

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Le Prix Courant

Page(s) manquante(s)

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XX

MONTREAL, VENDREDI, 9 JUILLET 1897

No 19

2381... **A** MOYENNE DE 1896 **S**... 2381
ABONNÉS RÉGULIERS

Ci et là.

Mercredi dernier, sur l'avenue Duluth, entre la rue St Urbain et la rue Esplanade, une jeune bicycliste a failli se rompre le cou. Ce n'est pas d'ailleurs la première fois qu'au même endroit des bicyclistes sont descendus par force de leur bécane. Il y a là une plaque d'égoïsme en fonte qui dépasse le niveau du macadam; c'est une menace perpétuelle pour le cycliste, menace qu'il serait cependant bien facile de faire disparaître.

À l'hôtel de ville on semble bien plus disposé à percevoir les taxes des bicyclistes qu'à leur donner des chemins praticables. Quand la municipalité aura payé quelques milliers de dollars pour indemnités de bras et de jambes cassés, de cous rompus, peut-être se décidera-t-elle à réparer les chemins aux endroits où auront eu lieu les accidents.

Nous signalons au comité des chemins un de ces endroits particulièrement dangereux, à lui de faire le nécessaire et de rechercher les autres.

Le beau temps des contrebandiers est passé, si nous en croyons les nouvelles de France. La science a mis au service de la douane un moyen d'action autrement puissant que l'œil du douanier pour découvrir les fraudes. Grâce aux rayons Röntgen les paquets les mieux ficelés, les boîtes les plus hermétiquement fermées n'ont plus de secret pour la douane.

Le contrebandier trouvera difficilement sa revanche contre les rayons Röntgen, car tout ce qu'il fera pour éviter les rayons scrutateurs tournera contre lui, en provoquant les soupçons et, par le fait, un examen plus approfondi des colis présentés.

D'autre part, le non-contreban-

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, - EDITEURS-PROPRIETAIRES.

Chambre 401, Bâtiment "New York Life."

Téléphone No 2347. Boîte de Poste No 917

Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an \$2.00

Canada et États-Unis, un an 1.50

France et Union Postale, un an (15 francs) 3.00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé

faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit

adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal.

Lier va bénir les rayons Röntgen, car grâce à eux ses paquets, malles et valises seront visités sans qu'il soit besoin de les ouvrir et de déranger l'ordre méthodique dans lequel sont rangés les objets qui composent son bagage.

Plus de temps perdu à la douane, plus de discussions avec les douaniers! Hourrah pour les rayons Röntgen!

Un poète anglais—tout est permis d'ailleurs aux poètes—baptisait le Canada du nom de *Lady of the Snow*. Notre-Dame des Neiges.

On ignore, même en Angleterre, que tous les ans, en été, le baromètre atteint et dépasse même parfois 90 degrés. Nous nous en apercevons bien nous autres et la semaine qui finit comptera dans les annales du Canada.

On se croirait aux tropiques! Un pauvre diable même qui est allé au Brésil et avait supporté la chaleur de l'été sans trop de désagréments revient au Canada pour être frappé d'insolation.

Nous engageons donc les poètes à réhabiliter un peu le Canada en parlant de ses étés; on croirait, à les entendre, qu'il n'y a ici qu'une saison: l'hiver avec son cortège de

neige et de glace. C'est une légende qui a besoin d'être détruite non-seulement au point de vue de la vérité et de la justice, mais aussi dans le but de ne pas entraver l'émigration vers nos parages de ceux qui détestent les hivers perpétuels qu'on met trop volontiers sur le compte du Canada.

Notre réponse à la lettre de "Pharmacien" était écrite quand nous avons détaché de *La Presse* de mercredi soir les lignes suivantes :

"M. Auguste Girard, épicier, condamné par le juge Dugas, à payer \$25 d'amende, pour avoir vendu des remèdes brevetés, a voulu en appeler de cette décision au tribunal de la Cour Supérieure, en demandant l'émission d'un bref de certiorari.

C'est l'honorable juge de Lorimer qui a pris connaissance de la cause, afin de décider, s'il y avait lieu ou non d'accorder cet appel.

En première instance, c'est le secrétaire de l'Association Pharmaceutique de la province de Québec, M. Ebenezer Muir, qui a fait la déposition demandant la condamnation de l'épicier Girard.

Ce dernier prétend avoir été condamné illégalement, irrégulièrement et injustement. Si la sentence rendue contre lui est légale, la loi sur laquelle elle est basée est inconstitutionnelle.

Son Honneur a fait remarquer que cette cause est intéressante et demande à être examinée au long, au mérite. Il faudra de la réflexion avant de décider tous les points qu'on y soulève. Si l'on maintient le principe que l'on doit interdire aux épiciers de vendre des remèdes brevetés, l'on prive du même coup les gens de la campagne de la possibilité de se procurer ces remèdes, car il n'y a pas de pharmacies généralement à la campagne.

" Pour ces raisons, l'appel est accordé à M. Girard."

On voit que la question est complexe, comme d'ailleurs nous le faisons remarquer dans notre réponse à notre correspondant. La même mesure ne peut s'appliquer à la ville et à la campagne ; cependant les pharmaciens veulent être les seuls à vendre les médecines brevetées partout et toujours. Ils ont commencé par attaquer les marchands des villes ; qu'ils gagnent leur cause en Cour Supérieure et nous ne tarderons pas à voir les poursuites pleuvoir à la campagne.

Nous espérons encore que les épiciers gagneront leur cause en Cour Supérieure ; du moment qu'ils ne vendent pas les poisons et drogues interdits par l'Acte des pharmaciens, leur cause est excellente

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

Dans LE PRIX COURANT de la semaine écoulée, il y a un article qui peut tromper le public.

Les pharmaciens de cette province n'ont pas persécuté les épiciers, etc., pour la vente de drogues, malgré les grands abus qui ont été faits de ce commerce, et ils ne désirent que protéger la santé du public et empêcher la vente des drogues dangereuses et préjudiciables aux consommateurs. Ils aimeraient surtout à ce que la vente des poisons soit léguée à des personnes compétentes et honnêtes. Que diriez-vous d'un médecin-marchand, qui vend de la strychnine en grande quantité dans de petites fioles non étiquetées ou scellées, à un individu qui est souvent ivre et qui porte ce poison sans précaution dans ses poches ? Il y aurait certainement un grand danger et j'ajouterai que j'ai eu connaissance d'un fait semblable. Que dites-vous d'un magasin de départements qui vend à une mère, un sirop calmant, qui, une fois absorbé, coûte presque la vie à son enfant ? ce qui est arrivé encore dernièrement. Que faire d'un marchand de gros, qui vend à une dame une certaine quantité d'un narcotique qui la met entre la vie et la mort pendant sept ou huit heures ? De plus, la plainte par écrit d'un médecin de renom fait preuve du fait. On peut voir d'après ces faits que toute vente de médicaments dangereux, devrait être laissée à des pharmaciens dûment qualifiés ; soit pour ce médicament, soit pour une combinaison quelconque. On sait que neuf sirops calmants sur dix, contiennent de la morphine, que la plupart des sirops contre la toux contiennent le même poison ; que la strychnine entre dans la composition du sirop de Fellows. Et bien, ce sont les ventes de telles drogues que les pharmaciens désirent régler, et à la bonne heure.

Les épiciers et autres marchands n'ont rien à craindre des pharmaciens, si ce n'est que des magasins de département ; car ce n'est pas, à vrai dire, la vente annuelle de 2 ou 3 douzaines de bouteilles de drogues, et cela à des prix réduits, qui les récompense, par l'usurpation de la vente des thés, cafés, sucres, sar-

aines, homards, sirops, miel, beurre, biscuits, etc., etc., dont s'emparent les magasins de départements qui n'épargnent aucune ligne de commerce de ce temp-

ci. Les pharmaciens n'ont pas attaqué les épiciers et les autres marchands, mais seulement que les magasins de départements qui certainement font des abus considérables de la vente des drogues. Au contraire, nous, les pharmaciens avons vécu jusqu'à ce jour en bon terme avec les épiciers et nous sommes heureux de leur dire qu'il en sera toujours ainsi dans la suite.

Aussi d'un autre côté, je dirai que si les magasins de départements ne sont pas limités, dans leur carrière honteuse, ces gros marchands feront la ruine commerciale de notre beau Canada.

Je considère, qu'il est du devoir des épiciers, des marchands de nouveautés, des marchands de fer et des chapeliers, etc., etc., de combattre ces usurpateurs dévorants, et en agissant ainsi ils protégeront leurs intérêts commerciaux.

Permettez-moi en terminant de vous dire qu'une pharmacie doit être la propriété " bona fide " d'un pharmacien licencié, et que nul autre n'a le droit d'en être le propriétaire ou le gérant.

PHARMACIEN DE P. Q.

Nous dirons à notre correspondant que nous ne voyons nullement en quoi l'article incriminé peut induire nos lecteurs en erreur, pour mieux juger de la lettre ci-dessus, nous répétons en entier les lignes auxquelles s'attaque " Pharmacien " ; les voici :

" L'Association des pharmaciens, en poursuivant les magasins à départements et les épiciers qui, de temps à autre, vendaient des médecines patentées, a fait un pas de clerc.

" On nous annonce, en effet, qu'un magasin à départements de la rue Ste-Catherine vient de s'assurer les services d'un pharmacien licencié. Non seulement on y vendra désormais tous les produits de la pharmacie, mais aussi on y préparera les ordonnances du médecin.

" Nous ne serions pas surpris si, quelque jour prochain, nous entendions dire que quelques épiciers entreprenants ont adopté la même ligne de conduite."

Nous demanderons à " Pharmacien " de nous dire en quoi les lignes ci-dessus peuvent tromper le public. Nous annonçons un fait réel et, si notre correspondant veut les noms et du propriétaire et du pharmacien, nous nous tenons à sa disposition pour les lui faire connaître.

Pourquoi " Pharmacien " déclare-t-il que les pharmaciens de cette province n'ont pas persécuté les épiciers ? Avons-nous lâché le mot de persécution ? Avons-nous même dit un mot qui ressemblât à une accusation de ce genre ? Non.

" Pharmacien " a des moyens de

discussion à lui : il suppose que l'écrivain a dit une chose ou l'aurait pu dire ; puis, sa supposition faite, le voilà parti en guerre contre les idées qu'il prête à celui qu'il veut contredire.

Si " Pharmacien " s'était donné la peine de lire LE PRIX COURANT dans cette question de vente de produits plus ou moins pharmaceutiques, il aurait compris depuis longtemps que nous ne sommes nullement opposés à la vente exclusive des poisons par le pharmacien. Nous demanderons même plus que notre contradicteur, comme nous l'avons déjà fait d'ailleurs, nous demanderons que les pharmaciens ne vendent pas de poisons sans ordonnance du médecin. Notre correspondant obéit certainement aux lois et règlements qui rigissent la matière ; nous n'en doutons nullement mais nous souhaitons que cette obéissance soit plus générale.

" Pharmacien " nous dit qu'un médecin-marchand a vendu de grandes quantités de strychnine dans des fioles non étiquetées ou scellées à un individu souvent ivre. Qu'est-ce que cela prouve, sinon qu'il y a un médecin qui manque à tous ses devoirs ?

" Toute vente de médicaments dangereux, devrait être laissée à des pharmaciens dûment qualifiés, dit notre correspondant, soit que ce médicament soit pur ou en combinaison quelconque. On sait que, neuf sirops calmants sur dix, contiennent de la morphine, que la plupart des sirops contre la toux contiennent le même poison ; que la strychnine entre dans la composition du sirop de Fellows. Et bien ! ce sont les ventes de telles drogues que les pharmaciens désirent régler, et à la bonne heure."

Nous avons répété mot pour mot ce paragraphe parce qu'il contient le vrai nœud de la situation. Nous allons essayer de le dénouer.

Les sirops calmants, nous n'en doutons pas, contiennent de l'opium et le sirop de Fellows de la strychnine. Ceci admis, " pharmacien " voudra-t-il nous affirmer qu'il règle la vente de ces produits dans son magasin ? A-t-il déjà refusé la vente de ces produits à des clients qui venaient les lui demander ? Si oui, sur quoi se basait-il pour les vendre aux uns et les refuser aux autres ?

Jusqu'à preuve du contraire " pharmacien " a toujours vendu du sirop de Fellows et les autres sirops calmants en vogue à tous ceux qui les lui ont demandés, même sans ordonnance du médecin.

En quoi alors diffère-t-il de l'épiciier qui vend les mêmes sirops ?

Grâce à une publicité savante et bien organisée certains sirops plus ou moins dangereux sont devenus de consommation courante; le public les achète sur la réclame qu'ils se font eux-mêmes et souvent aussi pour n'avoir pas à payer de consultations aux médecins. C'est dire qu'ils s'obtiennent sans prescription et que, par conséquent, on les trouve aussi facilement qu'on le désire, même en pharmacie. Si le pharmacien le vend sans crainte et sans ordonnance, c'est qu'il sait, de science certaine, que le médicament pris à doses indiquées généralement sur la bouteille est absolument inoffensif. L'abus du médicament seul peut amener des troubles et des accidents. S'il en survient, la faute n'est donc pas au pharmacien, mais au patient. Personne ne songera donc à tomber sur le dos du pharmacien parcequ'il aura vendu à un homme, qui en aura abusé, un tel sirop contenant de l'opium.

C'est cependant ce que fait le pharmacien en tombant sur le dos de l'épiciier. Pourquoi serait-il interdit à ce dernier de vendre du sirop de Fellows, par exemple, puis-que le pharmacien le vend librement, sans gêne, ni contrainte d'aucune sorte ? Sera-t-il plus inoffensif parcequ'il sortira du dispensaire du pharmacien que s'il sortait de chez l'épiciier du coin ?

De deux choses l'une : un médicament peut être livré sans ordonnance ou ne doit être vendu que sur prescription du médecin.

Dans le premier cas, c'est à dire s'il n'est pas nécessaire d'avoir une ordonnance du médecin, pourquoi l'épiciier ne pourrait-il pas le vendre lui aussi ?

Dans le cas suivant, du moment que le médicament est préparé et qu'il ne suffit que de le prendre sur une tablette et le remettre au cuent, c'est une opération que l'épiciier peut faire tout aussi bien que le pharmacien.

Donc là n'est pas la question en core; ce que veulent les pharmaciens c'est que nul autre qu'eux ne puisse vendre des médicaments et des drogueries. Dans ce cas qu'ils cessent de vendre de la brosse, de la papeterie, de la parfumerie, de la tableterie, etc..... ils seront logiques puisqu'ils veulent la séparation des commerces.

Notre correspondant prétend que les épiciers n'ont rien à craindre des pharmaciens qui ne s'attaquent qu'aux départements. Allons donc ! Les pharmaciens, nous le répétons,

veulent avoir le monopole exclusif de la vente de certains produits et ils s'attaquent et s'attaqueront à tous ceux qui, n'étant pas pharmaciens, vendent les dits produits.

Le seul moyen de régler les choses dans un sens, sinon de liberté commerciale, du moins de justice, ce serait qu'un marchand ne puisse vendre que les marchandises qu'indiquerait sa licence.

Les épiciers abandonneraient volontiers, en ce cas la vente des drogues et de médicaments pourvu que le marchand de marchandises sèches ne puisse vendre impunément des épiceries.

Encore, devons-nous ajouter qu'une licence spéciale pour chaque genre de commerce, si elle peut être appliquée dans les villes, ne saurait avoir sa raison d'être à la campagne. Là, le marchand général a sa raison d'être; spécialiser à la campagne n'est pas possible, sinon pour des agglomérations déjà assez fortes.

Comme conclusion, nous dirons à notre correspondant que la solution à toutes ces questions n'a pas encore été trouvée, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne le sera jamais. On s'en préoccupe non seulement au Canada mais aussi dans les vieux pays.

Chacun voudrait que son voisin s'en tint à un genre de commerce spécial, mais chacun veut aussi pour soi-même la liberté d'en agir à sa guise. Les pharmaciens les premiers. Ils ne tiennent pas que de la pharmacie et cependant ils voudraient que personne qu'eux en puisse vendre. Qu'ils commencent donc par être logiques avant de tomber sur ceux qui ne font que les imiter.

FROMAGE ET BEURRE

Nous croyons utile de reproduire le texte même de la loi votée à la dernière législature et désignée comme suit :

Acte à l'effet de pourvoir à l'enregistrement des fromageries et crémèries, et à l'étampage des produits de la laiterie, et d'empêcher les fausses représentations au sujet des dates de fabrication de ces produits.

1. Le présent acte peut être cité sous le titre : *Acte des laiteries*, 1897.

2. Le ministre de l'Agriculture tiendra au département de l'Agriculture un registre qui sera appelé "le Registre des fromageries et crémèries," et toute personne engagée dans l'industrie de la fabrication du fromage ou du beurre pourra de-

mander au département de l'Agriculture, à Ottawa, d'enregistrer la fromagerie ou crémèrie dont il est propriétaire ou qu'il représente; et, sur réception des particularités énoncées dans l'annexe du présent acte, le ministre de l'Agriculture, ou tout employé de ce département qui sera désigné par le Gouverneur en conseil, enverra immédiatement au propriétaire ou représentant de cette fromagerie ou crémèrie un certificat indiquant le numéro d'enregistrement donné à cette fromagerie ou crémèrie.

3. La personne à qui sera assigné ce numéro d'enregistrement aura ensuite le droit exclusif de s'en servir pour désigner les produits fabriqués par elle à cette fromagerie ou crémèrie, de la manière indiquée à l'annexe B du présent acte.

4. Personne ne vendra, n'offrira, n'exposera en vente ou n'aura en sa possession dans le but de le vendre, aucun beurre ou fromage fait en Canada et destiné à être exporté du Canada, à moins que l'un des mots "Canadien" ou "Canadian" ne soit imprimé, étampé ou marqué d'une manière lisible et indélébile, en lettres de pas moins de trois pouces de hauteur et d'un quart de pouce de largeur, sur

a. la boîte ou le colis contenant le beurre ou fromage, et

b. de plus, dans le cas du fromage, sur le fromage même, avant qu'il ne soit sorti de la fromagerie où il aura été fait.

5. Personne ne devra, dans l'intention de tromper, enlever, ou en aucune manière effacer, oblitérer ou changer le mot "Canadien" ou "Canadian," ni le numéro d'enregistrement apposés sur le fromage, ou sur aucune boîte ou colis contenant du fromage ou du beurre.

6. Personne, sciemment, ne vendra, n'offrira, n'exposera en vente, ou n'aura en sa possession dans le but de le vendre, aucun fromage ou beurre sur lequel, ou sur la boîte ou colis le contenant, sera imprimé, étampé ou marqué le nom d'un mois autre que celui durant lequel ce fromage ou beurre aura été fait ou fabriqué; et personne, sciemment et dans l'intention de tromper, ne vendra, n'offrira ou n'exposera en vente, ou n'aura en sa possession dans le but de le vendre, aucun fromage ou beurre désigné ou représenté en aucune manière comme ayant été fabriqué pendant un mois autre que celui durant lequel il aura été réellement fait.

7. Tout individu qui, par lui-

même ou par l'intermédiaire de qui que ce soit à sa connaissance, enfreindra quelqu'une des dispositions des articles quatre, cinq et six du présent acte, sera passible pour chaque infraction, sur conviction sommaire, d'une amende de cinq piastres à vingt piastres pour chaque fromage, ou chaque boîte ou colis de beurre ou de fromage, vendu, offert ou exposé en vente, ou gardé dans le but de le vendre, en contravention aux dispositions de ces articles, ainsi que des frais de poursuite, et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, il sera passible d'un emprisonnement de trois mois au plus, avec ou sans travaux forcés, à moins que l'amende et les frais ne soient plus tôt payés.

8. Toute amende imposée en vertu du présent acte sera partagée, lorsqu'elle aura été recouvrée, par moitié entre le dénonciateur ou poursuivant et Sa Majesté.

9. Le Gouverneur en conseil pourra établir les règlements qu'il jugera nécessaires pour assurer la bonne exécution du présent acte; et les règlements ainsi établis entreront en vigueur à compter de la date de leur publication dans la *Gazette du Canada*, ou à compter de toute autre date qui sera indiquée dans la proclamation lancée à ce sujet.

ANNEXE A.

Détails à fournir pour l'enregistrement des fromageries et crèmeries.

1. Nom de la fromagerie ou crèmerie.
2. Où située :
 - (a) Province
 - (b) Comté
 - (c) Canton ou township
 - (d) Bureau de poste
 - (e) Bureau de télégraphe ou de téléphone
 - (f) Bureau de chemin de fer ou port d'expédition
3. Nom du propriétaire.....
Adresse postale.....

Si c'est une association laitière, coopérative ou une compagnie par actions : —

- Nom du secrétaire.....
Adresse postale.....
4. Etampe ou marque de commerce enregistrée, s'il y en a une
5. Numéro d'enregistrement assigné
- Certifié que ce qui précède est exact
- Propriétaire.
- Adresse postale.
- Secrétaire.
- Adresse postale.

Témoin.....
..... Adresse postale.

Témoin.....
..... Adresse postale.

ANNEXE B.

Forme d'étampe pour le numéro enregistré assigné aux fromageries ou crèmeries : —

ENREGISTRÉ

No *

Acte des Laiteries, 1897.

* Insérez ici le chiffre ou les chiffres d'enregistrement.

LA POMME DE TERRE DANS L'ALIMENTATION DU BÉTAIL

La pauvre récolte de foin qu'auront cette année les cultivateurs de notre province rend d'actualité la publication de l'article suivant du *Journal d'Agriculture pratique d'Ille-et-Vilaine*, qui répond ainsi qu'il suit, aux questions posées par un cultivateur :

“ Peut on, sans inconvénient, faire consommer des pommes de terre crues par les vaches laitières, et cela pendant une période de plusieurs mois ? Si oui, cette pratique peut-elle s'étendre également aux autres animaux ?

“ M. Aimé Girard, le propagateur des nouvelles méthodes de culture de la pomme de terre, ne s'est pas borné à démontrer la possibilité d'augmenter facilement les rendements du précieux tubercule ; il a voulu en établir la haute valeur alimentaire. Aussi a-t-il étudié, pendant l'hiver 1893-94, l'influence de l'alimentation à la pomme de terre sur la production de la viande. De son côté M. Cornevin, le savant professeur de l'Ecole vétérinaire de Lyon, a étudié l'influence de cette alimentation sur les vaches laitières et sur la production du lait.

“ Les recherches de M. Cornevin ont duré plusieurs mois et ont porté sur plusieurs bêtes de race et d'âge différents. Afin d'éviter les erreurs, on n'a tenu compte que des résultats donnés par tout le lot ; on peut donc accorder une foi entière aux conclusions tirées de ces expériences.

“ M. Cornevin a dirigé ces recherches en vue de répondre aux questions suivantes :

“ Quels sont les effets comparés de la pomme de terre crue et de la pomme de terre cuite.

“ Quels sont les effets de l'alimentation exclusive à la pomme de terre sur l'état général des vaches laitières,

leur poids vif, et l'introduction quantitative et qualitative en farine

“ Quelle quantité maximum de pommes de terre peut-on faire entrer dans la ration ?

“ Voici brièvement les résultats et conclusions trouvés par M. Cornevin. La pomme de terre cuite a fait engraisser les vaches laitières et a déprimé leur rendement en lait ; la pomme de terre crue, au contraire, a augmenté le rendement du lait, mais a favorisé un peu moins l'augmentation de poids vif de la vache. Il vaut donc mieux donner à la vache laitière la pomme de terre crue ; il semble inutile de dire qu'avant la distribution la pomme de terre crue doit être découpée en cossettes par le coupe-racines.

“ Privées de toute nourriture autre que des pommes de terre qu'elles reçoivent à discrétion, crues et convenablement divisées, les vaches laitières en prennent par jour environ 7 p. 100 de leur poids vif. Sous l'influence de ce régime exclusif, il y a élévation du rendement en lait, mais perte de poids vif ; l'opposition est très remarquable. Cette alimentation exclusive à la pomme de terre crue a permis de constater que cet aliment n'avait aucune action pathogène sur l'organisme animal ; les vaches conservent un excellent appétit et les grandes fonctions s'exécutent normalement. La surproduction de lait prouve nettement que la pomme de terre crue est un aliment favorable à la sécrétion du lait ; la perte de poids vif ne peut être imputée qu'au régime et montre que la pomme de terre crue ne peut suffire à assurer l'équilibre de poids des vaches laitières. Cela s'explique parfaitement. On sait, en effet, qu'une ration pour vache laitière n'est bien constituée que lorsque le rapport de ses éléments azotés et non azotés digestibles est de 1/5 ; or, la composition chimique de la pomme de terre montre que le rapport est de 1/10 pour cet aliment.

“ Les résultats économiques les plus remarquables sont obtenus en ne faisant entrer la pomme de terre crue dans la ration que pour la moitié de la quantité totale de matière sèche. C'est qu'alors il est possible de satisfaire aux règles de l'alimentation rationnelle et notamment, par l'apport d'aliments très riches en azote (tels que les tourteaux), d'obtenir une ration dont la relation nutritive,

“ Matières azotées = 1
“ Matières non azotées = 5

" La ration suivante :

" Pomme de terre, 20 kilos,

" Foin, 4 kilos,

" Tourteaux de noix, 2 kilos, donnée par M. Cornevin à des vaches d'un poids moyen de 500 kil., répond parfaitement à cette règle ; la relation nutritive de 15 et la matière sèche des 20 kil. de pommes de terre est de 5 kil. 80, c'est-à-dire égale à la matière sèche réunie des 4 kil. de foin et des 2 kil. de tourteau, soit 5 kil. 86. Aussi, avec cette ration continuée pendant 3 mois, M. Cornevin a-t-il obtenu une augmentation de lait et une augmentation de poids vif, soit 20 p. 100 pour le lait et 14 p. 100 pour le poids vif, et cela comparativement à une ration primitive aussi riche et aussi bien composée, mais ne renfermant pas de pommes de terre crues.

" En somme, le cultivateur a intérêt à faire entrer la pomme de terre crue dans les rations de ses vaches laitières ; il augmentera sa production de lait, maintiendra ses vaches en état, pourra même leur faire gagner du poids vif, à condition toutefois que la pomme de terre crue et découpée en cossettes n'entre pas dans la ration pour plus de la ration sèche et que la ration soit suffisamment enrichie en azote par l'apport d'aliments concentrés.

Si la quantité de lait augmente par l'alimentation à la pomme de terre, la composition chimique de ce lait change un peu : le beurre, le sucre de lait et les sels augmentent, la caséine diminue.

" C'est seulement pour la vache laitière et en vue de la production du lait que la pomme de terre crue doit être préférée à la pomme de terre cuite. Les recherches de M. Aimé Girard sur l'influence de l'alimentation à la pomme de terre sur la production de la viande, ont démontré que c'est après cuisson, et encore légèrement tiède, que la pomme de terre doit être distribuée aux animaux. C'est surtout important pour les animaux monogastriques, chevaux et porcs. Pour les moutons, cependant, la pomme de terre crue peut donner des résultats intéressants et sensiblement égaux à ceux de la pomme de terre cuite.

" Félix LAURENT,

" Ingénieur agronome, professeur spécial d'agriculture."

Hautement recommandés par les Juges aux Expositions Universelles et par les chimistes pour leur pureté la Bière et le Porter de Labatt, de London.

ANTICOSTI

ESQUISSE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Depuis le retour de la saison de navigation, on parle à nouveau de l'île d'Anticosti, la propriété de M. Ménier. M. Ménier, doit, dit-on, revenir bientôt visiter son île et prendre des mesures pour poursuivre ses projets de colonisation. L'article suivant que nous empruntons au *Paris-Canada*, sous la signature de M. N. Levasseur est donc d'actualité :

Sentinelles avancées, avec Belle-Isle, de la terre canadienne, du côté de l'Atlantique, Anticosti attend là depuis des siècles qu'on la relève de faction et qu'on lui donne une promotion. Que va nous dire cette terre qu'on dirait arrachée à la côte de Gaspé, au cours de quelque grand cataclysme, puis roulée et culbutée à soixante ou soixante dix milles de là, au large ? Quels secrets va nous dévoiler cette masse de roches calcaires et de terre arable, présentant obliquement le flanc à tous les courants et à tous les vents, aujourd'hui qu'on est en mesure de l'interroger méthodiquement ?

Jusqu'ici, l'île est restée drapée dans une sorte de mutisme, pour la bonne raison qu'on ne lui a rien demandé, ou, si on l'a interrogée, ça été maladroitement, ou bien encore on s'est contenté d'en dire à l'aveugle des choses désobligeantes. Charlevoix, dans son histoire du Canada, en cause de façon décourageante. A son avis c'était un misérable coin de terre.

Dans l'*Encyclopedia Britannica*, 2e vol., 9e édition, on lit qu'Anticosti est une terre stérile de l'Amérique britannique du nord, avec des côtes dangereuses.

Dans son ouvrage, *System of Universal Geography*, basé sur les écrits de Malte-Brun et Balbo, Bohn décrit Anticosti comme une grande île stérile, située à l'embouchure du Saint-Laurent, dépourvue de havres et habitée seulement par des gardiens de phares.

Dans l'ouvrage *Bell's System of Geography*, vol. V, page 390, on nous apprend qu'Anticosti mesure 90 milles de long et 20 milles de large, mais n'offre ni havres convenables, ni rien de remarquable.

Dans sa géographie publiée en 1880, Lovell dit qu'Anticosti est une importante station de pêche, de 135 milles de longueur sur 36 milles de largeur, avec plusieurs phares et dépôts de provisions pour les ma-

rins naufragés. Ces données sont plus exactes.

Dans la nouvelle géographie illustrée de Campbell, et publiée avec un atlas, on représente Anticosti comme un rocher nu, mais aussi comme un magnifique endroit de pêche, désert toute l'année excepté durant la saison de pêche.

Lauman, en causant d'un habitant de l'île, nommé Gamache et devenu légendaire, débute en disant : " Tristes et désolées sont les rives d'Anticosti : en hiver, elles sont envahies par les glaces, et, en été, elles sont ensevelies dans la brume."

Faucher de Saint-Maurice, le regretté Faucher dont la tombe est à peine fermée, moins pessimiste que les autres, est cependant d'avis, dans *De Tribord à Babord*, que toutes les tentatives de colonisation d'Anticosti devront échouer, vu l'absence de havres, et la présence d'une forte ceinture de récifs. Faucher donne à l'île 122 milles de longueur et 30 milles de largeur.

Comme l'on voit, les écrivains sont loin de s'accorder sur la véritable étendue de l'île.

Maintenant, si l'on ajoute à cette ensemble de descriptions pessimistes, la chronique de plusieurs naufrages survenus à Anticosti, on s'explique facilement pourquoi l'île est demeurée si longtemps sans provoquer de sympathie, bien au contraire ; les naufrages surtout ont contribué à lui faire une mauvaise réputation.

Dans une brochure qui vient de voir le jour à Québec et qui traite de la construction des navires à Québec et dans les environs, l'auteur, M. Narcisse Rosa lui-même, ancien constructeur de navires, consacre un chapitre statistique très détaillé aux naufrages qui ont eu lieu à Anticosti ; il établit que depuis 1736 jusqu'à juillet 1896, il y a eu 137 naufrages à l'île.

En novembre 1736, le navire *La Renommée*, capitaine Fréneuse, venait à la côte à la rivière Pavillon et se perdait avec 48 hommes.

Les navires qui se sont perdus corps et biens à Anticosti sont : le navire *Granicus*, à la baie du Renard, en novembre 1827 ; le navire *Speedwell*, à la pointe sud, en novembre 1830 ; le brick *Columbus*, à Chicote, en novembre 1835 ; le brick *Zéphyr*, à la rivière Bec-scie, en décembre 1835 ; la goëlette *Maria*, capt. Audet, à la rivière Bec-scie, en décembre 1842 ; la goëlette *Thorn*, chargée de farine, à la rivière du Caillou, en septembre 1846 ; la goëlette *Sea Belle*, chargée de farine, à la rivière Ferry, en juillet 1853 ;

le brigantin *B. et Gaudry*, capt. Vignault, à la rivière aux Plats, en décembre 1868; le brigantin *Thos. Aylwin*, chargé de sel, capt. White, à la rivière de la Loutre (ouest), en décembre 1868.

On peut porter à 200 ou 250 le nombre de marins qui ont péri à Anticosti durant cette période.

Il n'est pas sans importance de savoir à quels endroits de l'île les naufrages ont eu lieu depuis 1736 jusqu'à 1896. On trouvera ce renseignement dans le tableau suivant :

Rivière Bee-seie	10
Baie du Renard	8
Rivière Otter (Est)	8
Pointe Sud-Ouest	7
Pointe-Sud	7
Chicotte	7
Rivière Jupiter	7
Rivière Pavillon	6
Pointe Est	6
Pointe-Ouest	5
Baie de Gamache ou Ellis	5
Baie Ferry	5
Shallop Creek	5
Heath Point	4
Belle Rivière	4
Anse aux Fraises	4
Rivière Otter (Ouest)	3
Rivière la Chatte	3
Pointe-au-Cornou	3
White Chiff (Buttes Blanches)	3
Pointe Ottawa	2
Rivière aux Oies	2
Rivière aux Plats	2
Rivière Mekan	2
Rivière Gao	2
Pointe-Bilodeau	2
Pointe-au-Sable	2
Baie des Anglais	2
Cap de l'Est	2
Rivière au Caillon	1
Lac Lacroix	1
Rivière McCarly	1
Pointe-au-Saumon	1
Lac Salé	1
Pointe-Nord	1
Petite-Rivière	1
Pointe-Charleston	1
Pointe-des-Géants	1

Total 137

Les mois dans lesquels ces sinistres sont arrivés, avec leurs bilans respectifs, sont : avril, 5 naufrages; mai, 10; juin, 2; juillet, 21; août, 14; septembre, 23; octobre, 21; novembre, 28; décembre, 13. Total 137.

Toutes ces données sur la chronique lugubre de l'île, sont les plus complètes et les plus exactes qui aient encore été publiées.

Encore une fois, il est facile de comprendre pourquoi Anticosti a joui pendant tant d'années d'une si mauvaise réputation. Pourtant, ce serait conclure à faux, s'il fallait croire, après cette énumération, que l'île est un endroit essentiellement dangereux pour la navigation, qu'elle n'est rien autre chose qu'un cimetière pour la marine marchande. Lorsque l'on étudie la chronique des sinistres maritimes survenus à Anticosti, on constate qu'ils se sont produits sur une étendue de plus de 300 de côtes. Si, d'autre part, on dresse le bilan des naufrages arri-

vés sur une égale étendue de côtes le long de la terre ferme, le long du fleuve et dans le golfe St-Laurent, on trouve que, toutes choses égales d'ailleurs, il y a eu six fois plus de naufrages du côté de la terre ferme que du côté d'Anticosti. De Manicouagan au Cap Rosier, à Matane, à l'île Verte, au Cap Chattes, la série des sinistres maritimes est infiniment plus considérable et plus lugubre que du côté de l'île. Et, si, à l'époque où le plus grand nombre de naufrages ont eu lieu en certains endroits de l'île, les marins eussent eu en leur possession des cartes plus exactes, il n'y a pas de doute que la liste des naufrages à Anticosti eût été infiniment moindre. A part le fait de cartes inexactes, combien de fois la cause d'un naufrage n'a-t-elle pas été préméditation, négligence ou état d'ébriété du capitaine ou des matelots ? Les compagnies d'assurance en savent quelque chose : elles savent très bien que plus d'un navire a été délibérément jeté à la côte à Anticosti, vu que l'île a été regardée comme un endroit tout-à-fait favorable pour faire un naufrage avantageux.

(A suivre.)

LA CONSERVATION DES CUIRS EN POIL

Le salage. — Différents procédés.

Pour les peaux de bœufs et de vaches, il y a en France deux sortes de méthodes de salage, le salage en pile qui se fait de différentes manières et le salage en manchons ou paquets.

L'opération du salage se fait en étendant la peau sur le sol, la chair en dehors; on laisse ou on enlève les cornes et le crâne, si l'on veut avoir ou vendre des cuirs salés avec ou sans cornes, ni crânes :

Les peaux sont bien étendues sans plis et on saupoudre la chair aussi également que possible avec du sel marin dénaturé ou non. Selon la force du cuir, chaque peau reçoit de 12 à 18 lbs de sel. On pourrait établir une base de 15 à 18 0/0 du poids du cuir, mais cela dépend naturellement de son étendue. En hiver on sale moins fortement qu'en été.

Si l'on emploie du sel gemme, il faut une plus forte quantité.

S'il s'agit du salage en pile, chaque tête est repliée ainsi que chaque patte, puis on plie les ventres. On a soin de garnir la tête d'une plus forte quantité de sel.

La 2^e peau suit de la même manière en ayant soin de mettre la tête à côté de la première et ainsi

de suite si on fait une pile ronde de façon à obtenir une surface plane et régulière. Chaque pile peut être de 150 à 200 cuirs.

Le sel a pour effet de conserver les peaux, en éliminant l'eau et le sang, de les raffermir, d'empêcher l'échauffement et au besoin de l'arrêter s'il était commencé.

Pour obtenir un degré de salage convenable, on laisse les peaux en pile pendant trois semaines et elles peuvent alors être déclarées et vendues comme cuir salé loyal et marchand.

Dans ces conditions, la perte de poids normale sur le poids frais de boucherie, peut être de 15 à 20 0/0 pour les bœufs et de 12 à 16 0/0 pour les vaches si les cornes ont été enlevées avant le salage. Si les cornes n'ont pas été enlevées, la perte de poids est moins forte, et est réduite du poids des cornes qui représentent pour bœufs lourds 5 lbs, bœufs légers et vaches 2 à 3 lbs.

Si l'on fait une pile longue et carrée on opère de la même manière. La pile longue et carrée fait perdre moins de poids aux cuirs, en ce sens que la surface étant plus grande, elle est plus inégale, il se forme des poches dans lesquelles l'eau et le sang vont se loger et y restent. Cette manière est moins favorable à l'acheteur et présente une différence de 3 0/0 sur les chiffres de pertes que nous donnons pour le salage en pile ronde. On fait aussi des piles en pliant les cuirs en deux sur la longueur (pliage en portefeuille poil en dehors), ce système fait que le sel n'opère son action que sur la chair, il en résulte une perte de poids moins grande.

Le salage en manchon ou en paquet s'opère de la même manière mais au lieu de mettre en pile on referme et livre immédiatement le cuir.

Ce salage en manchon est moins avantageux pour l'acheteur que les deux précédents, en ce sens qu'en pile, par suite de la pression résultant du poids de la pile, il se produit un égouttage plus complet que lors que les cuirs sont en paquets. En effet, dans le salage en pile les cuirs sont mis les uns sur les autres, poil sur chair ce qui permet au sel de chasser l'eau aussi bien de la chair que du poil, c'est à l'acheteur à se rendre compte de l'humidité qui a pu rester encore dans le cuir, il arrive souvent que les cuirs salés, de cette façon, perdent très peu de poids.

Nous ne parlerons que pour mémoire des cuirs que le vendeur laisse saumurer dans des bassins d'eau sa-

lée et qu'on retire au moment de l'expédition en leur mettant une poignée de sel avant de les mettre en paquets, ce salage a pour résultat au lieu de faire perdre du poids au cuir, de lui en faire plutôt regagner.

Nous n'examinerons pas non plus les salages auxquels on mélange des matières étrangères, des acides, des sels plombants, des huiles lourdes et jusqu'à de la brique pilée très fine, ces méthodes constituent des fraudes.

Souvent aussi les cuirs, en dehors du salage sur chair, sont saupoudrés sur poil, d'un sel fin pulvérisé qui se détache très difficilement avant la mise à l'eau et qui a pour but de donner aux cuirs une surcharge inutile.

Il est vrai d'ajouter que les vendeurs ont été souvent incités à se servir des moyens qui permettent d'empêcher la perte du poids, par cette raison que l'acheteur ne tient jamais assez compte, dans le prix qu'il offre, de la perte de poids qui résulte d'un salage correct et loyal.

Ainsi un cuir de boucherie d'un salage loyal en pile de trois semaines à un mois, qui aurait coûté \$9.00 les 110 lbs, soit \$18.00 les 220 lbs, sans compter toutefois les frais divres qu'il supporte à l'achat frais de boucherie, devrait être vendu salé à repeser entre \$21.00 et \$22.00, mais si ce même cuir a subi de salages rentrant dans les diverses catégories énoncées précédemment il peut arriver que salé à repeser il ne vaille que \$19.00 et dans certains cas pas plus cher que le prix payé pour le poids frais de boucherie. Il est donc très intéressant de bien se rendre compte de la façon dont un cuir a été salé.

Le paquetage.

Le paquetage des cuirs se fait en pliant d'abord les quatre pattes de façon à réunir au centre de la peau les 4 bouts des pattes, ce qui produit deux pointes au milieu de chaque ventre.

On plie ensuite la tête jusqu'à la partie pliée des pattes de devant, puis on replie les deux ventres l'un sur l'autre, de façon à obtenir une largeur de 2 pieds environ.

Le dernier ventre plié doit dépasser de quelques pouces cette largeur de façon à replier à l'intérieur ce qui dépasse.

On plie ensuite la culée en enfilant la queue et on roule jusqu'au milieu, on roule la tête également jusqu'au milieu et on ficelle solidement le paquet de chaque côté à 5 ou 6 pouces de chaque bord.

De cette façon, les cuirs peuvent voyager pendant un mois ou deux et arriver en bon état chez le destinataire, lorsqu'il s'agit d'expédition à l'étranger, on fait le même pliage, mais chair en dehors, de façon à éviter dans les transbordements, les accidents qui pourraient se produire sur la fleur.

Dans bien des pays d'Europe, on envoie les peaux sur le marché après les avoir laissées 5 à 6 jours au plus sous sel, temps juste nécessaire pour permettre au sel de se dissoudre, mais il est à peine pénétré dans les tissus et ne saurait assurer une longue conservation en bon état.

— (Halle aux Cuirs.)

LA PROPRIÉTÉ DE LA CORRESPONDANCE

Bien que la petite histoire qui suit ne se soit pas passée au Canada, elle comporte néanmoins un enseignement que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs. Nous l'empruntons au *Moniteur de la Bonneterie et du Tricot* :

Un de nos abonnés nous pose cette question de droit commercial :

A qui appartient la correspondance commerciale : est-ce au destinataire ou au signataire ?

Il n'y a pas de doute, la correspondance est la propriété des deux.

Mais il ne faudrait pas croire que le signataire d'une lettre commerciale, d'une commande par exemple, puisse réclamer au destinataire la lettre qu'il lui aurait adressée ; ce serait par trop illogique.

Et cependant, si nous en croyons notre honorable lecteur, il se trouverait en présence d'un fait qui dénote ou la naïveté la plus ingénue ou la mauvaise foi la plus caractérisée.

Voici le cas :

Le Directeur d'une Société anonyme lui passe des ordres ; avant de les exécuter notre abonné prend des informations qui représentent son nouveau client comme un ancien failli, un homme sans ressources, tout en faisant des réserves sur la Société dont il porte le titre de directeur.

Notre abonné communique à son nouveau client les renseignements qu'il vient de recevoir ; celui-ci se récrie et prétend être victime d'une similitude de nom, il cite des noms d'actionnaires de la Société qu'il administre, il les donne comme référence et affirme que son crédit n'est pas contesté.

Notre abonné livre la première commande ; il est payé, il reçoit de

nouveaux ordres ; il livre, il fait traite.

Mais, voici que la veille de l'échéance, son client qui, depuis quelque temps, ne se sert plus du papier à en tête de la Société lorsqu'il correspond avec lui, réclame par retour du courrier sa correspondance antérieure sous le prétexte le plus futile et avec menace de ne pas payer les traites en circulation : *Craint-il d'avoir compromis sa Société ? A-t-il conscience d'avoir donné à sa correspondance un je ne sais quoi qui fût la tentative d'escroquerie ? Ne peut-il pas payer ?* Est-ce enfin une querelle d'allemand qu'il cherche à notre abonné ?

Bref, avant même d'avoir reçu la réponse à sa lettre, il laisse protester les valeurs.

Notre abonné s'est demandé s'il se trouvait en présence d'un insouciant ou d'un débiteur aux abois.

Il répond qu'il ne peut pas, tout au moins avant d'être payé, se défaire des lettres qui contiennent les ordres ou qui les confirment et il contrôle à différentes sources les renseignements primitifs.

Le débiteur est bien directeur d'une Société anonyme qui a pour actionnaires les personnes citées par lui, et dont le parrainage, à lui seul, vaudrait un important crédit ; mais tous les renseignements confirment le premier en ce qui concerne la faillite.

Dans ces conditions notre abonné ne peut plus hésiter ; il poursuit son débiteur à l'aide même de cette correspondance que ce dernier voulait se faire rendre !

L'issue du procès ne nous paraît pas douteuse ; mais s'il est une moralité à dégager de ce petit fait divers, c'est bien celle-ci :

Ne rendez jamais la correspondance à un débiteur !

LES EXPORTATIONS DE LA FRANCE DEPUIS 1870.

(De la Gazette Commerciale de Paris).

La moyenne de nos exportations annuelles, pendant la période de quinquennale 1855-59 avait été de 2,617 millions au commerce général, de 1,895 millions au commerce spécial ; la moyenne de la période quinquennale suivante (1860-64) avait été de 3,361 et 2,403 millions. Pour l'année 1869, nos exportations se chiffrent par 3,975 millions d'une part et 3,075 de l'autre. Tant pour le commerce spécial que pour le commerce général, on le voit, pendant ces quinze années elles furent en continuelle croissance.

Les 3,075 millions de marchandises exclusivement françaises exportées en 1869 comprirent, savoir : des objets de consommation et des matières nécessaires à l'industrie, ensemble, pour 1,435 millions ; des objets fabriqués pour 1,640 millions.

Les principaux objets de consommation exportés furent surtout : des vins pour 261 millions, des céréales pour 69, des beurres et fromages pour 89, des fruits de table pour 24 ; parmi les matières premières de l'industrie, nous mentionnerons des soies pour une valeur de 156 millions, des laines valant 44 millions, des peaux brutes valant 81 millions ; comme objets fabriqués, l'exportation comprit notamment : des tissus de soie pour 450 millions, des tissus de coton pour 70, des peaux ouvrées pour 81, de la tabletterie pour 180, des confections et de la lingerie pour 83, du sucre raffiné pour 81.

Au premier rang des pays ayant reçu nos marchandises, en 1869, comme presque toujours, l'Angleterre, avec une importation totale de 900 millions, qui comprenait, notamment, des tissus de soie pour plus de 200 millions, des vins et eaux-de-vie pour 87, des beurres et fromages pour 57, des céréales pour une moindre somme. La Belgique prit le second rang et reçut pour près de 300 millions de nos marchandises, particulièrement des céréales et des tissus de laine. La Suisse arriva troisième en nous prenant pour 260 millions de soies, tissus divers, vins, etc. Le quatrième rang appartient à l'Association allemande, et nous lui envoyâmes pour un total de 253 millions d'objets où il y eût, avec du vin et des céréales, un peu de tous nos produits industriels, notamment des tissus de soie et de laine pour une valeur totale de 50 millions.

L'Italie prit rang après l'Association allemande et nous acheta pour 220 millions en tout, sur quoi près de 100 millions de tissus divers, dont la moitié en laine. Les Etats-Unis vinrent ensuite, avec moins de 200 millions d'achats, comprenant surtout des tissus de soie, des tissus de laine, des vins, des gants de peau, de la garance. Notre Algérie est le septième rang, et nous y écoulâmes pour 130 millions de produits divers. Venaient ensuite, avec des importations inférieures à 100 millions, l'Espagne, la Turquie, le Brésil, la République Argentine ; la Russie ne figurait encore parmi nos acheteurs que pour 31 millions, et l'Autriche n'y figurait que pour 15.

En 1870, il n'y eut guère que sept mois pour commercer, la grande

lutte ayant été presque l'unique affaire des cinq autres, notre exportation fléchit de 500 millions tout d'un coup ; elle fléchit de 200 millions en 1871, où elle eut à subir tout spécialement le contre coup du désarroi qu'avait laissé partout la guerre et tout spécialement de la longue inaction de nos fabriques. Mais il y eut, en cette année même de 1871, chez nous une telle reprise d'activité industrielle et commerciale, et nos récoltes furent si belles, qu'en 1872, nos marchandises de toute sorte abondant et nos anciens marchés nous restant ouverts, nos exportations se relevèrent brusquement de façon énorme : elles se chiffèrent, en effet, au commerce général par 4,757 millions, en plus-value de près de 1 milliard $\frac{1}{2}$ sur celles de 1871, et au commerce spécial par 3,762 millions, en plus-value de 889.

Ces 3,762 millions de marchandises bien françaises se comprirent pour 1,856 millions d'objets d'alimentation ou matières premières, et pour 1,906 millions d'objets fabriqués ; ce dernier chiffre dépassait de 300 millions, à peu près, celui de 1869.

En fait d'objets fabriqués, nous exportâmes, savoir : des tissus de soie pour 438 millions, autant à peu près qu'en 1869 ; des tissus de laine et de coton pour 400 millions environ, beaucoup plus qu'en 1869 ; de la tabletterie pour la même somme exactement, des peaux ouvrées et maroquinées pour 255 millions, deux fois plus ; pour presque le double aussi de sucre raffiné, 120 millions ; et ce fut de même pour presque tous les autres articles de fabrication française. En même temps, nos superbes récoltes nous permettaient d'exporter pour près de 250 millions de céréales, au lieu des 69 de l'année d'avant la guerre, et contre 147 que nous en importions ; nous pûmes exporter encore pour 275 millions de vins, pour 75 millions d'eaux-de-vie, pour plus de 60 millions de beurre.

Ce fut à l'Angleterre aussi que nous fournîmes le plus : sa part, sur cette magnifique exportation, avoisina un milliard, sur quoi 118 millions de tissus de soie et 125 millions de céréales ou farines, 75 millions de vins et eaux-de-vie, 80 de sucres, 35 de beurres. La Belgique venait ensuite, avec une part de 180 millions, sur quoi des tissus divers pour 125 millions, aussi des céréales pour près de 50, et de vins pour 22.

L'Association allemande, devenue plus simplement l'Allemagne, prenait cette année-là, parmi nos clients

du dehors, le troisième rang, avec un ensemble d'achats montant à 410 millions, près de deux fois autant qu'en 1869 : elle n'avait eu le temps encore de développer ni son industrie, ni son agriculture, et subissait même encore, économiquement, lorsque déjà nous ne les subissions plus, les effets de sa terrible lutte contre nous ; elle nous prit des céréales et des farines, elle aussi, pour près de 50 millions, des vins pour 35, des tissus divers pour une très forte somme. Obligé encore alors d'avoir recours à nous pour tant de choses, le nouvel empire, dès ce moment, travaillait à s'outiller pour avoir à nous prendre beaucoup moins, et pour lutter avec nous, pour nous supplanter, si possible, sur d'autres marchés internationaux.

Disons qu'après l'Allemagne prirent place les Etats-Unis, avec 333 millions d'achats, près de deux fois plus aussi qu'en 1869, et là-dessus 120 millions de tissus de soie, 43 millions de tissus de laine ; que le cinquième rang fut pris par la Suisse, pour 295 millions d'achats, dont 100 de tissus divers, 25 de vins et 14 de céréales ; que l'Italie vint ensuite, avec 229 millions d'achats, à peine plus qu'en 1869, et la plus grosse part en tissus divers ; qu'en fin notre Algérie arriva septième, comme en 1869, mais avec 142 millions d'achats au lieu de 130. Ajoutons que l'Espagne aussi gardait son rang, avec une part d'achats accrue, que la République Argentine nous prit pour 100 millions d'objets, presque deux fois plus qu'en 1869, et la Russie un peu plus elle-même. Ce dernier fait n'est pas indifférent à relever, car jusqu'à nouvel ordre, avec ses 120 millions d'habitants, notablement accrus chaque année, la Russie ne peut encore se suffire à elle-même pour bien des choses ; et la France pourrait, devrait arriver à lui fournir la meilleure part de ce qui lui manque.

A partir de 1872, nos exportations, au point de vue au moins du commerce spécial, c'est-à-dire en marchandises vraiment françaises, en produits naturels ou fabriqués de France, n'ont plus progressé, au contraire ; les importations seules se sont accrues, depuis 1879 surtout, pour donner à notre commerce dans son ensemble les notables accroissements nouveaux que nous avons signalés, dans la période 1879-84. En 1879 même, nous exportions plus de produits français, naturels ou manufacturés, que pour 3,230 millions ; 500 millions de moins qu'en 1872 ; c'était l'Allemagne, évidemment, déjà un peu outillée au point

de vue commercial comme industriel, qui commençait à nous faire une rude et victorieuse concurrence.

En 1882, au moment où nos transactions commerciales atteignaient leurs plus hauts chiffres, lorsque nos exportations se chiffraient par près de 6 milliards au commerce général, et par près de 5 milliards au commerce spécial, nos ventes au dehors de produits nationaux, remontaient au-dessus de 3,500,000,000, ayant regagné près de 200 millions depuis 1879. Mais alors, précisément, l'Allemagne arrivait peu à peu à être complètement outillée, et sa prépondérance politique en Europe ayant éclaté spécialement au Congrès de 1878, la lutte économique avec elle nous devint de plus en plus difficile, de plus en plus contraire.

Dès 1884, l'exportation de nos produits nationaux perdait près de 500 millions par rapport à celle de 1882; l'année suivante, elle perdait près de 100 millions encore. En 1889, grâce à l'Exposition, elle retrouvait presque, et très momentanément, son plus haut niveau, avec 3,700 millions, en 1893 nous étions retombés à 3,200 millions; et nous n'exportions plus que pour un peu plus de 3 milliards en 1894, exactement comme en 1869, avec le même chiffre à peu près, 1,657 millions, d'objets fabriqués. L'Allemagne nous avait coupé l'herbe sous les pieds, de manière à bénéficier seule sur quantité de marchés internationaux, de l'accroissement naturel de besoins qui se faisaient sentir un peu partout, et dont nous aurions certainement, si elle ne fût devenue ce qu'elle est, bénéficié à sa place.

En 1894, au demeurant, si l'Angleterre importa encore pour 913 millions de marchandises françaises, un peu plus qu'en 1869 et presque autant qu'en 1872; si la Belgique en importa juste pour la même valeur (479 millions) qu'en 1872, et beaucoup plus qu'en 1869; l'Allemagne nous en prit à peine plus qu'en 1869 et pour 100 millions de moins qu'en 1872; nos envois aux Etats Unis furent de 186 millions seulement, au lieu de 333 en 1872 et moindres aussi qu'en 1869; la Suisse passa de 295 millions d'achats en 1872, et même de 261 en 1869 à 130 seulement en 1894; l'Italie, qui nous avait pris pour plus de 200 millions, en 1872 comme en 1869, ne ne nous prenait plus, il y a trois ans, même pour 50 millions; la Turquie était devenue également, à nos dépens, une cliente de l'Allemagne, ses achats chez nous ayant déchi de plus de 80 à 50 millions à peine; de même la Russie, qui, en

1894, ne fit plus d'achats en France, ni pour 45 millions comme en 1872, ni pour 30 comme en 1869, mais seulement pour une somme insignifiante.

Il y a relèvement de notre commerce général, et surtout de notre commerce spécial, depuis 1895; nos exportations de produits français ont remonté de 300 millions en cette année, sur quoi, notamment, 260 millions pour les produits de nos industries, dont nous avons exporté il y a deux ans pour 1,910 millions, plus même qu'en 1872, et beaucoup plus aussi qu'en 1869. L'amélioration s'est continuée l'année dernière, où elle a été de 50 millions encore, l'exportation des objets manufacturés ayant à peine fléchi et celle des objets de consommation, comme des matières industrielles s'étant accrue. L'Allemagne garde pourtant tout le redoutable outillage qu'elle s'est donné pour la lutte; mais nous avons, nous sans doute, amélioré déjà notre outillage et de plus, depuis l'entente franco russe, l'Allemagne a perdu l'omnipotent prestige qui, à coup sûr lui donnait, même commercialement, de grands avantages.

Notons, pour finir, que notre importation de produits nationaux en Algérie s'est chiffrée, en 1895, par 203 millions, en accroissement de plus de 50 millions sur celle même de 1872, déjà bien supérieure à celle de 1869. Cela fait espérer que notre grande colonie nord-africaine, sur tout jointe à la Tunisie elle-même en bonne marche, arrivera sans tarder, comme elle le peut et le doit, à nous fournir, à meilleur compte que les pays étrangers, beaucoup des choses qui manquent à la métropole et pourront lui manquer plus ou moins toujours; nous offrant, au contraire, un débouché de plus en plus important pour le trop plein de nos produits, surtout de nos produits industriels. Nous pouvons et devons avoir un jour, prochainement si nous savons faire, dans notre Algérie et dans notre Tunisie, à nos portes, un diminutif au moins, et respectable, de ce que l'Angleterre trouve, fort loin, dans ses Indes.

L'académie des sciences de Vienne (Akademie der Wissenschaften in Wissenschaften in Wien) décernera un prix de 20,000 marks pour le meilleur travail relatif aux rayons ultra violets. Ce prix sera décerné dans le courant de l'année de 1899.

Avis à nos physiciens qui seraient tentés d'entrer en lice pour décrocher la timbale.

LA TOILETTE FEMININE

Dans une étude sur la mode, le *Journal* compare les dépenses actuelles de la toilette féminine à celles qui se faisaient autrefois; on est frappé, dit le *Moniteur de la Bonneterie et du Tricot*, de voir combien elles se sont accrues depuis quarante ans.

A cette époque, les étoffes étaient fort chères, mais un costume de soie dépassait rarement trois ou quatre cents francs et durait des années et des années. Un chapeau coûtait de vingt cinq à trente francs, c'est le prix qu'on y mettait d'habitude, et l'on n'en avait pas plus de deux à la fois.

Les robes se lavaient, on les retournait, et on ne leur en voulait nullement de ce qu'elles étaient de tissu solide et bon teint.

Aujourd'hui, les étoffes ont baissé de prix et l'on en voit qui font beaucoup d'effet et qui sont à la portée de toutes les bourses; mais, en général, on ne leur demande pas d'être inusables; au contraire, les façons changent si vite que les étoffes ont rarement l'occasion de resservir.

Le tissu s'est rapidement élimé, éraillé ou défraîchi; l'on a aucun scrupule à mettre au rebut la robe vieille de trois ou six mois.

Les façons, elles ont augmenté prodigieusement de prix. Il y a à cela différentes causes: élévation des salaires qui ont doublé ou triplé depuis trente ans à Paris; diminution des heures de travail et augmentation des frais généraux imposés aux fournisseurs de la mode par la clientèle élégante.

Ce ne sont pas seulement les robes, les chapeaux qui chiffrent les dépenses de la femme, ce sont aussi les dessous: corsets, lingerie, chaussures et accessoires de toute sorte, car le raffinement a tout envahi, tout, hormis les choses de cœur et de bon sens. Et qu'on ne dise pas: "Cela fait marcher le commerce." C'est inexact. Jamais le luxe n'a été plus répandu et le commerce va fort mal.

Les notes insoldées chez les couturières; les étoffes, les garnitures que la mode crée, qu'un caprice de la mode laisse au marchand; les petits métiers nés d'un de ces caprices et supprimés d'un jour à l'autre, voilà, pour ne pas chercher plus loin quelques preuves à l'appui.

Comme conclusion, notre confrère ajoute qu'il serait à souhaiter que les femmes de fortune modeste eussent moins la frénésie du luxe. Cet avis pourrait bien être partagé par la plupart des maris, mais non par tous les industriels.

Maison de gros en - Epicerie, Vins et Liqueurs

Importations directes des lieux de provenance, de tous les articles qui font l'objet de son commerce.
Assortiment complet en marchandises de première nécessité, telles que

THEES, CAFES, SUCRES, MELASSES, SIROPS, FRUITS SECS, POISSONS, ETC.

GRANDE VARIÉTÉ DE FINES DENRÉES ET CHOIX CONSIDÉRABLE DE VINS ET LIQUEURS DES MEILLEURES MARQUES DONT ELLE A LE MONOPOLE DE PLUSIEURS

HUDON, HEBERT & CIE, 41, rue St-Sulpice, et
22, rue De Bresles,
MONTREAL

REVUE COMMERCIALE ET FINANCIÈRE

Montréal, 8 juillet 1897.

FINANCES

A Londres, on cote les capitaux disponibles sur le marché libre à 1 p. c.

Le taux d'escompte de la banque d'Angleterre est à 2 p. c.

Les consolidés étaient hier en clôture à 112 1/16 au comptant et 112 1/2 à terme.

A Paris, la rente 3 p. c. se cote à frs 104.5 à terme.

A Montréal, les prêts à demande se font à 4 p. c. Les billets de clients s'escomptent aux taux de 6 et 7 p. c.

Les banques vendent leurs traites entre elles : à 60 jours à une prime de 9 3/16 à 9 1/2 ; à demande, de 9 1/2 à 9 1/4. Sur le comptoir la prime est : à 60 jours de 9 1/2 à 9 1/4 ; à vue de 9 1/2 à 9 1/4 et par le câble à 10. Le papier de commerce se négocie à 60 jours à une prime de 8 1/2 et les traites documentaires à 9.

Le papier court sur Paris vaut 5.14 1/2. L'argent en barre vaut à New-York 60 1/2 et à Londres 27 9/16 d.

Les banques suivantes annoncent des dividendes :

La Banque de St-Hyacinthe, 3 pour cent ; la Dominion Bank, 3 pour cent et la Banque du Nouveau-Brunswick, 6 pour cent pour le semestre échu.

Les deux premières banques paieront leur dividende à partir du 2 août et la dernière à partir du 10 courant.

La bourse de Montréal, depuis les chaleurs, n'a plus qu'une séance par jour ; les gens de finance ont l'habitude

de prendre leur vacance dès le 1er juillet ; les transactions se ressentent de cet état de chose.

Malgré le peu d'activité les prix de toute la cote sont bien tenus ; le ton est ferme quelques valeurs ont même obtenue une avance de 1 et 2 points.

Voici les prix auxquels ont été opérées les dernières ventes dans le courant de la semaine finissant jeudi soir :

Valeurs de banques :

Banque de Montréal	235
" Toronto	228 1/2
" Commerce	123
" des Marchands	174
" Molsons	
" British	
" d'Halifax	
" Union	
" Ontario	82 1/2
" Hochelaga	136
" Québec	
" Nationale	
" East, Townsh.	
" Ville-Marie	

Les banques canadiennes sont cotées en clôture comme suit :

Vendeurs Acheteurs	
Banque du Peuple	
" Jacques-Cartier	
" Hochelaga	140 135
" Nationale	90 77 1/2
" Ville Marie	100 70

Valeurs industrielles :

Gaz de Montréal	187 1/2
Colored Cotton (bons)	
" (actions)	
Montreal Cotton	
Dominion Cotton	70
Royal Electric	142

Compagnies de transport :

Can. Pac. Ry	64 1/2
Toronto St. Ry. (ex-div.)	78 1/2
Montreal St. Ry. [ancien]	216 1/2
" [nouveau]	207 1/2
Halifax St. Ry (actions)	98
" (bons)	
St. John Ry	106 1/2
Cornwall St Ry	50
Duluth ord.	
Duluth pref.	
Rich. & Ont (actions)	
" (bons)	

Valeurs diverses :

Montreal Telegraph (ex-div.)	168
Cable Commercial (actions)	171 1/2
" (bons)	107 1/2
Postal Telegraph	
Bell Teleph (actions)	168 1/2
" (bons)	
West. Loan & Trust	
Loan & Mortgage	
Windsor Hotel	
Heat & Light Co (actions)	45
" (bons)	95 1/2

COMMERCE

Pour la saison, pour les fortes chaleurs que nous subissons, le commerce a une assez bonne tenue.

A la campagne on commence déjà à se ressentir des bons effets de l'exportation. L'argent y est plus abondant et nos marchands de gros en ont déjà ressenti les effets.

Si les grains sont généralement à meilleur prix, ainsi que le foin, il n'en est plus malheureusement de même pour le fromage. Nous avons confiance que la baisse de ce dernier article n'est que momentanée et que, dès que le marché anglais se remettra à acheter après s'être débarrassé de son surplus

...La CANADA LIQUOR CO., Limitee

Successeurs de AND. BRISSET & FILS.

.....21, 23, 25, rue Gosford, Montréal

ONT TOUJOURS EN STOCK
UN ASSORTIMENT COMPLET DE

CLARET, PORT, SHERRY, MALAGA, MADERE, COGNAC, RHUM, CONSERVES ALIMENTAIRES, ETC.

SEULS AGENTS AU CANADA POUR LES MARQUES :

RHUM ST. JAMES, AMER PICON, CLARET MONTFERRAND de Maceau, de Bordeaux,

HANTILLONS ET PRIX ENVOYES SUR DEMANDE.

GIN WICKEN, (Ce gin, de qualité supérieure et d'un goût agréable, a obtenu les plus hautes récompenses aux expositions internationales.)



Le...
Whisky
Dewar



Est...
...Bon



de stock les prix reviendront plus rémunérateurs pour ceux qui élèvent des animaux en vue de la production du lait.

Cuirs, laines et peaux.—Pas de changement dans les cuirs. Les peaux vertes sont en baisse de 1c pour ceux de bœuf; on paye maintenant 7c le No. 1, 6c le No. 2 et 5c le No. 3; les peaux de veaux sont sans changement, les peaux d'agneaux tondus ont fait une avance de 10c, nous nous les cotons maintenant 25c la pièce.

Draps et nouveautés.—Les échantillons d'automne sont en partie arrivés et les voyageurs sont sur la route prenant des ordres. Nous conseillons au commerce de détail de réduire leurs ordres au minimum, surtout s'ils ont des comptes en retard chez leurs fournisseurs; nous sommes certains qu'ils se trouveront bien de suivre notre conseil.

Les chaleurs qui survenus depuis le commencement du mois facilitent l'écoulement des étoffes légères.

Epiceries, vins et liqueurs.—Les sucres sont plus fermes chez les raffineurs qui ne veulent pas faire de concessions; ils ne veulent pas se départir du prix de 4c pour le granulé quelque soit l'importance de la commande. Les épiciers de gros qui vendent 4½c le même sucre n'ont donc pas grand bénéfice quand on songe qu'ils ont le double transport, l'intérêt de leurs avances d'argent et le risque de perte.

Pour les mélasses le marché se maintient comme prix et comme demande. Le riz est toujours ferme et se vend facilement aux prix cotés.

Les conserves alimentaires sont tou-

jours l'objet d'un très bon commerce bien que les prix soient très fermes; les légumes surtout sont très recherchés.

Les homards en boîte sont plus chers, les marchands de gros n'ont pu obtenir des empaqueteurs que la moitié de leur contrat environ aussi ne poussent-ils pas à la vente.

Les fruits secs sont en général fermes principalement les peanuts (arachides) dont la demande est très forte depuis les jours de fête.

Les épices sont sans changement de prix avec demande soutenue.

En ce qui concerne les thés, les représentants des maisons du Japon paraissent anxieux de vendre; il ne s'est guère offert de thé de Chine sur notre marché pour la nouvelle récolte.

C'est par erreur que dans notre dernier numéro on a dit que les manufacturiers de biscuit avaient réduits ceux au soda et quelques autres marques de 1c; c'est une demi-cent qu'il aurait fallu dire.

Fers, ferronneries et métaux.—Les clous coupés à chaud, à froid, les clous à river, les clous à finir et à quart sont en baisse de 10c sur le prix de base de \$1.85 au lieu de \$1.95 avec rabais pour le commerce de 10c par quart.

Poissons.—Depuis 15 jours on a constaté une demande de morue sèche pour le Haut-Canada à raison de 4½ à 5c la livre.

Produits chimiques et drogues.—La gélatine en feuille a fait une avance de 5c à la livre.

Salaisons, saindoux, etc.—Les lards canadiens subissent une nouvelle aug-

mentation; le mœss vaut de 16 à 17c et clear \$16.00. Le lard de l'Ouest autrement dit le lard de Chicago reste toujours au même prix c'est-à-dire \$15.00. Les autres salaisons et saindoux sont sans changement.

Revue des Marchés

Montréal, 8 juillet 1897.

GRAINS ET FARINES

MARCHÉS ÉTRANGERS

Les derniers avis reçus de Londres par le câble cotent comme suit les divers marchés du Royaume-Uni:

Londres—Chargements à la côte: blé, plus ferme, 3½ plus haut; maïs, sans affaires. Chargements en route: blé, moins actif, et maïs plus ferme et 3d plus haut. Marché anglais de l'intérieur: blé ferme et 6d plus haut.

Liverpool—Blé disponible, ferme; maïs disponible, ferme. Maïs américain mélangé disponible, 2½ 9½d, nouveau. Farine première à boulanger de Minneapolis, 20s. Sur futurs: blé soutenu, 5s 10½d juillet; 5s 7½d septembre; 5s 7½d décembre; maïs soutenu, 2s 9½d juillet; 2s 9½d août; 2s 10½d septembre; 2s 11½d novembre.

A Paris, on cote le blé de juillet frs 23.85 et celui d'août 23.50; farine de juillet 48.50 et d'août 48.90.

Nous lisons dans le *Marché Français* en date du 19 juin:

"Pendant la première moitié de cette

FONDEE EN 1842.

L. CHAPUT, FILS & CIE

EPICIER EN GROS ET IMPORTATEURS

2, 4 et 6 rue de Bresoles,

17 rue St-Dizier,

123 à 131 rue Le Royer,

MONTREAL

Nous avons...

Encore en magasin quelques boîtes de

RAISIN VALENCE

4 couronnes, de la marque **MORAND**
que nous vous offrons à prix réduits.
Aussi, quelques quarts de

HARENG LABRADOR

de belle qualité, en quart et demi-quart.

A. ROBITAILLE & CIE

Corsets P. & A. No. 205

GARANTIS TOUT FAITS EN ACIER
ET EN COUTIL FRANCAIS . .

Coupe parfaite, donnant du ton au buste.

Fabrication Supérieure.

Se vendent bien et donnent satisfaction.

Montreal Corset Manufacturing Co.

FABRIQUE :

BUREAUX :

FARNHAM, P.Q.

3051 Rue Notre-Dame, Montréal

semaine, la température s'est montrée très propice aux céréales en terre ; la floraison et la grenaison du blé ont pu s'effectuer favorablement dans le centre et dans le midi de la France.

"Par contre, depuis trois jours, des perturbations atmosphériques ont occasionné un refroidissement subit de la température qui n'est pas sans donner des inquiétudes pour nos régions septentrionales, où les blés ne sont guère encore qu'à la période de l'épiage et dont la floraison se trouve conséquemment contrariée. Cet après-midi, pourtant, le temps paraît vouloir se remettre définitivement au beau et peut-être les cultivateurs de nos départements du Nord en seront-ils quittes pour la peur.

"La culture a mis le beau temps à profit pour effectuer la coupe des fourrages ; de ce côté, il semble y avoir satisfaction complète, tant pour la quantité que pour la qualité.

"En ce qui concerne les affaires, la semaine n'a présenté qu'un fort médiocre intérêt, les marchés de provinces sont peu fréquentés par la culture et les transactions s'effectuent difficilement, les détenteurs maintenant des prix qu'il n'est guère possible à la meunerie de leur accorder, dans les conditions où la place la mévente persistante de ses produits.

"A la Bourse du Commerce de Paris, le marché des farines douze marques a été généralement soutenu cette semaine, mais c'est surtout depuis ces derniers jours que la fermeté s'est accentuée, en raison du refroidissement de la température et des pluies orageuses, qui font craindre pour les blés de la

région septentrionale, surpris par ce mauvais temps à l'époque critique de la floraison.

"D'autre part, le stock de place continue à s'alléger, et, dans ces conditions, les vendeurs à découvert jugent prudent de se racheter dès maintenant. Les cours d'une heure accusaient aujourd'hui une hausse de 75 centimes à 1 franc sur samedi dernier."

Le marché aux grains de Chicago a meilleur ton que pendant les semaines précédentes. L'état des récoltes en Europe a nécessité la demande de blé aux Etats-Unis. La demande provient principalement de France, où, la récolte, comme nous l'avons déjà dit, sera fortement déficitaire. Nous cotons désormais le blé de décembre.

On cotait hier, le blé disponible sur les différents marchés des Etats-Unis :

Chicago, No 2, du printemps.....	70½
New-York, No 2, rouge.....	74½
Duluth, No 1, du nord.....	75½
Detroit, rouge No 2.....	76

Les principaux marchés de spéculation ont fermé comme suit, à la date d'hier :

	Sept.	Déc.
Chicago	66½	65½
New-York	72½	74
Detroit	69½	---
Duluth	66½	67½

MARCHÉS CANADIENS

Le Commercial de Winnipeg dit à la date du 5 juillet :

"Le marché au blé a été tranquille au point de vue des affaires en disponible. Il y a encore un mouvement considéra-

ble de blé des points de l'intérieur vers les ports du Lac Supérieur, mais il se fait très peu d'affaires à la campagne en nouvelles livraisons. La tendance des prix a été plus basse. Au début de la semaine des ventes ont été faites à 71c, mais hier on cotait le blé dur No. 1 à flot, à Fort William à 70c. Dans nombre de cas les détenteurs demandaient davantage, aussi les affaires ont-elles été lentes. No. 2 dur 30c au-dessous du No. 1 ; No. 3 dur 40c au-dessous du No. 3."

La dépêche en date d'hier, de Toronto, cite comme suit, les marchés d'Ontario :

"Marché tranquille; farine, tranquille, prix à peine sans changement; straight rollers cotés de \$3.30 à \$3.35, ouest. Son, tranquille; coté à \$8.50, ouest; gru, ferme de \$9.00 à \$9.50. Blé, demande sans activité et prix en général facile; rouge coté au dehors de 65 à 66c et blanc à 66c ouest; No 1 dur Manitoba vendu à 71c Fort William et à 76c Midland. No 2 dur coté à 74c Midland. Sarrasin, demande limitée, prix nominal. Orge, terne par continuation; No 2 à 25c; No 3 extra de 23 à 24c et orge pour engrais, terne, de 21 à 22c. Avoine, tranquille; prix soutenus; blanche vendue à 22c ouest, et mélangée à 21c, ouest. Poin, fermes; ventes au nord et à l'ouest à 40c et à 41c. Farine d'avoine, prix ferme de \$2.90 à \$3.00 pour lots de char. Blé d'Inde, tranquille, prix sans changement de 24½ à 25c. Seigle, tranquille; coté au char 31c, est."

Le marché de Montréal a un ton décidément plus ferme pour les grains. Les avoines sont peu offertes; on paye l'avoine blanche No 2, pour l'exportation 28½c, tandis qu'en petits lots pour

MINT... PUFF-STRAPS

Nouvelle
Spécialité
de....

Young & Smylie

RECONNAISSANT que le public à la fine bouche aime l'essence de menthe, nous sommes les premiers à offrir au commerce une réglisse flexible contenant cette essence.

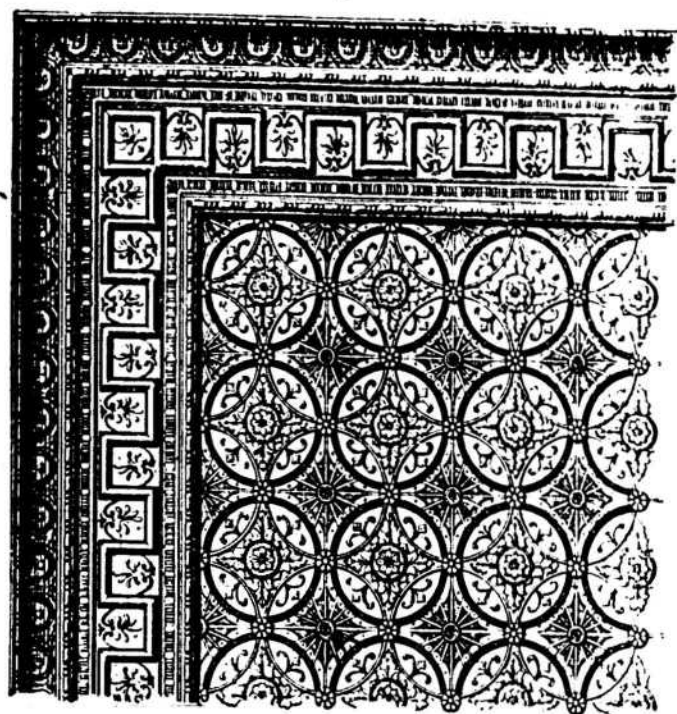
La qualité délicate de notre réglisse flexible est bien connue elle est sans rivale comme saveur et comme fini.

Nos *Triple Tunnel Tubes* et nos *Navy Plugs* sont aussi des favoris auprès du public, et sont faits de la même manière, quoique contenant des arômes différents.

Nous recommandons toutes ces marchandises pour le commerce d'été, elles plaisent aux goûts les plus difficiles comme confectious pures, mielleuses et savoureuses.

YOUNG & SMYLIE

BROOKLYN, N.Y.



UN DE NOS DESSINS

Plafonds de Métal en Relief

... Ces plafonds sont faits en acier doux annelé, dans une grande variété de dessins, appropriés pour chaque genre de bâtisse, y compris les HÔPITAUX, les ÉGLISES, les ÉCOLES, les COUVENTS, les THÉÂTRES, les ASILES, les BUREAUX, les MAGASINS, les RÉSIDENCES, ETC.

... Les avantages nombreux qu'ils présentent comme remplaçant du bois et du plâtre, existent dans leur poids léger. Ils ne se fendent pas, ne s'écaillent pas, par conséquent, pas de danger de chute de plâtre; ils sont absolument durables, les joints se recouvrent hermétiquement, ils s'appliquent facilement et sont absolument incombustibles, ont un véritable cachet artistique, ne supportent pas la vermine ou les germes de la maladie et sont excellents pour l'acoustique; ils ont, en outre, de nombreux points de supériorité sur toutes autres formes de décoration intérieure.

ÉCRIREZ POUR RECEVOIR NOTRE CATALOGUE "T"

The METALLIC ROOFING CO., Limited

Seuls Manufacturiers...

COIN KING ET DUFFERIN

TORONTO, ONT.

la consommation locale on va jusqu'à 28½c.

Les pois No 2 sont plus fermes et un peu plus chers; nous les cotons de 50½ à 51c; la demande pour l'exportation n'est sensiblement améliorée et on s'attend, pour peu que les demandes continuent à voir des prix plus élevés.

Le sarrasin, par suite de sa rareté, a gagné une cent depuis la semaine dernière; nous le cotons de 41 à 41½c; le seigle a fait le même gain et nous le cotons de 40½ à 41c.

Les gros meuniers ne se plaignent pas des affaires; ils ont de gros ordres à remplir, tant pour les Provinces Maritimes que pour le local; il n'en est pas de même chez les représentants des meuniers moins importants. Il est vrai que les premiers ont sur les derniers l'avantage de pouvoir livrer des chars en farines assorties, ce que ne peuvent pas toujours faire les seconds. La demande à l'exportation est nulle pour le moment. Les prix sont toujours faciles par suite de cet état de chose. Nous pensons même qu'on peut acheter aujourd'hui des prix que nous cotons plus bas.

Les farines d'avoine ont quelques affaires de détail à prix soutenus. Les issues de blé principalement le son sont toujours en bonne demande à prix soutenus.

GRAINS

Blé roux d'hiver, Can. No 2.	00 à 0 00
Blé blanc d'hiver " No 2.	00 à 0 00
Blé du Manitoba No 1 dur...	0 82 à 0 84
" " No 2 dur...	0 80 à 0 82
Blé du Nord No 1.	0 80 à 0 82
Avoine blanche No 2.	0 28½ à 0 28½
Blé d'Inde, Canadien.	0 31 à 0 32

Pois, No 2 par 60 lbs.	0 50½ à 0 51
Orge, par minot.	0 30 à 0 32
Sarrasin, par 48 lbs.	0 41 à 0 41½
Seigle, par 56 lbs.	0 40½ à 0 41

FARINES

Patente d'hiver.	\$4 15 à 4 25
Patente du printemps.	4 15 à 4 20
Straight roller.	3 75 à 3 90
Fort de boulanger (cité).	3 90 à 4 00
Fort de Manitoba.	3 75 à 3 85

FARINE D'AVOINE

Farine d'avoine standard, en barils.	\$3 10 à 3 20
Farine d'avoine granulée, en barils.	3 10 à 3 20
Avoine roulée, en barils.	3 10 à 3 20

FROMAGE

MARCHÉ ANGLAIS

MM. Marples, Jones & Co, nous écrivent de Liverpool le 26 juin:

"On se ressent des fêtes sur notre marché par suite de la célébration du Jubilé, et la demande a, en conséquence, été d'une nature tranquille, les prix tournant en faveur des acheteurs.

"Nous cotons:

Canadien fantaisie de sept.	
blanc et coloré.	50 à 51s
Fromage nouveau, choix.	42 à 43s
" " fin.	34 à 38s

Importation du Canada et des États-Unis 30,079 boîtes.

MARCHÉS AMÉRICAINS

Ogdensburg 3 juillet.—Il a été offert 2130 boîtes. Aucune vente; les vendeurs ont refusé 7½c.

Watertown 3 juillet.—Les ventes ont été de 7000 boîtes aux prix de 7½ à 7¾c.

Canton 3 juillet.—Les ventes ont été de

2800 gros fromages à 7½c; 400 petits à 7½c; 400 à 7¾c.

MARCHÉS D'ONTARIO

Kingston, 1 juillet.—Il a été offert 1500 boîtes. Les ventes ont été de 500 boîtes à 8c.

Barrie, 1 juillet.—Il a été offert 370 boîtes. Les ventes ont été de 400 boîtes à 8c et 602 7 15 16c.

Troquois, 2 juillet.—Il a été offert 165 boîtes de coloré et 85 de blanc. Il a été offert 8c sans résultat.

Brantford, 2 juillet.—Il a été offert 1423 boîtes. Les ventes ont été de 1071 à 8c; 1630 à 8 1 16c; 312 à 8½c.

Perth, 2 juillet.—Il a été offert 1000 boîtes de blanc; le tout vendu à 8c.

Chesterville, 2 juillet.—Il a été offert 2023 boîtes de fromage dont 791 de coloré et le reste blanc; 8c offert. Aucune vente.

South Finch, 2 juillet.—Il a été offert 937 fromages. Le tout vendu de 7½c à 8c.

London, 2 juillet.—Il a été offert par 42 fabriques 8136 boîtes de juin. Les ventes ont été de 1289 à 8c; 2469 à 8 1 16c; 825 à 8½c.

Belleville, 6 juillet.—Il a été offert par 34 fabriques 3013 boîtes de blanc et 296 de coloré. Les ventes ont été de 1033 de blanc à 8c; 296 de coloré à 8c; 189 de blanc à 7 15 16c; 90 de blanc à 7½c.

Campbellford, 6 juillet.—Il a été offert 1655 boîtes. Les ventes ont été de 946 boîtes à 7½c et 60 do à 7¾c.

Ingersoll, 6 juillet.—Il a été offert 1380 boîtes. Il a été vendu 210 de 8 à 8½c.

Madoc, 6 juillet.—Il a été offert par 18 fabriques 1130 boîtes. Il a été vendu 1130 boîtes à raison de 7 13 16 à 7½c.

Woodstock, 7 juillet.—Il a été offert 3309 boîtes de coloré et 1120 boîtes de

J. A. VAILLANCOURT

MARCHAND DE PROVISIONS ET

Commissionnaire en Beurre et Fromage

Achète aux plus haut prix du marché, et vend à commission tous les produits de la ferme. Attention spéciale donnée aux consignations de Beurre et Fromage. Avances libérales sur consignations. Fournitures générales pour beurseries et fromageries. Tinettes en belle épinette blanche 80, 50, 70 lbs. Spécialité de tinettes pour beurseries. Boîtes carrées paraffinées de 56 lbs. pour l'expédition du beurre. Bois de boîtes à fromage. Les Meilleurs Sels Higgins, Ashton et Windsor, pour beurseries.

SOLICITE LA CONSIGNATION DE
TOUTES SORTES DE PRODUITS AGRICOLES.

333 et 335, rue des Commissaires, Montréal.

blanc. Les ventes ont été de 4000 boîtes à une moyenne de 8 1/16c; par la suite 2 fabriques ont vendu leur balance de juin à 8 1/4c.

Peterboro, 7 juillet—Il a été vendu 5039 boîtes de coloré à une moyenne de 7 1/4 à 7 15/16c.

Stirling, 7 juillet—Il a été offert 800 boîtes de blanc et 100 de coloré. Les ventes ont été de 650 à 7 1/4c et 200 à 7 15/16c.

Pictou, 7 juillet—Il a été offert 1300 boîtes de coloré et 75 de blanc. Il en a été vendu que 400 à 7 15/16c.

Tweed, 7 juillet—Il a été offert et vendu 880 boîtes de fromage à 8 1/4c.

MARCHÉ DE QUÉBEC

Cowanville 3 juillet—Il a été offert par 44 fabriques 2812 boîtes de fromage. Les ventes ont été de 1150 boîtes à 7 1/4c.

MARCHÉ DE MONTRÉAL

Lundi dernier on a présenté au quai pour la vente environ 7000 fromages. Le ton du marché était faible, comme nous l'avons dit la semaine dernière, mais il était difficile de prévoir qu'on ne dépasserait pas, en règle générale, le prix de 7 1/4c. Les exportateurs prétendent qu'aux prix payés à la campagne pendant la semaine ils ne peuvent s'en tirer, les acheteurs de l'autre côté ayant encore limité leur prix.

Les fêtes du jubilé en Angleterre n'ont certainement pas favorisé la consommation du fromage; d'autre part, nos exportations cette année ont dépassé de beaucoup le chiffre de l'an dernier, il résulte de ces deux faits que les prix ont fléchi dans le Royaume-Uni.

Le prix du câble public de Liverpool est descendu à 42s, ce qui équivaut à 9.11c ici.

Le meilleur fromage atteint, il est vrai, 7 1/4c et même à ce prix il n'est pas d'un placement très facile.

Quelques marchands à commission ont cru devoir, dans l'intérêt des fromagers qui les patronnent ne pas mettre sur le marché le fromage reçu depuis une dizaine de jours environ; ils ont mis les boîtes soit en glacière, soit dans des caves fraîches pour le remettre en état car les chaleurs lui ont été funestes.

Les exportations pendant la semaine dernière ont été de 84524 boîtes au lieu de 66713 l'an dernier. Depuis l'ouverture de la navigation les exportations totales ont été de 439537 boîtes, tandis que l'an dernier, pendant la même période, elles avaient été que de 355228 boîtes.

BEURRE

MARCHÉ ANGLAIS

MM. Marples, Jones & Co., nous écrivent de Liverpool le 26 juin :

"Le marché a été peu stable, spécialement pour les crémeries d'Irlande qui ont tour à tour monté et descendu et les acheteurs de beurres des Etats et du Canada se sont tenus à l'écart

"Nous cotons :

Ladles des Etats-Unis, bons..... 45 à 50s
Imitation, crémeries, tin. frais 56 à 60s
Irlande, fabriques..... 76 à 80s
" crémeries, boîtes..... 80 à 85s
Danemark, crémeries, barils..... 90 à 96s
Importations du Canada et d-s Etats-Unis: 4721 paquets.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

Canton, 3 juillet — Il a été vendu 600 tinettes de beurre à 16c.

MARCHÉ DE MONTRÉAL

Les exportations de beurre de notre port dépassent aussi celles de l'an dernier; ainsi, la semaine dernière il a été expédié sur l'Angleterre 6522 paquets; pendant la semaine correspondante de l'an dernier on avait exporté 771 paquets seulement. Depuis le 1er mai dernier le chiffre des exportations est de 20391 paquets; l'an dernier pendant la même période le chiffre des exportations n'avait été que de 8559 paquets.

Avec la baisse si accentuée dans les prix du fromage, il est à craindre que beaucoup de fromagers changent leur fabrication et se mettent à faire du beurre. La quantité augmentant, il est difficile de prévoir si le prix de 17 1/4c que l'on paie actuellement pour les meilleures crémeries se maintiendrait longtemps. Les qualités ordinaires valent de 15 1/4 à 15 1/2c et on paye 12c pour les beurres de ferme. Jusqu'à présent les prix sont assez fermes bien que les arrivages aient augmenté dans ces derniers jours.

ŒUFS.

A la date du 26 juin, sur le marché de Liverpool, les meilleurs œufs d'Irlande se ressentent d'une légère amélioration, les œufs du Canada arrivent en quantités assez fortes et n'avaient qu'une demande modérée. On cotait : œufs frais d'Irlande de 4s 8d et 5s 6d et du continent de 3s 10d à 4s 6d; œufs du Canada de 4s 10d à 5s.

Sur le marché de Montréal les œufs de premier choix se paient toujours jusqu'à 11c et les ordinaires No 1 de 9 à 9 1/2c et No 2, 1c de moins.

B. HOUDE & CIE

Les plus grands **Manufacturiers de Tabacs** Coupés et en Poudre du Canada.

Les noms de nos Célèbres Tabacs sont.....

HUDSON, (à fumer et à chiquer). MORNING DEW,
(Virginia Flake Cut). GOLDEN LEAF, (Virginia Cut Plug.)

Nos Tabacs en Poudre sont.....

Rose No 1, Rose Extra, Rose & Fève, Naturel No 2.

ECHANTILLONS ET LISTE DE PRIX ENVOYES SUR DEMANDE

BUREAUX :

ENTREPOT et MANUFACTURE :

No 350 rue Saint-Jean **QUEBEC** 189 a 197 rue Richelieu

A. A. AYER & Co.

Agents dans les principales villes du Canada, Etats-Unis et Angleterre.

Bureau : 576, rue St-Paul, Montreal.



Exportateurs de

BEURRE..et..FROMAGE

B. DE POSTE 2321.

ALEX. W. GRANT

TELEPHONE 1283.

Exportateur de Fromages et Marchand à Commission

Nous payons le plus haut prix du marché pour le meilleur Beurre et Fromage. Nous garantissons de donner entière satisfaction sur toutes consignations. Seul agent pour la célèbre présure "Eureka" et le sel de beurrerie de Worcester 33, 35 et 37 RUE WILLIAM, MONTREAL. 2 & 6 HARRISON STREET, NEW YORK.

LÉGUMES

Les oignons d'Egypte sont moins chers, on les obtient maintenant de \$2.00 à \$2.50 la caisse. Les tomates sont en baisse, on les trouve de 90c à \$1.00 la boîte; les concombres du Canada (il n'en vient plus d'ailleurs des Etats-Unis) sont à 25c la doz; les fèves valent \$1.25 le panier et les choux 40c la doz. On a maintenant des pommes de terre nouvelles à 50c le panier; les vieilles ont bien baissé et se vendent de 35 à 45c en lots de détail.

FRUITS VERTS

Les bananes sont une peu plus chers depuis 55c jusqu'à \$1.40 le régime. Les oranges de Valance montrent également plus de fermeté les 714 valent jusqu'à \$7.00 la caisse. Les citrons sont plus chers; ils se comportent mal par la chaleur qui d'ailleurs en augmente la consommation; ils valent maintenant de \$2.50 à \$4.00 la caisse suivant choix.

Les fruits nouveaux de Californie sont abondants sur notre marché: on vend, prunes, de \$1.25 à \$1.50 la boîte d'environ 3 1/2 gal; pêches, de \$1.50 à \$1.75 la boîte d'environ 8 doz; poires Bartlett, de \$4.50 à \$5.00 la boîte.

Dans les petits fruits, les cerises sont 80c à \$1 la boîte, de 40 à 75c le panier; les fraises de 4 à 8c le casseau suivant qualité.

FOIN PRESSÉ ET FOURRAGES

MM. Hosmer, Robinson & Co., nous écrivent de Boston le 1er juillet:

"Les arrivages ont été, la semaine dernière, de 467 chars de foin et 29 de paille pour le marché local. Ils avaient été, l'an dernier, pour la semaine correspondante, de 409 chars de foin et 19 de paille.

Il n'y a pas, à vrai dire, de changement dans la situation depuis la semaine précédente. Les arrivages ont été absolument lourds mais pas plus que nous ne pensions. Nous ne changeons pas les cotes et notons le marché en bonne condition.

La paille de seigle est terne avec un marché trop fortement approvisionné

"Nous cotons:

Foin, grosses balles, choix à fantaisie.	15 50 à 16 00
— petites balles, choix à fantaisie	15 00 à 15 50
— moyen à bon	13 50 à 14 50
— pauvre à ordinaire	12 00 à 13 00
— trèfle et trèfle mélang.	11 00 à 12 00
Paille de seigle, bonne à choix	11 00 à 12 00
— d'avoine	6 50 à 7 00
— de seigle mêlée	9 50 à 10 00

Le foin est ferme et en hausse à Montréal; nous changeons nos prix en conséquence.

Les livraisons des cultivateurs sont peu importantes, ils conservent ce produit soit dans l'espoir d'une hausse, soit pour l'entretien de leurs animaux pendant l'hiver. En effet, beaucoup d'endroits de notre province seront mal partagés cette année et récolteront peu.

Ceux donc qui conservent leur foin pour le faire consommer sur la ferme agissent en gens prévoyants. Ceux, au contraire, qui le gardent dans un but de spéculation pourraient s'en repentir, puisque, nous le répétons encore, la récolte sera très forte aux Etats-Unis et elle s'annonce dans les meilleurs conditions dans l'Ontario.

Nous cotons au détail:

Foin pressé No 1, à tonde	13 50 à 14 00
do do No 2 do	11 50 à 12 00
Paille d'avoine do	4 50 à 5 00
Moules extra à tonde	18 00 à 20 00
Gru blanc do	00 00 à 17 00
do No 2, do	00 00 à 16 00
Son (Manitoba) do	13 50 à 14 00
do au char (Ontario) do	00 00 à 13 00
Blé d'inde jaune moulu	00 00 à 18 00

Et au char:

Foin pressé No 1	13 00 à 13 50
do do No 2	11 00 à 11 50
Paille d'avoine	4 00 à 4 50

PROVINCE DE QUEBEC**Cour Supérieure.****ACTIONS.**

DEBENDEURS. DEMANDEURS. MONTANTS

Beauport

Mahan J. sr. J. Mahan jr 115

Brome Canton

Rinter Julius M. J. L. Kent 1733

Bury

Boydell J. C. R. Cousins 246

Cap de la Madeleine

Loranger F. L. C. Jourdain 170

Halifax

Powell Jas. J. A. Letellier 122

Hedley Cove

Gibson J. L. St Arnaud 199

La Patrie

Morelle Louis A. Bourret 103

Magog

Chamberlin C. A. H. L. Burt 119

Montréal

Archambault J. B. H. Branchaud 213

Buchanan G. A. Nathan 1000

Brunet M. Dame M. Cogan 135

Belair L. G. St. Beaudin & Co 160

Black W. Hudson Bay Co 108

Bau A. A. Gamache 2e cl.

Berard E. E. Perkins 172

Barsalon Dame A. H. H. Rheume 384

Batty H. A. J. E. Knox 126

Beard C. F. Gauthier 445

Bernard Dame E. Imperial Electric Light Co 2e cl.

Chalifoux J. J. Vamer 103

Collette A. M. Ritchot 104

Corp. Village Verdun D. McLean 128

Charbonneau J. A. Larose 154

Cite de St. Henri Dame J. St Onge 1000

Campen E. A. E. de Lorimer 120

Cardinal H. R. H. Brodeur 400

Conture Jos. W. L. Shurthill 199

DeBouthiller Chavigny C. London and Lancashire Life Ass Co 128

Deslauriers J. T. Taillefer 187

Dagenais A. H. Dagenais 100

D'Oliver R. W. R. J. Tooke 216

Dawker H. B. J. R. Fair 202

Dwyer P. O. Paquette 120

**Rose's West India Lime Juice**

JUS DE LIMON DES INDES OCCIDENTALES

Plus sain et moins coûteux que le Citron.

En vente dans toutes les bonnes maisons de gros, épiceries et pharmaciens.

...Est DELICIEUX,**SAIN et...****RAFRAICHISSANT****LAW, YOUNG & CO., MONTREAL**

AGENTS POUR LE CANADA.

SEL



Ecrivez-nous quand vous voulez du SEL

VERRET, STEWART & CO.

MONTREAL

QUEBEC



SEL

D. K. McLAREN

COURROIES EN CUIR

Demandez les Courroies en poil de Chameau

"LANCASHIRE HAIR PATENT BELTING."

No 24, Carré Victoria, MONTREAL

HODGSON BROTHERS

EXPORTATEURS ET
MARCHANDS A COMMISSION DE

Fromage et Beurre

TELEPHONE 366.

65, 67, 69, RUE WILLIAM, MONTREAL.

S. DE POSTE 637.

Nous sommes en communication directe avec tous les principaux négociants d'Angleterre et nous pouvons toujours obtenir les plus hauts prix sur consignations. Nous avons aussi constamment en mains un fort approvisionnement de fournitures pour beurres et fromages aux plus bas prix, aussi matériel pour boîtes, etc. Attention spéciale donnée aux consignations de Beurre et Fromage. Avances libérales sur consignations. Entrepôt froid de première classe à prix réduits. Prix spéciaux sur demande.



LONDON, ONT.
NAPANEE, "
BELLVILLE, "
BROCKVILLE, "
ST-HYACINTHE, Q.

Desjardins A.	T. Ear-kine	500
Foster J.	J. Baylis	300
Favreau A. J. et al.	H. Lemire	4e cl.
Guérin E. es-qual.	Dame M. W. Devine	2e cl.
Gauthier A. J. N.	J. McKee	100
Gauthier A. J. N.	J. Labelle et al.	134
Gauguin Z.	G. Archambault	2e cl.
Grothé J. O. C. et al.	A. D. Taylor	500
Hebert N.	Dame E. St Maurice	2e cl.
Humphries J. et al.	G. Deserres et al.	234
Irvine J.	Fraser Institute	3e cl.
John H. J. et al.	G. W. Foisy et al.	347
Jubenville G.	London and Lancashire Life Ass Co.	238
Juneau O.	N. Mathieu	115
Jutras J.	S. Denis	114
Kennedy Dame K.	J. Sullivan et al.	283
Lefebvre M. et al.	W. T. Tasse	4e cl.
Lapointe H. et al.	A. W. Stevenson es-qual	350
Labrèche J.	P. P. Mailloux	164
Lesperance Dame E.	G. Cousin au	600
Lépine J.	D. C. Brosseau	578
Maisonneuve Dame E. et vir.	C. G. Gaur et al.	177
Menard M.	D. Madore	130
Mullin J. E.	Shoe Wire Grip Co	500
Martin A.	C. J. Speechman et al.	100
Mercier F. X.	C. Clouthier	180
Mouton J.	M. E. Auger	1e cl.
Morris A. W. et al.	Dame J. F. Evans	9000
Moreau O.	Dame L. J. Tate	107
Mathieu A.	Dame M. L. Léveillé	2e cl.
Mignault J. O. C.	E. May	178
Mit hell A. B. et al.	W. J. Gallon	139
O'Reilly T.	J. A. Brondur	2e cl.
Par z au T. sr.	Dame D. St Germain	2e cl.
Provost M.	Credit Foncier Franco C.	339
Prozsky P.	P. Labelle	234
Proulx M.	Dame E. H. Royer	100
Pilon M. H.	W. Labrèche	115
Paulsen M. et al.	Molson Bank	171
Ross W. L.	J. Meshaue	689
Ryan M. H.	J. Cusson	287
Row F. W.	R. Millar	144
Senecal J. J. C.	Royal Electric Co.	2e cl.
Sto Mar e Dame M. O. et al.	H. Manseau	2e cl.
Smelhaack W.	J. L. Beau try et al.	825
Stimpson J. C. et al.	F. Mc Mann et al.	100
Tache L. H.	E. May	2e cl.
Wash E. J.	Whitman & Barnes Mfg Co	300
Welsh D. H.	J. T. Ewart	200
Ward J. W.	A. D. Taylor	252
White W. J.	J. P. Cox	112

Quebec

Hamilton W. et al.	A. Rochette	197
--------------------	-------------	-----

Sherbrooke

Dale F.	D. Hynamman	104
---------	-------------	-----

Stanstead

Chadsey.	W. W. Martin	600
----------	--------------	-----

Stukely Canton

Mongeau Jos.	C. Thibault	102
--------------	-------------	-----

St. Alban

Roymond Eloi.	F. Leclerc	160
---------------	------------	-----

Ste Catherine

Robitaille Aug.	N. Dion	212
-----------------	---------	-----

St Ephrem

Houle F. rd.	L. Oct. Ratte	100
--------------	---------------	-----

St Etienne

Vincent F.	N. Kerouac et al.	100
------------	-------------------	-----

St Henri

Vallières Celestin.	L. Vallière	312
---------------------	-------------	-----

St Jean

Girard Ant. D.	A. F. Savaria	179
----------------	---------------	-----

St Raymond

Dégare Jérémie.	M. A. C. Blais	1407
-----------------	----------------	------

Cour Supérieure.

JUGEMENTS RENDUS

DEFENDEURS.	DEMANDEURS.	MONTANTS
-------------	-------------	----------

Absents

Auger M.	J. R. Tartre	650
Langevin Pierre et ux.	L. Robert	290
McGowan Hy A.	E. S. Miltimore	112

Barnston

Drew John F.	W. C. Webster	471
--------------	---------------	-----

Bedford

Taylor E. G. et al.	H. E. Blake	104
---------------------	-------------	-----

Ditchfield et Spaulding

Keene E. F. & Co.	E. Charland	1284
-------------------	-------------	------

Eastman

Dussault Pierre O.	E. Girard	178
--------------------	-----------	-----

Montréal

Acheson Albert	C. W. Lawrence	150
Cameron Donald	W. Walker	330
Howard Frk K.	J. Robertson	5556
Hunt Geo et al.	Massasait Mfg Co	203
Lalumière Tréfilé.	M. Langlois et al	157
Lalumière Wm.	J. B. Lambert et al	106
Laplaute J. B. J., jr.	Dame J. Bouchard	1648
McClulloch Dame Sarah.	T. R. Ki g-way	142
Mitchell A. B.	W. J. Gallon	139
Mondon S.	V. Thériault	468
Tabb Horastis N. esqual.	G. E. Tabb	2600

Québec

Mitchell Robert.	W. Pagnuelo	250
------------------	-------------	-----

Richmond

Richmond Industrial Co.	D. A. McCaskill	2008
-------------------------	-----------------	------

St Henri

Rufiauge W. D.	L. Trudel	100
----------------	-----------	-----

St Maurice

Clermont Oues et al.	F. A. Verrette	4083
Clermont Oues et al.	P. Cle mont	120

Ste Monique

Dupont Edmond et al.	S. Thérien	480
Dupont Edmond et al esqual.	S. Thérien	214
Dubuc Abraham fils.	E. Leconte	2830

Cour de Circuit

JUGEMENTS RENDUS

DEFENDEURS.	DEMANDEURS.	MONTANTS
-------------	-------------	----------

Boucherville

DeGrosbois Ths B.	Dame L. Benoit	45
-------------------	----------------	----

Eastman

Fortier Gilbert.	W. L. Ball	30
Whitehead A. J.	F. O. Lewis et al	61

Farnham Est

L'orne François.	P. Blain	51
Holesaple John.	H. L. Messier	18

Lachine

Leroux Louis.	J. H. Mallette	61
---------------	----------------	----

Longue Pointe

Stuton Robt.	J. P. Cullen	21
--------------	--------------	----

Marston

Jacques F.	F. Drouin	67
------------	-----------	----

Montréal

Belair L. P.	H. Galarneau	41
Bisson Philias.	A. Mathieu	41
Boivin Wilfrid.	M. Baribeau	30
Butler Dame Annie.	J. Larumouth	24
Bell Wm H.	Ar D. Taylor et al	24
Benoit J. E. et al.	G. J. Adams	61
Cuthbert John J.	J. Kyle	11
Denis L. A.	F. B. Wilson et al	24
Desaulnier Jos A.	Dame G. Beland	61
Despatie Is dore.	A. Langueodoc	11
Dussault J. B.	A. Langueodoc	21
Drolet Alb.	J. B. Belanger	21
Dyer W. A.	N. Séguin	11
Dumont Alph.	J. E. Lafrance	11
Dussault Fra.	T. Lapointe	11
Ewing James.	A. La habelle	11
Ferguson David.	A. Mathieu	11
Flynn Jno F.	O. Champagne sr	11
Houle Michel.	Dame L. Delongchamp	11
Henderson Dame Fliza.	G. Duncan	11
Jérôme La M. et al.	J. E. E. Léonard	11
Kearns Ths.	J. Hodgson et al	11
Kennedy Dame Kate.	M. S. Foley	11
Leprieur Ferdinand.	P. Archambault	11
Lanthier R. se.	Dominic Co-set Mfg Co	11
Laporte Babilas.	H. Rheanne	11
Larne Leopold.	T. Dionne	11
McCarthy John.	Dame M. Parker	11
McIntosh Andrew.	D. Kearns	11
Mackay J. D.	Dame C. Barbeau et al	11
Meaud Dame Alexina et vir.	A. Meunier	11
Nutter J. A.	C. E. Olivier	11
O'Shaughnessy James.	D. S. Bishop et al	11
Osbert Dame M. R. Dame M. L. D. Primeau		11
Prudhomme J. A.	J. B. Gohgeon	11
Précourt Alf.	Dame A. Perrault et vir	11
Robert Webster.	J. B. Roy	11
Sénécal Emery.	J. E. Huot	11
Sénécal Rosé D.	J. E. Huot	11
Semmelhaack Wm.	M. Labelle	11
Terriault Didace.	C. de Jésus	11
Vail J. F.	H. Archambault	11
Watters H. et al.	G. Plamondon	11
Waker Jno J.	Dame F. M. Goodsiey	11

Notre-Dame des Anes

Moguy Jos et al.	J. Thibault	11
------------------	-------------	----

Papineauville

Lall in me Jos.	Dame A. Menard et vir	11
-----------------	-----------------------	----

Québec

Garneau Philibert et al.	H. Lamontagne et al	11
--------------------------	---------------------	----

Sherbrooke

Quessnel J., jr.	G. Huot	11
------------------	---------	----

Stuckely Canton

Valiquette Moise.	C. Dumaine	11
-------------------	------------	----

St Alexis des Monts

Gaudchamp Pierr.	H. Lamontagne et al	11
------------------	---------------------	----

St Antoine

Guérin Zot.	H. Larue	11
-------------	----------	----

Ste Cunégonde

Legault Aug.	C. Piché	11
Rochon F. X.	A. Langevin	11

Le noir à Chaussures **P.G.** est fait pour reluire

Il donne aussi un bon profit aux marchands.....
.....Essayez-en une boîte, et s'il ne vous donne pas satisfaction, nous vous rembourserons votre argent.

W. H. DUNN, Agent, 394 rue St-Paul, Montreal.

PURE GOLD MFG. CO. 31 & 33 FRONT ST. EAST. TORONTO.

St Lazare		
Chevrier Jos.	H. Thauvette	47
Labre Theop.	H. Thauvette	55
St Pamphile		
Caron Alf.	P. Kearney	86
St-Tite		
Langis Dolphis.	A. Godin	22
Veillet F. X. et al.	A. Godin	96
Windsor Mills		
Lamarche H.	G. H. L. H. bon	9

NOTES SPECIALES

M. C. Desmarteau a été nommé curateur à la faillite de J. H. Wright, bijoutier de Sorel, et cessionnaire à celles de J. T. Gariépy, voiturier et E. Bergeron & Frère, épiciers; ces derniers de Montréal.

Le nom de B. Houde & Co n'est inconnu à aucun marchand de tabacs. La qualité supérieure de ses produits: tabacs à priser, à fumer et à chiquer a fait la renommée de cette excellente maison de Québec. Ceux qui ne connaîtraient pas encore toutes les marques manufacturées par B. Houde & Co peuvent en obtenir des échantillons sur simple demande par carte postale. Voir à l'annonce les différentes marques.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire le 12^e livraison (26 juin 1897).—Le roi du timbre-poste, par G. de Beauregard et H. de Gorse. Un célèbre voyageur, par Albert Cim.—La bicyclette, par Edmond Randoir. Le chemin de Damas, par Danielle d'Arthez.—Le costume en France: La mode sous le grand règne, par Mlle Barbe. Abonnements: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette & Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE.—Journal des voyages et des voyageurs.—Sommaire du No 26 (26 juin 1897).—Huit jours en Dalecarlie, par M. Charles Babot.—20. A travers le monde: La mission de découverte de la Guinée française, par Nest Noll.—30. Excursions: Les progrès de la civilisation au Spitzberg.—40. Aux pays inconnus: Le premier hivernage des Européens au Pôle Nord en 1897.—50. Civilisations et religions: La Polygamie en Chine.—60. Dans le monde du travail: Le plus grand paquebot du monde, 136 mètres de longueur.—70. Livres et cartes.—80. Grandes explorations en cours: Pôles Nord et Sud—Afrique—Asie—Océanie—Amérique du Nord et du Sud—Europe. Abonnements: Un an, 25 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette & Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Ne pas oublier le pique-nique des épiciers à Ste Rose, mercredi prochain.

Renseignements Commerciaux

PROVINCE DE QUEBEC

CESSIONS
Montréal—O'Shaughnessy, James, épici., ass. 12 juillet.
Fortier Joseph, libraire, etc.
Gariépy J. T., charron.
Prozesky, Paul, restaurant et mfr. de cigares, ass. 12 juillet.
Québec—Beaudet A. P., quincaillerie.
Bord leau Jos., épici.
Dauteril P. C., h. des
Magnan Joseph, chaussures.
St Jacques, en Montcalm—Cloutier & Frère, mag. gén.

CURATEURS

Sorel—Ch. Desmarteau, à James H. Wright, bijoutier.
St Jean—Joseph Lavoie et C. H. Beauchemin & R. Levi & Co, nouv.

DÉES

Ancienne Lorette—Moreau Joseph, menuisier.
Montréal—Morison Malcolm, agent de manufacture.
Nelson Alex & Co, chapeaux et fourrures en gros; M. J. Hulbg.
Québec—Huot Phidime, épici.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Montréal—Le Passé Temps.
Langlois F. A. & Cie grain.
Latour, Guillet & Cie, contracteurs.
Empire (The Chemical Works).

EN DIFFICULTÉS

Granby—Brodeur, Mde J. A. M., modes, offre 20c dans la piastre.
Montréal—Barsalon & Cie négociants.
Costello, Martin restaurant.
Roya Clot. ing. Col. Joseph Burnstein.
St Polycarpe—Latour F. B., mag. gén. offre 50c dans la piastre.

FONDS A VENDRE

Arignon—Blaquière Mathias, mag. gén. et moulin à scie, 14 juillet.
Cacouna—Plourde J. E., mag. gén., 9 juillet.
Montréal—Smith & O'Leary, "Ottawa Hotel."
Sunday Sun Co.
Favreau Louis, machiniste, 15 juillet.

Trois-Rivières—Aubry Melle M. L., modes, 9 juillet.

FONDS VENDUS

Montréal—Gilchen H., restaurant à John McMaster.
Lemire Narc., négociant.
Short W. E., chaussures à 62c dans la piastre.
Ste Cunégonde—Fauteux H., quincaillerie.
Verdon Cyrille, épici.
St Jean—Victoria Hosiery Co à A. F. Gervais.

INCENDIES

Montréal—Compagnie d'Imprimerie Canadienne, ass.
Québec—Plamondon J. A. & Cie, poterie, ass.
Sagabec—Fenderson John & Co, bois de sciage et moulin à scie, ass.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Beebe Plain—Elder H. W. & Co, pépiniéristes; Hugh T. Elder et H. W. Elder.
Granby—Mudd & Sweet, bouchers; Geo. W. Mudd et James H. Sweet.
Lachine—Lachine Bridge Co, Coal Committee.
Lévis—Brochu Thom. & Co, boulangers; Thos. Brochu, jr, et Alarie Fecteau.
Montréal—Dominion Toilet Supply Co.; Benigna Deblois épouse de Paul Rose.
Guimond L. & Cie, mfrs d'emplois; Louis Guimond.
Laurentian Spring Water Co.; Robert White.
St Pierre & Lambert, charbon; Joseph St Pierre et Flavien Lambert.
Smith & Harris, hôtel; Chas. A. Smith et Léonard Harris.
Amiot Oscar & Frère, bois et charbon; Oscar Amiot.
Guillemette & Langlois, restaurant de tempérance; Trellé Guillemette et Joseph Arth. Langlois.
Hébert & Cie, bouchers; Avila Hébert et Wilbrod St. Amour.
McMaster John, restaurant.
Steel & Brunet, meubles; James Steel et Alphonse Brunet.
Lemire N. & Cie, négociants.
Martin & Co, tailleurs; Wm Geo. Martin.
McCormack Bros, marchands à com.; James McCormack.

O'Brien & Calcutt agents de billet ;
John V. Calcutt.
Royal (The) Windsor Aerated Water
Mfr.; Robert Miller.
St Raymond (The) Co Ltd.
Lalonde L. & Oie. restaurant; Eloise
Daoust épouse de Louis Lalonde.
Lalng Thos & Co épico.; Lydia R.
Groom, épouse de The Lalng.
St Denis & Boucher, bouchers.
Québec--Sociétés de Comestibles mfr
de bougies; Napoléon Couture et Gré-
goire Lapointe.
Sherbrooke--Peoples Junk Co; Max
Rosin.
St Hyacinthe--Leduc & Leb, nouv.
St Henri de Montréal--Peladeau &
Tessier, maçon; Nap Peladeau et J. B.
Tessier.
St Léonard Port Maurice--Sanscartier
& Oie, hôtel; Marie Lucie Anne Turcot
épouse de Basile Sanscartier.

PROVINCE D'ONTARIO

CESSATIONS DE COMMERCE

Courbright--Croukhite N., épico.; Marie
McRae succède.
Grand Valley--Talor R. F., imprimeur;
W. L. Oraig succède.
Mount Pleasant--Thompson & Co,
mag. gén. et parti pour Harrow.
Ottawa--Reid Bros, nouv., parti pour
Almonte.
Simcoe--Crawford Thomas, forgeron,
parti pour Tilsonburg.
Wallaceburg--Forbes Peter, hôtel; C.
F. Roche succède à Sarnia.

CESSIONS

Cobourg--Pearcy & Knox, quincaillerie
et poêles, ass 30 juill.
Kingston--Martin H. O., quincaillerie
et poêles.
London--Johnson Bros, tailleurs, ass
6 juill.
Stratford--Sicklesteale & Son, chaus-
sures, ass 9 juill.
Windsor et Detroit, Mich.--Latham
& Pomerville, tailleurs.

CONCORDATS

Renfrew--Reynolds Edw, peintres, à
35c dans la piastre.

DÉCÈS

Hamilton--Walker James & Co. (Geo.
Russell, prop.) mfrs de savon
London--McKay H. & Co., mfrs de ci-
gares; Hugh McKay.
Prescott--Miller J. S., restaurant.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Hamilton--Munro & MacLennan, har-
des, etc.

EN DIFFICULTÉS

Berlin--Berlin Shirt & Collar Co, Ltd,
offre 35c dans la piastre.
Toronto--Canadian Adv. Agency.
McLean & Oakley, mfrs de bicycles.

FONDS A VENDRE.

Belleville--Orr R. J., bijoutier, 5 juil-
let.
Drumbo--Atkinson Mary, hôtel, 6 juil.
Harriston--Seli T. & Co, nouv.
Hamilton--Edmonstone Maggie, hôtel.
Inwood--Hillis F., hôtel.
Sparta--Eakins J. A., mag. gén.
St Thomas--Pinfold Thos, liqueurs.
Toronto--Scott & MacMillan (The)
Co Ltd, mfrs de parfums etc.

FONDS VENDUS

Hamilton--Rule John R, tailleur.
Murvale--Davy M. & Son., mag. gén.
Ottawa--Moodie & Woodburn.

INCENDIES

Collingwood--Foreman A. et H., épico.,
chaussures, etc., ass.
Hastings--Kelly John, charron, ass.
Tate W., meubles, ass.
London--Westlake F. G., photogra-
phe.
Niagara Falls--Harriman James,
moulin à planer.
St. Catharines--McCardiok W. H.,
tanneur, bois et charbon, endommagé,
ass.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS.

Arden--Brown J. W., harnais.
Kingston--Kingston (The) Elevator &
Transit Co (Ltd.)
London--Palmita (The) Mining and
Development Co of London (Ltd.).

NOUVEAU-BRUNSWICK

DÉCÈS

Pennestfield--Boyd A. J., mag. gén.
St Jean--Ryan John, écurie de louage.

INCENDIES

Richibouctou--Rhodes W.A.P., sellier.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Sussex--Higgins Joseph L., tailleur.

NOUVELLE-ECOSSE

CESSATIONS DE COMMERCE

New Glasgow--Douglas John R., hô-
tel; George r. Pyke succède.
Westville--McDonald & Matheson,
mag gén.

EN DIFFICULTÉS

County Harbor--Sweet Rupert E., mag.
gén., offre 25c dans la piastre.
Halifax--Hyrtle J. A., constructeur.

URBALDE GARAND. TANCREDE D. TERROUX.
GARAND, TERROUX & CIE.,
BANQUIERS ET COURTIERS

No. 3, Place d'Armes, MONTREAL.

Effets de commerce achetés. Traités émisés sur
toutes les parties de l'Europe et de l'Amérique.
Traités des pays étrangers encaissés aux taux les
plus bas. Intérêt alloué sur dépôts. Affaires trans-
gérées par correspondance.

BILODEAU & RENAUD

COMPTABLES, AUDITEURS ET COMMISSAIRES,
No. 15 rue St-Jacques, Montréal

Spécialité:

Règlement des Affaires de Faillites.

Téléphone 2003

CHS. DESMARTEAU

Comptable, Auditeur et Commissaire

No 1598 rue Notre-Dame.

SPÉCIALITÉ:

RÈGLEMENTS D'AFFAIRES DE FAILLITES.

ARTHUR GAGNON.

L. A. CARON.

GAGNON & CARON

EXPERTS-COMPTABLES,

CURATEURS

Téléphone Bell 815.

Boite B. P. 911.

BATISSE DES CHARS URBAINS, MONTREAL.

A VIS DE FAILLITE IN RE

LOUIS FAVREAU, Machiniste,

617 rue Lagacochetière, Montréal.

Failli

Les soussignés vendront à l'encan public à la
place d'affaires du failli,

Judi, le 15ème jour de juillet courant,
à 11 heures a. m.

Tout l'actif cédé en cette affaire comme suit:
Machineries, comprenant: tours, machines
à driller, arbres de couche, poulies, cour-
roies, etc., au montant de \$1049 61
Patrons et modèles..... 800 00
Dettes de livres..... 118 32
94 mois de loyer à \$23.00..... 237 50

\$2205 43

L'inventaire et la liste des dettes de livres en vue
à nos bureaux. La boutique sera ouverte pour
inspection le 14 courant.

Pour autres informations s'adresser à

BILODEAU & RENAUD,

Cessionnaire,

15, rue St-Jacques, Montréal.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs.



FONDS À VENDRE

Shubenacadie—Ross W. G., forgeron.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS.

Digby—Oakes Henry E., écurie de louage.

Halifax—Brighty & Co (Ltd).

Hantsport—Porter Wm, mag gén. au nom de son épouse Susan.

New Glasgow—McKay Wm & Co épici; Wm H. McKay.

New Port—Harvie Léonard au nom de son épouse Annie.

Shubenacadie—Logan John A., au nom de son épouse Kate.

Westville—McDonald et Fraser nouv; J. McDonald & James A. Fraser.

Windsor—Book & Novelty Co, librairie; Florence F. McKeen. Alfred A. McKeen et David A. McKeen.

Windsor—Davison N. E. & Son, chaussures; Nathaniel E. Davison et Freeman J. Davison.

Jordan Alfred A., harnais; au nom de son épouse Clara Jordan.

Worth O. S. & Co, épici; Chs S. Worth et Frk A. Worth.

MANITOBA ET TERRITOIRES
DU NORD-OUEST

CESSATIONS DE COMMERCE

Glenboro—Smith R. M., éleveur; The Canada Northwest Elevator Co. succède.

Young F. W. & Co, courtiers; Union Bank succède.

EN DIFFICULTÉS

Winnipeg—Smale A. J. & Co., chaussures.

FONDS À VENDRE

Carman—Richardson & Loree, mag gén, 7 juil.

Winnipeg—Great North-Western Tea Co, 29 juil.

Steen J. E., imprimeur et éditeur, 9 juil.

FONDS VENDUS

Killarney—Rollins F. S., hôtel, à Frk. Currie.

Plum Coulée—Gresbrecht & Wiens, moulin à farine, à Harder et Wiens.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Foissevain—Baine (The) J. D. Co (Ltd).

MacLeod—Union Bank of Canada.

Schoenthal—Mennonite (The) Mutual Hail Insurance Co of Manitoba.

COLOMBIE ANGLAISE

CESSATIONS DE COMMERCE

Balfour—Proctor Busk Houghton & West, hôtel; J. C. Blandy succède.

Rossland—Abbott & Co., restaurant.

Victoria—Excelior Brewing Co.

DÉCÈS

Steveston—English M. M., empaqueteur.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Slocan City—Campbell & Lake, hôtel; Lake continue.

Vancouver—Scuitto & Dorry, hôtel; D. B. Scuitto continue.

FONDS À VENDRE

Nanaimo—Pleace Hardware Co.

FONDS VENDUS

Greenwood City—Tallor Stephen, pharmacien.

Nelson—Nelson Drug Co

Slocan City—Bradshaw & Cough, mag. gén.

INCENDIES

Cody—Levi, Thomas, hôtel.

ILE DU PRINCE EDOUARD

CESSIONS

Alberton—Skerry James, mag. gén.

TERRENEUVE

DÉCÈS

Harbor Grace—Patterson & Foster, mag. gén., etc.; John Patterson.

Les électeurs du comté de Portneuf sont convoqués à voter le 22 juillet courant pour décider si la deuxième partie de l'Acte de tempérance du Canada 1878 devra être mise en force ou non dans le dit comté.

La pétition demandant le vote était revêtue de 1458 signatures.

Si le vote donne raison aux pétitionnaires la loi dit que, le Gouverneur général en conseil pourra, en tout temps après l'expiration de soixante jours depuis la date de l'adoption de la dite pétition, par arrêté en conseil publié dans la Gazette du Canada, déclarer que la deuxième partie du dit acte sera en vigueur dans le dit comté à dater du jour de l'expiration des licences annuelles ou semi-annuelles alors en force dans tel comté pour la vente de liqueurs spiritueuses, pourvu que ce jour soit au moins quatre-vingt-dix jours après la date de tel arrêté en conseil, sinon, à dater de cette même époque l'année suivante; et s'il n'y a pas de licences en vigueur dans le dit comté, alors que la deuxième partie du dit acte sera mise en vigueur et en application dans le dit comté après l'expiration de trente jours à dater de tel arrêté en conseil.

VOUS ACHETEZ

et...

JE VENDS

VINAIGRE "EUREKA"

+ + A L'ESTRAGON + +

ALFRED ROBITAILLE

Le seul Manufacturier de Vinaigre (en entrepot) à

QUEBEC

BERNIER & CIE Marchands de Graines

GRAINES DE SEMENCES, GRAINE FOURAGERES, ETC.

CORRESPONDANCE

Bureau et Entrepot :-

SOLICITEE.

PRES DE LA GARE DU GRAND TRON, **ST-HYACINTHE**

LA GLYCERINE

FABRICATION DES ACIDES GRAS

La glycérine est un alcool triatomique ; c'est le principe sucré des huiles et la base de composés que l'on trouve dans les graisses animales et dans les huiles végétales. C'est un sirop incolore, transparent, sucré, sans odeur, d'une densité de 1.28, inflammable, soluble dans l'eau et dans l'alcool, très peu dans l'éther ; la glycérine ne se congèle qu'à 20° 6 au-dessous de zéro. L'industrie stéarique, qui est forcément productrice de glycérine soit par saponification calcaire et autoclave, soit en l'extrayant des suifs au moyen de la vapeur d'eau sous pression, est dès lors mieux placée que la savonnerie pour la vente de ce produit parce que la généralité des savonniers n'ont extrait jusqu'à présent la glycérine que des lessives ayant servi à la fabrication du savon.

Le procédé employé dans ce cas consiste à neutraliser par un acide les lessives pour précipiter "le gras," les concentrer ensuite au chaudière et en opérer la distillation. Cette opération est onéreuse lorsqu'il s'agit de traiter des lessives ayant servi à l'empâtage, comme cela se pratique à Marseille, car la présence des composés sulfurés dans ces lessives rend très difficile l'extraction de la glycérine propre à la distillation.

On a parlé beaucoup du procédé Michaud, qui consiste à déglycériner directement les matières grasses destinées à la savonnerie ; ce procédé, qui saponifie en autoclave les corps gras au moyen de l'oxyde de zinc, a donné de bons résultats au point de vue du très peu de coloration des acides gras. On obtient un rendement de 6 pour cent de gly-

cérine sur les huiles de palme, avec un tiers pour cent d'oxyde de zinc, par un traitement de six heures en autoclave à la pression de neuf atmosphères.

Malheureusement ce procédé nécessite des appareils très coûteux, et les grands savonniers jusqu'à présent ont hésité à faire les dépenses nécessaires. La saponification calcaire en autoclave employée sur les huiles, a fourni d'excellents résultats, au point de vue du rendement en glycérine qui est de huit pour cent sur certaines huiles ; quant à l'installation des appareils elle est relativement peu coûteuse.

Cette saponification se fait en autoclave, appareil de forme cylindrique et fermé, qui se compose d'un cylindre vertical en tôles d'acier de vingt millimètres d'épaisseur terminé par deux calottes sphériques, et ayant un mètre de diamètre sur cinq mètres de hauteur. Cet appareil est enfoncé dans le sol jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, et entouré d'une enceinte en briques qui permet de le visiter.

Dans cet autoclave aboutissent trois tuyaux ; un tuyau de charge qui sert à introduire le corps gras, l'eau et la chaux ; le second est un tuyau de vidange, qui descend jusqu'au fond de l'appareil et qui sert à le vider à la fin de l'opération. Le dernier tuyau qui doit avoir 3 centimètres de diamètre, plonge jusqu'au fond du cylindre, et il peut être mis en rapport par des robinets à deux générateurs de vapeurs l'un à base pression, "à 4 ou 5 atmosphères", l'autre à haute pression, "10 atmosphères". L'autoclave doit être muni en outre d'un manomètre, d'une soupape de sûreté et d'un trou d'homme. On charge l'appareil de 2,000 kilos d'huile et de 400 kilos d'eau dans laquelle on délaye

sous forme de lait 3 pour cent de chaux de la quantité d'huile, soit 60 kilos.

L'on introduit la vapeur, d'abord à la base pression, puis à la haute, de manière à faire monter graduellement la pression intérieure jusqu'à 8 atmosphères que l'on maintient constante pendant quatre heures. Lorsque la température est descendue jusqu'à 130 degrés, on extrait les eaux glycéroïques qui, concentrées, sont dans un état de pureté suffisante pour beaucoup d'usages industriels et il est facile, par la distillation dans le vide et la filtration sur le noir animal, de les transformer en glycérines blanches pharmaceutiques.

Le mélange demi-fluide de savon et d'acide gras est envoyé ensuite dans des appareils en fer doublés de plomb, munis d'agitateurs en bois, où on le traite par une quantité d'acide sulfurique équivalente au poids de chaux.

Les acides gras sont lavés à la vapeur jusqu'à complète neutralisation de l'acide sulfurique. Les savons fabriqués avec les acides gras sont très estimés, et ont un rendement meilleur que les autres, la glycérine ne se saponifiant pas. La glycérine obtenue par la fabrication calcaire est bien supérieure pour la fabrication de la nitro-glycérine, parce qu'elle contient peu de cendres ; à la distillation elle a une densité de 1264.

Voici l'analyse, de M. Ferdinand Jean, d'une bonne glycérine, pour la fabrication de la nitro-glycérine :

Cendres, traces ; résidu charbonneux, 0,012 0/0 chlorure de sodium, 0,002 0/0 ; densité, 1233,4 ; acides gras, néant ; réaction, neutre.

CHARLES BARON.

NOUS SAVONS

que les temps sont durs, que l'argent est rare, les crédits longs, la collection difficile et nous avons marqué nos marchandises en conséquence. Nos échantillons de.....

Chaussures de Printemps

sont supérieurs à tous ceux qui les ont précédés et nos Prix plus que raisonnables. Malgré que la majorité se plaint du peu de commerce qu'il y a.....

NOUS IGNORONS

ce que c'est que de reculer dans les affaires. Avez-vous besoin de Chaussures, Claques, Vernis, Lacets, en gros ? Ecrivez-nous, notre voyageur ira vous voir.

Si d'autres marchands sont trop sévères, nous vous donnerons satisfaction. Il faut vivre et laisser vivre. Si vous venez à Québec, entrez nous voir.

J. H. BEGIN,

CHAUSSURES EN GROS

121 rue St-Joseph. Québec.



LION BRAND

Confitures, Gelées et Marmelades de Fruits

GARANTIES FRUITS ET SUCRE

Pour Ménages et pour le Commerce.

Spécialement préparées pour l'usage des Pâtisseries, Boulangers, Confiseurs, etc.; pour Ménages, Pensions, Hôtels, Clubs, Lycées, Couvents, Hôpitaux, etc., etc.
PRIX SPECIAUX pour commandes excédant 1 tonne (2,000 lbs).
 Aussi VINAIGRES PURS, garantis sans addition d'acide. Conserve au vinaigre, etc.
 La plus grande usine du genre dans la Puissance.

MICHEL LEFEBVRE & CO.,

MONTREAL

Négociants Industriels

JOS. CONTANT Pharmacien et Chimiste
 GROS ET DETAIL
 No 1475 rue Notre-Dame, MONTREAL
 COIN DE LA RUE BONSECOURS
 Tel. Bell 100



NOTRE MOTTO "MEILLEUR"

Ginger Ale,
 Soda Water,
 Apple Nectar,
 Cream Soda, Etc.

GURD

Tous les épiceries de première classe, les hôtels et les restaurants les tiennent. 2 médailles d'or, 3 médailles d'argent, 5 médailles de bronze et 16 diplômes aux diverses expositions.

CHARLES GURD & Co., MONTREAL

PEAUX DE CHEVREAU FRANÇAISES.

L'élevage des chevreaux pour leur peau est une des principales industries des montagnards français.

La souplesse, la délicatesse de texture et l'absence de toute imperfection, sont les principaux facteurs de la valeur des peaux de chevreau, et l'on prend un très grand soin pour obtenir ces qualités. La ganterie fine ne consomme que des chevreaux de lait, c'est-à-dire ceux qui n'ont fait que têter leur mère.

Aussitôt que le jeune animal commence à manger de l'herbe, la valeur de sa peau diminue, car ce genre de nourriture rend la peau plus grossière et plus dure, et alors son principal mérite disparaît. C'est pourquoi l'on enferme soigneusement le chevreau, non seulement pour l'empêcher de manger de l'herbe, mais encore pour que sa peau ne soit pas endommagée par les ronces, les épines ou autrement.

Lorsque l'animal a atteint l'âge auquel la peau est dans la meilleure condition pour ce que veut en faire le gantier, on le tue, et la peau soigneusement étendue et séchée, est vendue à un colporteur par l'entremise de qui elle est dirigée sur Annonay, Milau, Paris et Grenoble, etc, centres de fabrication de peaux de gant.

La qualité supérieure de ces peaux de chevreau, due en quelque sorte à des causes climatiques, a donné à la France la suprématie dans la fabrication des plus beaux genres de gants de véritable chevreau, suprématie qui, sans aucun doute, durera longtemps encore, car les fabricants étrangers sont en général obligés de se contenter de peaux de second ordre, à moins qu'ils ne s'imposent le sacrifice d'avoir des agents sur place, ce que font quelques maisons anglaises et américaines.

L'industrie de la ganterie fine a souffert depuis plusieurs années en France; en premier lieu, la mode du gant glacé en chevreau, avait cessé pour faire place au gant de Suède, au gant en agneau et en mouton de fabrications diverses, en second lieu, l'Amérique, qui était un débouché considérable, a ralenti ses demandes. Enfin, d'autres pays que la France ont fabriqué le gant et nous ont fait concurrence sur les marchés étrangers.

L'année dernière, à Paris, on a voulu mettre à la mode le gant de fil blanc, mais ça n'a pas duré.

Aucune ganterie ne pourra détrôner le gant de chevreau glacé de fabrication française, et s'il y a eu quelques années d'arrêt, c'est que nos fabricants ont bien dû se plier aux exigences de la mode des gants grossiers en moutons et agneaux, portés en Angleterre.

Il faut toutefois reconnaître qu'on n'a jamais tant porté de gants qu'aujourd'hui, à cause du bon marché auquel on les produit, et la mode revenant au gant fin glacé, nous pensons que nos fabricants de gants retrouveront bientôt les beaux jours d'autrefois.

Une des principales causes de la baisse des prix ne laissant plus de profits aux fabricants, a été l'accaparement de la vente de cet article par les grands magasins de nouveautés qui en ont fait un objet de réclame, le vendant à 20% de profit et excitant la concurrence au rabais entre fabricants par les grosses quantités demandées.

LES CHAUSSURES DES EGYPTIENNES

Il est difficile de trouver au Caire une jolie chaussure allant bien, parce que la femme du fellah va nu pieds,

et que la femme du harem porte des pa-touffes.

L'Egypte n'a, à proprement parler pas de classe moyenne.

Lorsque, par hasard, on découvre une chaussure soulier, elle est trop large pour le pied d'un Européen.

Elle a le bout des doigts arrondi et le cou-de-pied plat, ou pas de talon du tout, ou un talon qui est une raillerie sur la forme rationnelle.

C'est la grossière adaptation d'un modèle européen, vraisemblablement utile, mais sûrement pas élégante.

Quant à la pantoufle c'est autre chose.

Dans son état le plus infime elle est de couleur claire.

Elle est une chose du sol et paraît être une partie du pied, qui l'a traînée durant des siècles.

Les pantouffes à meilleur marché portées par les femmes du Caire sont d'un rouge clair ou jaunes; elles emprisonnent le pied très lâchement, mais elles sont trop flexibles pour paraître complètement disgracieuses.

Elles ont des semelles presque aussi minces que du papier, et n'ont pas de talon.

Marcher les pantouffes aux pieds, est un art qui ne s'apprend pas pendant une génération et qui doit se développer par transmission, car le bout postérieur est toujours usé par la marche, et il faut des doigts aussi habiles que les doigts de la main pour les garder aux pieds en marchant.

Mais les Egyptiennes savent sauter d'un extrême à l'autre avec autant d'agilité que d'autres, et la fille de toute mère parmi elles qui peut se le permettre, porte des talons Louis XV, hauts comme des échasses.

(Der Schuchmarkt.)

Chronique de Québec

Mercredi, 7 juillet 1897.

On a dit que Québec aspire à devenir la "ville des conventions." Il serait peut-être plus exact de dire que plusieurs conventions ont déjà choisi Québec comme lieu de réunion, et qu'elles s'y sont trouvées tellement à l'aise qu'elles ont résolu soit d'y revenir, soit de conseiller aux autres de s'y rendre. Voilà pourquoi, cette semaine même, l'association des ingénieurs américains a tenu ses séances à Québec, et pourquoi elle a immédiatement été suivie du congrès des sociétés canadiennes-françaises catholiques de secours mutuels et de bienfaisance. C'est, en tout, de huit cents à mille étrangers qui sont venus discuter les grands problèmes scientifiques et sociaux, nous apporter beaucoup de leurs lumières avec une part légitime de leurs capitaux, et, rapporter en retour le souvenir d'un séjour agréable dans une ville qui se prête de plus en plus à ces grandes réunions. Le congrès des sociétés de bienfaisance avait en particulier, attiré des hommes d'affaires de la métropole commerciale, entre autres deux échevins et le président de la chambre de commerce française de Montréal, et des représentants de toutes les villes de la province. Ils ont été reçus et banquetés, et ils ont pu tenir leurs séances dans les limites même de St-Roch. Avec un ou deux bons hôtels qui manquent encore malheureusement, on peut dire que les con-

gressistes auraient eu toutes les accommodations désirables dans cette partie de la ville. C'est un bon point pour la division. Quant aux hôtels, comme le besoin s'en fait journellement, sentir, il y a lieu de croire que l'établissement en est prochain, de manière à satisfaire les exigences du public.

La première partie de la semaine a été pluvieuse et froide, la deuxième partie, sèche et brûlante. Le thermomètre s'est tenu, depuis dimanche, entre 85° et 96° à l'ombre, ce n'était presque pas tolérable. Les affaires ont été tranquilles bien que le nombre des touristes augmente de jour en jour.

O'était prévu du reste, après l'animation des fêtes jubilaires, de la procession, de la St Jean Baptiste, et de la sortie des élèves. Le changement de température a eu pour effet de chasser de la ville beaucoup de familles encore indécises mais qui, ces jours derniers, se sont enfuies vers les places d'eau à la mode.

EPICERIES

Dans cette ligne nous n'avons rien de bien remarquable à noter.

Les prix n'ont subi aucun changement notable depuis la semaine dernière

Sucres : Jaunes, 3½ à 3¼; Powdered, 6c; Paris lump, 6½; Granulé, 4½ à 4¼; Barbades premier choix 24 et 25c le gall. et le Porto-Rico pur à 28c.

Huile de charbon : 13 à 13½.

Conserves en boîtes : saumon, \$1.20 à \$1.50; homard, \$2.15 à \$2.25; blé d'Inde, 75 à 80c; pois, 80 à 90.

Les tomates sont rares et font 90 à \$1.00.

Sardines à l'huile : Canadiennes 4 à 5c;

Françaises, 8 à 12c; de l'Union Sardinère : ½ de boîtes 8½; ½ boîtes 11½.

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS

Le commerce est assez bon dans cette ligne d'affaire. On n'entend parler partout que de : grandes ventes à réduction de grains mouillés ou endommagés et l'air est aux "bargains."

Les prix restent stationnaires à l'exception du foin qui fait aujourd'hui \$14 le cent bottes en ballots :

Farine (en poches) : Fine \$1.20 à \$1.25; Superfine, \$1.40 à \$1.50; Extra, \$1.70 à \$1.80; Patent, \$2.15 à \$2.20; S. Roller \$2.00 à \$2.10.

Grains : Avoine (par 34 lbs) Ontario 30 à 31c; Province 28 à 29c; blé d'Inde, 38 à 40c; son 55c.

Lard : Short Cut, \$13.50 à \$14.50; saindoux pur, en saux, \$1.40 à \$1.50; do composé, \$1.20 à \$1.30; chaudières, 6 à 7c.

Huile : Loup-Marin "Straw," 36 à 37. Huile de morue, 27c.

Foin—En ballots \$13.50 à \$14.00.

Les échéances du 5 juillet (le 4 se trouvant un dimanche), ont été généralement bien rencontrées. Comme nous l'avons dit dans une précédente chronique, les banquiers exercent une surveillance active, tout en facilitant les transactions d'affaires véritables.

Heureusement, l'opinion entretenue par un de nos confrères de Montréal relativement à l'industrie de la chaussure à Québec, n'est pas tout à fait celle qui prédomine dans les cercles bien renseignés. Il se peut qu'il y ait du brassage d'affaires quelque part : ce qui serait étonnant, c'est qu'il n'y en eût pas dans un milieu qui s'y prête naturellement. D'un autre côté, c'est mé-

Marinades Heinz...

LES BAKED BEANS DE HEINZ sont les meilleures —il n'est pas possible de les faire mieux. . . Elles sont bonnes à manger, et toujours prêtes.

AUTRES SPÉCIALITÉS POPULAIRES—

Marinades Sucrées.
India Relish.

Chutney aux Tomates.
Ketchup aux Tomates, Etc.

EN VENTE PAR—

HUDON, HEBERT & CIE, MONTREAL,

H. P. ECKARDT & CO., TORONTO.

MÉDAILLES—

PARIS
CHICAGO
ANVERS
ATLANTA ETC

The GENUINE
always bear this
Keystone trade-mark.



Un Aide Muet

Chaque ingénieur a sa botte à sable. Dans les côtes, quand le train force, l'ingénieur pousse simplement un levier, et par ce moyen échappe du sable sur les rails, au-devant des roues. Les roues ne glissent pas—le train monte facilement au moyen de cet aide muet "du sable." Vos clients vous laissent-ils ? Le courage vous abandonne-t-il ? Ne vous laissez pas glisser. Montrez à vos clients que vous êtes dans le progrès. Ayez un article de mérite réel, que les ménagères sauront apprécier. Essayez à plaisir à votre clientèle féminine. Les

Tablettes de Gelees Lazenby

VENDUES PAR LES MARCHANDS DE GROS, PARTOUT

Leur sauvent des heures de travail. Elles font des gelées délicieuses sans aucun trouble, dans à peu près le quart du temps. La plus haute qualité depuis 150 ans

A. P. Tippet & Co., Montréal

Agents Généraux pour le Canada et la
Nouvelle Angleterre

connaître totalement les exigences du marché, que de vouloir limiter l'action des banques et les empêcher de prêter l'appui de leurs capitaux aux ouvriers entrepreneurs et sérieux qui veulent ouvrir boutique à leur compte. Quant à la concurrence qui amène la baisse forcée des marchandises, tout le monde s'accorde à dire qu'elle s'impose dans les milieux manufacturiers et que ce serait un malheur qu'elle n'eût pas l'occasion de s'y exercer à l'aise. Du reste, ceux qui pratiquent à l'excès ce système de production à prix fantastiquement réduits, sont les premiers à en être victimes. Leurs produits sont rapidement dépréciés et leur crédit baisse en proportion aux banques, jusqu'à ce que vienne la catastrophe finale, ce qui ne se fait pas longtemps attendre. Toutefois, il est certain que tel n'est pas l'état de situation actuelle de l'industrie de la chaussure à Québec. Des renseignements précis nous permettent d'affirmer qu'il y règne une activité de bon aloi pour la saison, en tenant compte du retard occasionné par l'expédition des commandes des commis-voyageurs. Aujourd'hui que l'apparence de la récolte prochaine est mieux définie et plus encourageante, il y a un regain de confiance justifiée par les nouvelles qui viennent de partout, et en particulier de l'ouest. Il n'y a donc pas lieu d'amoindrir les institutions financières contre les manufactures à capital limité, au bénéfice des riches maisons qui ont déjà su et qui sauront se protéger elles-mêmes contre toute concurrence déloyale. Ce qui est surtout injuste et au détriment de Québec, c'est l'affirmation qu'il s'y trouve le nombreux établissement dont les chances de succès ou le crédit sont plus que douteux. Voilà

une, de ces faussetés dont le but est évidemment de nuire aux petites industries, et dont l'effet certain est de déprécier la grande industrie québécoise. S'il est vrai que de tels renseignements ont été fournis par une grande maison de Québec dont on ne saurait contester l'autorité en matière d'appréciation du marché des chaussures nous pouvons dire qu'elle a perdu une bonne occasion de se taire, attendu qu'elle montre trop son jeu et son intérêt en cette affaire. "On est toujours mauvais juge en sa propre cause", c'est le proverbe qui le dit.

L. D.

LES FAILLITES EN 1897

D'après Bradstreet, les faillites des six premiers mois de l'année 1897 seraient, pour l'ensemble du Canada, de 1074 pour un passif total de \$7,618,643. L'an dernier, le nombre des faillites, pour les six premiers mois, avait été de 1,184 soit 110 de plus que pour le semestre de l'année courante. Le passif, l'an dernier, était de \$8,234,467 soit de \$615,824 plus élevé que le chiffre du premier semestre de l'an dernier.

Voici les chiffres des faillites par provinces :

	1897	1896
Ontario	445	527
Québec	374	459
Nouv.-Brunswick ..	33	33

Nouvelle-Ecosse ..	95	73
Ile du Pr. Edouard ..	7	8
Manitoba	30	16
Terr. du N.-O.	6	16
Colombie Anglaise ..	34	52
Totaux.....	1074	1184

En 1897, les faillites sont moins nombreuses de 32 dans Ontario ; de 85 dans Québec ; de 1 dans l'Ile du Prince Edouard ; de 10 dans les Territoires du Nord-Ouest et de 18 dans la Colombie Anglaise. Dans le Nouveau-Brunswick, le nombre a été de 33 en 1896 et en 1897. La Nouvelle-Ecosse a 22 faillites de plus en 1897 et le Manitoba 14.

Le passif se compare comme suit :

	1897.	1896
Ontario	\$3,087,731	\$2,927,611
Québec	3 161,803	3,747,009
Nouv.-Brunswick ..	183,500	208,890
Nouvelle-Ecosse ..	511,461	297,050
Ile du Pr. Edouard ..	58 902	23,868
Manitoba	388 554	238,000
Terr. du N.-O.	62 842	85,203
Colombie Anglaise ..	173,850	708,836
Totaux.....	\$7 618,643	\$8,234,467

Il y a donc augmentation du passif dans Ontario, Nouvelle Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Manitoba. Les autres Provinces sont en diminution, notamment celles de Québec et de la Colombie Anglaise.

LEDUC & DAOUST MARCHANDS DE GRAINS et de PRODUITS

Spécialité : Beurre, Fromage, Œufs et Patates.

EN GROS ET A COMMISSION
AVANCES LIBÉRALES FAITES SUR CONSIGNATIONS.
CORRESPONDANCE SOLICITEE

1217 ET 1219, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

GRAINS DE SEMENCE

et de l'ouest ; Trèfle rouge, blanc, alsike, vermont, mammoth ; Plâtre à terre ; engrais chimiques.

Spécialités de Grains et Graines pour Cercles Agricoles.

J. B. RENAUD & CIE, 126 A 140, RUE ST-PAUL, QUEBEC.

Sirop Fajardos

Reçu par Btine "Boston Marine" une cargaison de SIROP FAJARDOS de couleur jaune et qualité extra.

NAZAIRE TURCOTTE & Cie, QUEBEC.

Notre Assortiment pour le Printemps est au grand complet...

Spécialités : Valises, Sacs de Voyage, Etc., aux prix de fabrication. Nos balais sont toujours les meilleures valeurs du marché. Nous payons le fret sur des quantités de 5 doz ou plus.

JOB, 75,000 pièces de Tapisserie, depuis 3 cts en montant.

LABRECQUE & MARCOTTE, 13 rue St-Antoine, Quebec.

SUCCESSIONS DE BOISSEAU & MARCOTTE

EMILE JOSEPH, L. L. B.

AVOCAT

Chambre 701 MONTREAL.
New York Life Bldg.

SEMENCE

TRÉFLE Blanc, Alsike, Rouge, Ordinaire, Vermont Mammoth etc. MIL Canadien, et de l'ouest. BLÉ Manitoba et d'Ontario. Avoine, Pois, Orge, Plâtre pour la terre, etc. AUBRI Fleur, Engrais, Lard, Poisson, Huile de Poisson, Sel Beurre, etc.

GEO. TANGUAY

Magasins : 33 et 35, 34 et 36 rue St-André,
Bureau : 48 rue Saint-Paul BASSE-VILLE
Quais : Rues St-André et Dalhousie QUEBEC

LS. DESCHENES
ENCANTEUR DE COMMERCE

Jobber en Chaussures
No 60 RUE ST-JEAN
QUEBEC

N. B.—Messieurs les marchands de la campagne épargneront de l'argent en venant me faire visite avant d'acheter ailleurs. J'ai constamment en mains toutes sortes de jobs pour leur commerce

Avez-vous Essayé les Tabacs Havane, Rouge et Quesnel

De JOS. COTÉ ? Ils sont reconnus comme étant les meilleurs.

Marchand en Gros

N. B.—Veuillez S. V. P. remarquer que j'ai le plus grand assortiment de Pipes et Cigares du Dominion.

Veuillez remarquer le Nègre à la porte.

JOS. COTE, 179 RUE ST-JOSEPH, QUEBEC.

NOS PRIX COURANTS

Mes Prix Courants sont revus chaque semaine. Ces prix nous sont fournis pour être publiés, par les meilleures maisons dans chaque ligne; ils sont pour les qualités et les quantités qui ont cours ordinaire dans les transactions entre le marchand de gros et le marchand de détail, aux termes et avec l'escompte ordinaire. Lorsqu'il y a un escompte spécial, il en est fait mention. On peut généralement acheter à meilleur marché en prenant de fortes quantités et au comptant. Tous les prix sont ceux du marché, en général, et aucune maison ou manufacture n'a le pouvoir de les changer à son avantage, sauf pour ses propres marchandises qui sont alors cotées sous son propre nom et à sa propre responsabilité. La Rédaction se réserve le droit de refuser ou privilège à quiconque en abusait pour tromper le public.

PRIX COURANTS. — MONTREAL, 4 JUILLET 1897.

[illegible]

CHOCOLAT

EN VENTE PARTOUT.

AGENTS.

D. MASSON & CIE, MONTREAL.

CACAO

FRY

CHS. LACAILLE & C^{ie}
Epiciers en Gros

IMPORTATEURS DE :

**Mélasses, Sirops, Fruits Sees,
Thés, Vins, Liqueurs, Sucres,
Etc., Etc.**

Spécialité de Vins de Messe de Sicile et Tarragone.

**329 rue St-Paul et 14 rue St-Dizier
MONTREAL**

**La COMPAGNIE CANADIENNE
DE CAOUTCHOUC
DE MONTRÉAL**

Attire l'attention du commerce sur ses produits de cette année. Le fini et la qualité de leurs chaques et pardessus ne peuvent être surpassés.

Demandez la Claque....

“20th CENTURY”

Bureaux et Entrepôts :

333 rue St-Paul, Montréal

Succursales : TORONTO et WINNIPEG

Articles du Sport...

Articles de pêche, Baseball, Hammack, Lacrosses, Articles de campement, et toutes sortes de décorations et souvenirs du Jubilé. —————

**THE WIGHTMAN
SPORTING GOODS CO.**

403, RUE ST-PAUL,

MONTREAL

DEMANDEZ !

Seuls Agents pour le Canada:
C^{ie} d'approvisionnements
alimentaires à Montréal.

AMIEUX FRÈRES

**PETITS POIS
SARDINES
CHAMPIGNONS
ASPERGES**

PRIX COURANTS. - MONTREAL, 8 JUILLET 1897.

Huitres, 1 lb.	1 30	1 40
" 2 "	2 20	2 40
Maquereau	1 30	1 40
Sardines françaises, bte.	0 08	0 25
" 1/2 "	6 18	0 35
Sardines Royan à la Vatel	0 00	0 15
Sardines Royan à la Bordelaise	0 00	0 15
Naumon boîte ronde, dz.	1 12 1/2	1 45
" plate "	1 50	1 75
Smelts (Eperians)	0 50	0 00
Thon à la Vatel, jarre.	0 00	0 27 1/2

Spécialités de W. Clark.

Cantines carrés.

Beuf, can. 1 lb. 24 à la c.	1 10
" 2 " 12 "	2 00
" 6 " 12 "	6 00
" 14 " 6 "	14 30
Jambon " 1 " 24 "	1 85
Pieds de cochon, can. 2 lbs. 12 à la c.	2 10

Cantines ronds.

Beuf bouilli, can. 1 lb. 24 à la c.	1 10
" 2 " 12 "	2 00
" 6 " 12 "	6 00
Beuf fumé " 1 " 24 "	2 20
Lang. de boeuf " 2 " 12 "	6 00
" pr. lunch " 1 " 24 "	2 40
Mouton rôti " 2 " 12 "	2 20
" 6 " 12 "	6 00
Roast Beef " 1 " 24 "	1 10
" 2 " 12 "	2 00
" 6 " 12 "	6 00
Sauc. Camb'ge " 1 " 24 "	1 80
" 2 " 12 "	3 25

Conserves.

Beuf pot 1/2 lb. 48 à la c.	0 65
Dinde " 48 "	0 85
Gibier " 48 "	0 85
Jambon " 48 "	0 85
Langue " 48 "	0 85
Poule " 48 "	0 85

Pâtés truffés.

Canard sauv. can. 1/2 lb. 48 à la c.	1 10
Perdrix " 48 "	1 10
Poule " 48 "	1 10
" et Jambon " 48 "	1 10

Soupes.

Consommé can 1 pte 48 à la c.	1 10
Olibetotte " 48 "	1 10
Julienne " 48 "	1 10
Legumes " 48 "	1 10
Mock Turtle " 48 "	1 10
Mulligatawny " 48 "	1 10
Plum Pudding " 1 lb. 24 "	2 00
" 2 lb. 24 "	2 50
Pois can 1 pte 48 "	1 10
Poule " 48 "	1 10
Queue de boeuf " 48 "	1 10
Rognons " 48 "	1 10
Tomates " 48 "	1 10

L'indes en conserve.

Corned Beef, bte 1 lb.	1 20
" 2 " 12 "	2 15
" 6 " 12 "	6 75
" 14 " 6 "	14 00
Lang. de porc " 1 " 24 "	2 05
" 2 " 12 "	5 25
" beuf " 1 1/2 lb.	0 00
" 2 " 12 "	6 75
" 3 " 12 "	0 00
English Brawn " 0 00	1 30
Beuf (chipped dried) " 0 00	3 00
Dinde, bte 1 lb.	0 00
Pâtés de foie gras " 5 25	8 00
Pieds de cochon, bte 1 1/2 lb.	0 00
Poulets, " 1 lb.	2 00

Spécialité des Latexhy.

Soupes Real Turtle	0 00
" assorties	3 00
" bis carrées	0 00

Cirages.

Cirages français	0 25
" canadiens	0 20

Mines.

Mine Royal Dome	1 70
" James	2 40
" Rising Sun large dz.	0 00
" small "	0 00
" Sunbeam large "	0 00
" small "	0 00
Silverine, grande	0 00

Vernis.

Vernis à harnais	0 00
" dz. 1 lb.	1 20
" à tuyaux	0 00
" Paristen	0 70
" Royal polish	0 00

Drogues et Produits Chimiques.

Acide carbonique	0 30
" citrique	0 50
" oxalique	0 10
" tartrique	0 35
Aloès du Cap	0 14
Alun	0 01 1/2
Bicarbonate de soude brt	2 45
Bichrom. de potasse	0 10
Bleu (carre)	0 10
Borax raffiné	0 05
Bromure de potasse	0 55
Camphre américain	0 80
" anglais	0 85
Cendres de soude	0 01 1/2
Chlorure de chaux	0 02 1/2
" de potasse	0 23
Couperose 100 lbs	0 55
Crème de tartre	0 20
Extrait de Campeche	0 10
" en paquets	0 12
Glycérine	0 17
Gomme arabique	0 50
Gomme épinette	0 00
Indigo Bengale	1 50
" Madras	0 60
Iodure de potasse	4 00
Opium	4 50
Phosphore	0 80
Résine	0 00
Salpêtre	0 00
Sels d'Epsom 100 lbs	1 50
Soda caustique 60°	1 75
" 70°	2 00
" à lave	0 00
" à pâte	0 00
Soufre pulvérisé	0 01 1/2
" batons	0 01 1/2
" rock, sacs 100 lbs	1 50
Strychnine	0 90
Sulfate de cuivre	0 04 1/2
" de morphine	1 30
" de quinine	0 40
Sumac	50 00
Vert de Paris	0 14
Vitriol	0 04 1/2

Eaux Minérales.

Carabana	10 50
Hunyadi Matyas	6 00
Pouques St-Leger	10 50
St-Galmier qts. (source Radolt)	6 00
" pts.	7 50
Vichy Célestins, Grande Grille	10 00
" Hoptail, Haute-Rive	10 00
" St-Louis	00

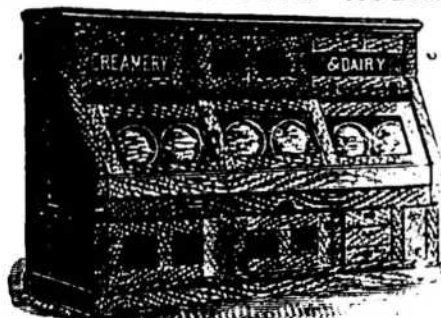
Epices pures.

Allspice, moulu	0 13
Cannelle moulu	0 15
" en nattes	0 12
Cloves de girofle	0 11
" ronds	0 08
Gingembre moulu	0 20
" racines	0 10
Macis moulu	0 00
Mixed spice moulu Tin	0 42
Muscade blanche	0 40
" non blanche	0 60
Peppercorn (clove ronds)	0 09
Poudre blanc, ronds	0 10
" moulu	0 15
" noir, ronds	0 07 1/2
" moulu	0 00
Whole Pickle Spice	0 15

Fruits secs.

Abricots Calif	0 13
Amandes 1/2 moules	0 09
" moules	0 09 1/2
" escalées	0 18
Amand amères escalées	0 40
" escalées Jordan	0 00
Dattes en boîtes	0 05 1/2
Figues seches en boîtes	0 07
" en sac	0 03 1/2
Nectarines Californie	0 00
Nolasses (Avelines)	0 09 1/2
Noix Marbot	0 09 1/2
" Grenoble	0 11
" escalées	0 00
Noix du Brésil	0 09
" Pecan	0 09
" polles	0 10
Peanuts rôlés (arachis)	0 06
Pêches Californie	0 08
Poires	0 09
Pommes seches	0 03
Pommes évaporées	0 04 1/2
Pruneaux Bordeaux	0 03 1/2
" Bonhe	0 06
" Californie	0 09
Raisins Calif 1/2 cour	0 00
" 4 "	0 08
Corinthe Provinciales	0 05 1/2
" Filatras	0 06
" Patras	0 00
" Ventizas	0 00
Malaga Lasse Muscat bte	1 35
" London Layers	1 45
" Black Buckets	2 15
Convolvus	1 75
Cluster	2 00
Buckingham	3 75
Cluster	4 00

GLACIERE BREVETE "AUBIN"



Cette glacière est beaucoup perfectionnée et ajoute toutes les commodités requises pour en faire un parfait sous tous rapports. 20 modèles différents toujours exposés à notre sal'e d'échantillons.

P. S.—Glacières de seconde main prises en échange.
C. P. FABIEN, PROPRIETAIRE ET MANUFACTURIER
Nos. 3167 à 3171 Rue Notre-Dame.

LES...

Viandes en Pots

DE...

Clark

Ne peuvent être surpassées pour la qualité et la saveur.
Mises en caisses de quatre douzaines, assorties au goût des acheteurs.
... En vente chez tous les marchands de gros.

W. Clark, Montreal

FAUCHER & Fils

Importateurs et Marchands-Ferronniers

Bois et Garnitures de Voitures

Fournitures pour Carrossiers et Ferronniers, telles que Fer en barres, Acier.

Charbon de forge, Peintures.

Vernis, etc.

Nos. 796 à 802, Rue Craig.

MONTREAL.

Telephone 576



G. G. GAUCHER

FARINES PROVISIONS, PRODUITS DE LA FERME
SEUL AGENT EN CANADA DE LA
POUDRE ENGRAISSANTE ET NOURRISSANTE
pour les Chevaux et bêtes à cornes.

Tonique, Stomachique, Dépurative et Vermifuge.
61 & 93 RUE DES COMMISSAIRES
ET 22 PLACE JACQUES-CARTIER Montreal

"GILT EDGE"

Le seul vernis à chaussures de dames contenant positivement de l'huile d'amoult et per-se. Donne un beau fini. Une fois employé, on ne peut plus en passer. La plus grande quantité. La meilleure qualité. Se détaille à 25 cents.

"NOBBY" BROWN COMBINATION

Le paquet contient une bouteille de 4 oz de vernis Nobby Brown et une grande boîte de pâte Nobby Brown, pour nettoyer toutes les nuances de chaussures, du brun au chocolat. Le vernis brun nettoie la surface du cuir, et la pâte y ajoute un brillant, durable et à l'épreuve de l'eau. Se détaille à 25 cents.

"JEWEL" BROWN COMBINATION

Le paquet contient une bouteille de 2 oz de vernis, et une jolie boîte de pâte brune. Le vernis nettoie la surface du cuir, et la pâte y ajoute un brillant, durable et à l'épreuve de l'eau. Se détaille à 10 cents.

BOSTON LIQUID WATERPROOF BLACKING

Pour chaussures d'hommes et d'enfants; donne un brillant bien noir sans l'usage de la brosse, sauvent du temps, du travail et de l'argent. Se détaille à 25 cents.



PATENT LEATHER POLISHING PASTE

Pour donner aux chaussures en cuir verni un lustre brillant et à l'épreuve de l'eau. Se détaille à 10 cents.



En vente par...

Tous les Epiciers en Gros

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 8 JUILLET 1897.

Malaga Russian Cluster	0 00	4 90
Sultana	0 07 1/2	0 10
Valence off stalk	0 00	0 05
" fine off stalk	0 05 1/2	0 06
" Selected	0 08 1/2	0 06 1/2
" 4 cour.	0 06 1/2	0 07

Fruits verts

Ananas	pièce	0 10	0 12 1/2
Attocas	baril	0 00	0 00
Bananes	régime	0 55	1 40
Pommes Spies	baril	0 00	0 00
" Baldwin	"	0 00	0 00
" Russets	"	0 00	0 00
Raisins Almería	"	0 00	0 00
Oranges Valence (420)	"	5 50	0 00
" (714)	"	6 00	7 00
" Messine (160)	"	2 75	3 00
" (180)	"	2 25	2 50
" (200)	"	3 00	3 50
" (300)	"	3 00	3 50
" (80)	"	1 25	1 50
" (100)	"	1 50	1 75
" sanguines (blood) (80)	"	1 50	2 00
" (100)	"	0 00	0 00
" (120)	"	0 00	0 00
Citrons Messine	"	2 50	4 00
Oignons rouges	baril	0 00	0 00
" d'Egypte, 112 lbs	"	2 00	2 50
Noix de coco, par 100	"	5 50	4 00

Gomme & Mâcher.

Adams Sons & Co.		
Tutti Frutti, 36 morceaux de 5c bte	1 20	
Pepain Tutti Frutti, 23 m	0 75	
" boîte vitrée	0 80	
Horehound Tutti Frutti,		
" boîte vitrée 36 more.	1 20	
Cash Register, 300 m. à 5c et pqt.	15 00	
Vitrine Tutti Frutti,		
" 180 morceaux	0 50	
Jarre en verre Pepain Tutti		
" Frutti, 115 paquets, à 5c.	3 75	
Boîte à la Jeune Pile, Tutti		
" Frutti, 180 more. et pqt., à 5c.	6 00	
Boîte à argent Tutti Frutti,		
" 100 more. et pqt., à 5c.	6 00	
Gomme Variété (nouvelle) 160		
" morceaux à 1c.	1 00	
Pleur d'Orange, 160 more.	1 00	
Gomme Filtration, 160	1 05	
Monte Christo, 180	1 30	
Mexican Fruit, 36	à 5c.	1 20
Rappota, 150	à 1c.	0 80
Rappota Orange, 100	"	0 75
Black Jack, 115	"	0 75
Rose Rouge, 115	"	0 75
Mangle Trick, 115	"	0 75
Red Spruce Chico, 200	"	1 00

Grains et Farines.

GRAINS.

Blé roux d'hiver Can. No 2.	0 00	0 00
Blé blanc d'hiver Can. No 2.	0 00	0 00
Blé du Manitoba No 1 dur.	0 82	0 84
" No 2	0 80	0 82
Blé du Nord No 1	0 80	0 82
Avoine blanche No 2	0 28 1/2	0 28 1/2
Blé d'Inde Canadien	0 36	0 37
Pois No 2 ordinaire, 60 lbs	0 50 1/2	0 51
Orge à moulée, 48 "	0 30	0 32
Sarrasin, 48 "	0 40 1/2	0 41 1/2
Seigle, 50 "	0 40 1/2	0 41

FARINES.

Patente d'hiver.	4 15	4 20
Patente du printemps	4 15	4 25
Straight roller	3 75	3 90
Fort de boulanger, cité	3 00	4 00
Fort de Manitoba	3 75	3 85

FARINES D'AVOINE.

Farine d'avoine Standard,		
" baril	3 10	3 20
" sac	1 50	1 55
" granulée baril	3 10	3 20
" sac	1 50	1 55
Avoine roulée baril	3 10	3 20
" sac	1 50	1 55

ISSUES DE BLE

Son d'Ontario, au char, ton	12 00	13 00
" de Manitoba	11 00	12 00
Gru de Manitoba, char	12 00	13 00
" d'Ontario	12 50	13 50
Moulée	14 00	15 00

Farines préparées.

Farine préparée, Brodie		
" XXX, 6 lbs	2 80	
" " 3 "	1 45	
" superh 6 "	2 60	
" " 3 "	1 35	
Orge mondée, pot 1 80	2 00	
" sac 0 00	1 55	
" quart 0 00	3 20	
" perlée, sac 0 00	3 25	

Huiles et graisses.

Huiles.		
Huile de morue, T. N., gal.	0 38	à 0 42
" loup-marin raffi.	0 45	0 50
" paille	0 35	0 40

Huile de lard, extra gal.	0 55	0 60
" No 1	0 50	0 55
" d'olive p. mach	0 80	1 00
" A salade	0 65	0 75
" d'olive à lampion	1 20	2 60
" de spermaceti	1 20	1 40
" de marsein	0 50	0 60
" de pétrole	par char 0 13 1/2	
" par 20 qts	0 14	
" de 1 à 10 qts	0 14 1/2	
" Américaine, par char	0 17	à 0 20 1/2
" par qrt	0 18	0 21 1/2
" d'olive Barton et Gueslier		
" calase qts	8 50	
" pts	9 50	
" de foie de m. Nor. gal.	1 20	à 1 50
" T.N.	1 00	1 25
" de castor "E. I." lb.	0 09	0 10
" franc qrt. lb.	0 08 1/2	0 09
" cse	0 10	0 11

Spécialités de Lazenby.

Huile à salade	1/2 pt. dz.	1 40
" 1/2 pt.	2 15	
" pints	3 75	
" quarts	6 50	
Crème à salade petite	"	2 00
" grande	"	3 75

Liqueurs et spiritueux

Brandies.	(trois payés.)	
" à la caisse.		
Hennessy	12 75	
" (par 10 caisses)	12 50	
" "	14 25	
" V. O.	15 75	
" S. O.	16 75	
" V. S. O.	23 00	
" "	25 00	
" Martel	12 50	
" (par 10 caisses)	12 25	
" V. O.	16 50	
" V. S. O. P.	17 75	
" V. V. S. O. P.	36 00	
Boutellou & Co., F. P.	9 00	
" "	10 00	
" O. B.	12 00	
" V. O. B.	14 00	
" X. V. O. B.	16 00	
" 1824	21 00	
P. Richard, carte blanche	12 qts.	8 50
" 24 pts.	9 50	
" 48 1/2 pts	10 50	
" carte d'or	12 qts.	12 00
" 24 pts.	13 00	
" 48 1/2 pts	14 00	
" 16 imp. flasks	10 00	

Rivière-Gardrat	10 00
Optima	17 00
Bisquit Dubouché	9 25
Renaud & Cie	12 25
B. Puet	9 00
" "	10 75
" V. O.	12 50
" V. O. P.	14 50
" V. O. P.	15 25
" V. O. P.	16 25
" V. V. O. P.	20 25
" 1860	24 25
" 1850	26 25
" 1840	30 25
J. Borianne	8 75

au gallon.

Hennessy	0 00	6 75
Martel	0 00	6 75
E. Puet	0 00	3 65
J. Borianne depuis	0 00	3 75
Rivière-Gardrat	0 00	4 15
Bisquit-Dubouché	4 30	à 4 55
Renaud & Cie	4 10	à 4 30

Rhums.

à la caisse.

St-Georges,	12 lit.	12 50
"	24 1/2 pts imp.	14 50
Chauvet cachet or	12 lit.	0 00
"	" rouge 12 lit.	0 00
St-John		0 00
St-Joseph, Jamaïque.		0 00
St-Félix, Martinique.		0 00
St-Marc		0 00

au gallon.

Jamaïque	4 25	6 15
----------	------	------

Whiskey Ecossais.

H. Fairman & Co.	7 50	8 50
Royal Eagle	9 25	9 50
Sheriff's	9 75	18 00
Mackie's B. O. spec.	0 00	10 25
" Islay	8 25	8 50
Glenfalloch	8 75	8 80
Glenlivet	9 00	9 25
" "	10 00	10 25
Cabinet I crown	0 00	8 75
" 2	0 00	9 50
" 3	0 00	10 75
Harvey's R. O. S. spec. liq.	0 00	12 50
" Fitz-James 8 y. old	0 00	9 75
Alex. McAlpine old scotch.	0 00	6 75
Watson old scotch, qrts.	0 00	8 75
" pts	0 00	9 75
Thom & Cameron	0 00	6 75
Bernard's Encore	0 00	7 75

La Compagnie John L. Cassidy Limitée,

IMPORTATEURS

PORCELAINES,

FAIENCES,

CRISTAUX,

...DE...

ARGENTERIE, COUPELLERIE, ARTICLES D'ECLAIRAGE, Etc.

339 & 341 RUE ST. PAUL, - - - MONTREAL.

Cacaos, Chocolats
et Cafés

COWAN

EN VENTE MAINTENANT CHEZ TOUS LES MEILLEURS EPICIERS DE LA PUISSANCE

ILS SONT ABSOLUMENTS PURS

The Cowan Co'y, Ltd, Toronto, Ont.

Machine Automatique pour la Vente

Au détail du

Tutti Frutti
Adams

Pour renseignements, s'adresser à...

Globe Automatic Selling Co.

13 rue Jarvis - TORONTO, ONT.



DUCKETT, HODGE & CIE

Exportateurs de

BEURRE et FROMAGE

55 RUE WILLIAM, - - - MONTREAL.

BRODIE & HARVIE

Marchands de Farine

MANUFACTURIERS DE LA

Farine Préparée de Brodie & Harvie

Nos 10 et 12 rue BLEURY, Montréal

Farine d'Avoine, Farine Graham, Blé Cassé,
Farine de Seigle, Maïs Pilé, Farine de Blé
d'Inde, Son, Grains d'Alimentation.LA HALLE AUX GUIRS,
LE MONITEUR DE LA CORDONNERIE

---A PARIS---

10, RUE BEAUREPAIRE

SONT les PLUS IMPORTANTS JOURNAUX
DE FRANCE POUR LES INDUSTRIES
DES GUIRS ET PEAUX.

—50 ANS D'EXISTENCE

PRIX COURANTS MONTREAL 8 JUILLET 1897

Bullock, Lade & Co.		
Special blend	0 00	9 50
" extra special	0 00	11 00
" L. Katrine	0 00	7 25
" O. V. G.	0 00	8 75
" special reserve	0 00	9 75
" G. O. H.	0 00	12 00
Gaelic Old Smuggler	0 00	9 50
Greer's O. V. H.	0 00	9 50
Glenmarrah	0 00	9 25
Stewart's Royal	0 00	10 00
Dewar's Special Liqueur	0 00	12 50
Dewar Extra Special	0 00	9 50

Banagher Irish	4 05	4 30
H. Fairman & Co.	4 05	4 15
Sheriff's	4 05	4 85
Glenfalloch	3 70	3 85
Glenlivet (old)	4 30	6 30

Whiskey Irlandais.

Henry Thomson	0 00	8 50
St. Kevin	0 00	7 50
J. Jameson & Son	0 00	9 75
" ***	0 00	11 50
Geo. Roe & Co	0 00	9 25
" ***	9 75	10 50
Barnagher	9 75	10 25
Thom & Cameron	0 00	6 75
Burke's *** grs	0 00	7 75
" *** 12 imp. qt.		
flasks	0 00	11 50
Dunville	0 00	8 00
Wm. Jameson & Co. 1		
Diamond	0 00	9 00
Bushmills	0 00	9 75

Gins.

De Kuyper 1 & 24c.	6 00	11 50
" 25ct plus	5 00	11 30
" cse violette	0 00	2 60
" cse blanche	0 00	3 60
Key Brand	5 00	10 50
" poney	0 00	2 40
Melchers poney	0 00	2 50
" picules & dos	0 00	8 00
" Honey Suckle		
(cruchons verre)	0 00	8 50
Wyand Focking	0 00	10 00
Bernard Old Tom	0 00	7 25
Booth " "	0 00	7 85
" " 5 caisses	0 00	7 60
Melrose Drover Old Tom	0 00	7 00
Burnt London Dry	0 00	7 75
Russell	0 00	7 25
Melrose Drover Dry	0 00	7 00
Coate Plymouth	0 00	9 25

Gins en futs.

De Kuyper, barriq. 16 gal.	0 00	3 00
" quarts	0 00	3 05
" octaves	0 00	3 10
" au gallon	0 00	3 15
Tous autres gins, 5c. de moins.		
Booth's Old Tom, quarts.		
" le gal.	0 00	3 45
" octaves	0 00	3 50
" au gal.	0 00	3 90
J. Hirsch Sons & Co. Old Tom.		
" extra.	2 30	2 65
" No. 1.	2 05	2 25
" No. 2.	1 80	2 10

Whisky Canadien au gallon, au quart ou plus.

Gooderham & Worts 65 O. P.	4 65
Hiram Walker & Sons	4 65
J. P. Wiser & Son	4 64
J. E. Seagram	4 64
H. Corby	4 64
Gooderham & Worts 50 O. P.	4 15
Hiram Walker & Sons	4 15
J. P. Wiser & Son	4 14
J. E. Seagram	4 14
H. Corby	4 14
Rye Gooderham & Worts	2 25
" Hiram Walker & Sons	2 25
" J. P. Wiser & Son	2 24
" J. E. Seagram	2 24
" H. Corby	2 24
Imperial Walker & Sons	2 90
Canadian Club Walker & Sons	3 60

Pour quantité moindre qu'un quart d'origine:

65 O. P.	le gall.	4 80
50 O. P.	"	4 25
Rye	"	2 35
Imperial	"	3 10
Canadian Club	"	3 80

Rye Canadien à la caisse.

Walker's Imperial	quarts	7 65
"	16 flasks	8 15
"	32	8 65
Walker's Canadian Club	quarts	9 15
"	16 flasks	9 65
"	32	10 15

En quantité de 5 c. et plus, 25 cents de moins par c.

Gooderham & Worts 1891 1 & 15	6 75
Seagram 1892	6 50
" 1893	8 75
En quantité de 5 c. et plus, 25 cents de moins par c.	
Corby 1 X L	8 00
" X T	6 00
En quantité de 5 c. et plus, 25 cents de moins par c.	

Aperitifs.

Angostura, caisse 2 doz	0 00	15 00
Orange Bernard	6 75	7 00
Vermouth Nolly Prat	0 00	1 75
" Ita len	6 75	7 00
" Chazellebette	0 00	6 25

Benedictin.

Litres, 12 à la caisse	00 00	19 00
1/2 litres, 24 à la caisse	00 00	20 00

Liqueurs Frederic Mugnier, Dijon, France.

Crème de Menthe verte	00 00	11 00
" blanche	00 00	11 00
Curacao triple sec cru	00 00	12 25
" bon	00 00	12 25
Bilgarreau (Cherry Fdy)	00 00	11 00
Cacao l'Hara à la Vanille	00 00	12 25
Marasquin	00 00	12 25
Kirsch ***	00 00	11 25
" ***	00 00	12 25
Prunelle de Bourgogne	00 00	12 25
Crème de Framboise	00 00	12 25
Flair Bourgogne 12 lit	00 00	21 15
Eau de Vie de Marc	00 00	18 25
Crème de Cassis	00 00	11 25
Crème de Musigny	00 00	12 25
Aperitif Mugnier	00 00	10 25
Alcool de Menthe	00 00	6 15
Absinthe Ed. Pernot	00 00	11 50

Stewers.

Lime Juice Cordial p. 2 dz	0 00	4 70
" " q. 1	0 00	4 20
Double Ref. Lime Jce 1	0 00	7 05
Lime syrup bout can 1	0 00	1 20

Mélasse.

Barbades tonne	0 21
" tierce et qt	0 26 1/2
" demi quart	0 27 1/2
" au char ton	0 21
" tierce	0 26 1/2
" 1/2 qt	0 27 1/2
Porto Rico, tonne	0 21
" char	0 21
" tierce et qt	0 27 1/2
" au char	0 26 1/2

Moutardes

Coleman ou Keen	
Bottes	
Bottes 1/2 lb	0 27 1/2
" 1/2	0 25 1/2
" 1	0 00
Jarres 1 " par jarre.	0 00
" 4 "	0 00
Durham	0 00

Pâtes et denrées alimentaires

Macaroni importé	lb	0 09	0 10
Vermicelle	"	0 09	0 10
Lait concentré	dz	0 00	1 50
Pois fendus, qt. 196 lbs		3 40	3 50

Poissons.

Harengs Shore	1/2 lb	3 50	3 75
" "	1/2 lb	0 00	0 00
" Labrador	"	3 75	1 00
" "	1/2 lb	2 25	2 50
" Cap Breton	"	3 60	1 00
" "	1/2 lb	2 25	0 00
Morue sèche	cwt	4 50	5 00
" verte No 1 qt	lb	0 02 1/2	0 02
" No 1 large qt	"	0 02 1/2	0 02
" No 1 draft	"	0 02 1/2	0 02
" déossée	"	0 05 1/2	0 06
Poisson bl. lac Sup	1/2 lb	0 00	0 00
Truite de lac	1/2 lb	4 19	4 25
Maquereau No 1	"	0 00	0 00
Saumon C. A.	1/2 lb	0 00	6 25
" "	1/2 lb	11 50	12 00
Saumon Labrador	1/2 lb	0 00	7 50
" "	1/2 lb	0 00	11 00
Anguille	lb	0 00	0 00

Produits de la ferme

(Prix payés par les épiciers)

Beurre.

Townships frais	lb	0 11	0 15
De l'Ouest	"	0 14	0 12
Crémère nouveau	"	0 16 1/2	0 15 1/2

Fromage.

De l'Ouest nouveau	lb	0 07 1/2	0 07 1/2
De Québec	"	0 08	0 08 1/2

Eufs.

Frais pondus choix dz	0 10	0 12
" 1ers	0 09	0 09 1/2
" 2emes	0 07 1/2	0 08

Sirop et sucre d'érable.

Sirop d'érable en grs	lb	0 04 1/2	0 05
" en canistre	"	0 55	0 60
Sucre d'érable pts pains	lb	0 05 1/2	0 06
" gros	"	0 04 1/2	0 05

Miel et cire.

Miel rouge coulé	lb	0 05	0 06
" blanc	"	0 07	0 08
" en gâteaux	"	0 10	0 12
Cire vierge	"	0 25	0 26

Produits Pharmaceutiques

Graine de lin	lb	0 00	0 03
" moulue	"	0 00	0 04

Specialités de Picault & Cantant.

	Doz	Gros
Elixir Pulmon. Balsami	1 75	18 00
Rosuit Purgat Parisien	1 20	12 00
Pastille à vers	1 50	15 00
Poudre de condition	1/2 lb	0 80
" "	1/2 lb	1 25
" "	1 lb	1 80
Huile foie de morue, 8 oz	0 00	18 00
" "	6 oz	0 00
Emulsion foie de morue	3 00	4 00
Huile végétarienne	0 00	1 50
Essence d'opipette	0 00	0 80

Régisse.

Young & Smythe.

Y. & S. en batons (sticks)		
Boite de 5 lbs. bats en papier	lb.	0 40
" Fantaisie " 36 ou 50 batons	lb.	1 25
" Ringed " bats de 5 lbs.	lb.	0 40
" Acme " Pellets, bats de 5 lbs (can)	lb.	2 00
" Acme " Pellets, bats fantaisie (30 mors a la boite)	lb.	1 00
" Acme " Pellets, bats fantaisie (papier 40 mors)	lb.	1 25
Régisse au goudron et goudron de Toin, bats de 5 lbs (can)	lb.	2 00
Pastilles de régisse barre en verre	5 lbs.	1 75
Pastilles de régisse, bats de 5 lbs (can)	lb.	1 50
" Pureté " régisse, 200 batons	100	1 45
" " " " 100		0 72 1/2
Régisse Flexible bats de 100 mors		
Navy plugs		0 70
Tripple Tunnel Tubes		0 70
Mint puff straps		0 70

Riz.

	Sac	1/2 Sac	Pch	1/2 Pch
R. 1st 1 sack	3 50	3 55	3 60	3 65
" 2nd 1 sack	3 45	3 50	3 55	3 60
10 et plus	3 40	3 45	3 50	3 55
R. Crystal				
En sacs de 25 lbs	1 35			
" 50 "	2 60			
" 250 "	4 50			
Imported 250 lbs	5 50			
Riz Patna Imp. sacs 224 lbs	14 05			

Salaisons, Saïndoux, etc.

Lord Can. Shit Cut Mess qt	16 00	17 00
" S. C. Clear	00 00	16 00
" S. C. de Cornet	00 00	15 00
Landons	lb	00 11
Lord Tunc	00 00	00 12

Saïndoux.

Pur de panne en saux	1 45	1 65
Canistre de 10 lbs	lb	0 07 1/2
" "	"	0 07 1/2
" "	"	0 07 1/2
Composé en saux	0 00	1 10
Canistre de 10 lbs	lb	0 00
" "	"	0 00
" "	"	0 00
Canistres en saux	1 20	1 22 1/2
Cottedene en saux	lb	0 00

Sapallo.

En caisses de 1/4 et 1/2 grosse, la gr	11 30
--	-------

Sauces et Marinades.

Marinades Morton	dz	2 30	2 70
" Crosse & Blackwell	"	0 00	3 25
" Suffolk 20 oz	"	0 00	2 10
" 16 oz	"	0 00	1 80
Essence d'anchois	"	0 00	3 20
Sauce Worcester, 1/2 ch	"	3 50	3 70
" chop	"	6 25	6 50
" Harvey	"	3 25	3 55
Catsup de tomates	"	1 00	4 00
" champignons	"	1 90	3 40
Sauce aux anchois	"	3 25	3 55
Sauce Chili	"	3 75	4 05

Sol.

Seign quart 1 lb	2 75	2 80
" 5 "	2 65	2 70
" 10 "	2 45	2 50
" 1/2 sac 56 "	0 00	0 30
" sac 2 cwt	0 00	1 00
gros sac	0 42	0 45

Sirops.

Matchless	lb	0 01 1/2	0 01 1/2
Amber 1/2 qts	"	0 01 1/2	0 02
Diamond	"	0 01 1/2	0 02
Perfection	"	0 00	0 02 1/2
Sirop Redpath 1/2 lb	"	0 00	0 00
" "	"	0 32	0 34
Perfection 1/2 25 lbs seau	"	0 90	1 05
Honey seau 28 "	"	0 00	0 80

Sucre.

(Prix à la livre)

Jaunes raffinés	0 03 1/2	0 03 1/2
Extra ground	qts	0 00
" "	lbs	0 00
Cut loaf	qts	0 00
" "	lbs	0 00
" "	qts	0 00
" "	lbs	0 00
Powdered	qts	0 00
" "	lbs	0 00
Extragranule	qts	0 00
" "	lbs	0 00

En quantités de 5 quarts ou plus, 1/10 de moins par lb.

Tabacs Canadiens.

Specialités de Joseph Vols, Québec.

Specimens de Joseph Rob. Québec		
Tabac en feuilles		
RR No 2 bats de 50 lbs 1 an	0	12
XXXX " 2 "	0	12
XXXX " 1 "	0	14
Blue Prior No 1	0	14
Grand Havane	0	15
Rouge extra	0	16
Petit Havane	0	16
Parfum d'Italie 50 a 100 lbs 1 an	0	25

Thés.		Vins.		Cuir et Peaux.		Dongola glacé, ord.	
Noirs.		Non Moussaux.		Cuir à remeller.		Kid Chevreton.	
(Prix à la livre.)				(Prix à la livre.)		Chèvre des Indes glacée.	
Congous 1/4 caisses	0 10 0 60	Bordeaux ord. calise	2 60 3 50	Spanish No 1. 18 lbs moy.	0 23 0 24	Kangourou	
" caddies	0 18 0 50	" Médoc calise	4 65 5 65	" No 1.25 lbs et au-d.	0 00 0 23	Dongola dull.	
De l'Inde.		" St-Julien	5 65 6 65	" No 1. léger	0 22 0 23	Buff d'Ontario	
Darjeelings	0 35 0 42	" Châteaux	4 25 21 00	" No 2.	0 21 0 22	H. M.	
Assam Pekoe	0 20 0 40	Bourgogne	7 00 20 00	" No 2. 18 lbs moy	0 22 0 23	L. M.	
Pekoe Fouchong	0 17 0 35	ordinaire gal.	0 00 1 10	" No 1 p. ord.	0 24 0 24	No 2	
Verte de Chine.		Sicile	1 35 1 60	" No 2	0 00 0 22	H. M.	
Gunpowder, extra, caisses	0 42 0 50	Sherry	4 50 11 00	" No 1 p. ord.	0 24 0 24	L. M.	
" ord. 1/2	0 20 0 38	" gal.	0 05 4 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
Young Hyson, ext.	0 42 0 50	Porto	6 00 15 00	" union crop No 1	0 28 0 30	No 2	
" 1e qual.	0 35 0 40	" Gordon & Cie	0 00 3 75	" No 2	0 00 0 22	No 2	
" ord. 1/2	0 22 0 28	" gal.	2 10 4 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
" 2e 1/2	0 15 0 19	Moselle	15 00 21 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
" 3e 1/2	0 12 0 17	Sauternes	5 65 0 05	" No 2	0 00 0 22	No 2	
Japon.		Graves	5 50 0 50	" No 2	0 00 0 22	No 2	
1/2 caisses, Pinest May	0 38 0 40	Malaga, Gordon & Cie	0 00 4 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
Caisses fin à choix	0 25 0 30	Claret L. Pinard & Co	0 00 2 60	" No 2	0 00 0 22	No 2	
" moyen à bon	0 18 0 24	" Faure Frères gal.	0 00 0 90	" No 2	0 00 0 22	No 2	
" commun.	0 15 0 18	Robertson Bros (Porto)	1 50 10 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
" Nagasaki, Pekoe	0 10 0 22	" Sherry es.	0 00 10 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
" (olong)	0 14 0 15	" gal.	1 50 8 50	" No 2	0 00 0 22	No 2	
" P. & can.	0 16 0 19	Moussaux.		" No 2	0 00 0 22	No 2	
" Poussière	0 09 0 11	(Prix à la caisse.)		" No 2	0 00 0 22	No 2	
Vinaigres.		Bourgogne Moussaux	00 00 00 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
De MM. M. Lefebvre & Cie.		Moselle Moussaux	12 50 18 50	" No 2	0 00 0 22	No 2	
Imperial triple (en fûts) gal. imp.	0 38	Hock Moussaux	12 50 14 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
Côte d'Or, Bordeaux	0 23	Saumur, Tessier & Co	13 00 14 50	" No 2	0 00 0 22	No 2	
Eytra Crystal Pickling	0 28	" Nerea Raphael.	13 00 14 50	" No 2	0 00 0 22	No 2	
Ordinary	0 23	Champagnes.		" No 2	0 00 0 22	No 2	
Vin blanc XXX	0 25	J. Mumm.	23 00 25 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
" XX	0 20	G. H. Mumm.	28 00 30 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
" X	0 17	Arthur Rueder	22 00 24 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
Cidre clarifié XXX	0 27	Vve Clicquot	28 00 30 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
Kx. Pure Eng. Malt, trip.	0 45	Eug. Clicquot	24 00 00 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
" doub.	0 35	Pommery	28 00 30 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
Spécial X	0 15	Prémixet	23 00 24 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
De Alfred Robitaille.		Louis Rueder	28 00 30 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
Eureka extra, à l'estragon	0 00 0 60	Piper Heidsieck	27 00 29 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
" (en fûts) gal.	0 00 0 45	Perrier-Jouet	28 00 30 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
" Nos 2&3 "	0 35 0 40	E. Mercier & Cie, carte d'or	28 00 30 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
Vinaigre "Eureka" gal.	0 00 0 35	Vin des Princes	22 00 23 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
" "XXX" "	0 00 0 27	Vin d'été	16 00 17 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
" "XX" "	0 00 0 23	E. Cazanove	22 00 00 00	" No 2	0 00 0 22	No 2	
" "X" "	0 00 0 20	Tessier	14 00 15 50	" No 2	0 00 0 22	No 2	
" "Pure Cider" "	0 00 0 16	Imperial extra dry	00 00 15 50	" No 2	0 00 0 22	No 2	
Fers et Métaux.		Vins toniques.		Cuir à remeller.		Dongola glacé, ord.	
FERRONNERIE ET QUINCAILLERIE		Vin St-Michel	qrt calise 8 50	Cuir à remeller.		Kid Chevreton.	
Fers à cheval.		Vin Vial	pts. 2 dz 9 50	Cuir à remeller.		Chèvre des Indes glacée.	
Ordinaires	3 50 0 00	Vin Vial	dz. 12 50	Cuir à remeller.		Kangourou	
En acier	5 00 5 75	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		Dongola dull.	
" Per à repasser "	0 03 1/4 0 03 1/2	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		Buff d'Ontario	
" Fiches " Coupées toutes dimensions.	100 lb 3 15 3 75	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		H. M.	
Pressées du 1/2 Esc. 20 p.c.	3 90 0 00	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		L. M.	
" 7-10 "	3 90 0 00	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
" 1/2 "	4 25 0 00	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		H. M.	
" 5-10 "	4 50 0 00	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		L. M.	
" 1/4 "	0 75 0 00	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Fil de fer		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Poli, No 0 à No 8	100 lb 2 60 0 00	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Galvanisé Nos 9 à 12	3 00 3 25	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Huile et brûlé Nos 10 à 12	2 60 2 75	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Brûlé No 14	0 00 3 10	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Esc. 25 p.c.	0 00 3 10	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Brûlé, pour tuyau	lb 0 06 0 07	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
(Pour la Province de Québec.)		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Barbelé p. clôtures.	100 lb 2 30 2 40	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Crampes	2 30 2 40	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
(15c. de moins pour Ontario.)		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Fil de laiton à collets	lb. 0 35 0 40	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Fonte Malléable	0 09 0 10	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Enclumes	0 11 1/2 0 12	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Charnières.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
T. et "Strap"	lb. 0 00 0 05	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Strap et Gonds filetés.	0 03 0 03 1/2	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
CLOUS, ETC.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Clous coupés à chaud.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
(Pour le commerce 10c. de moins par quart.)		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
De 1/2 à 6 pcs.	100 lbs. 1 85	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
4 à 5 pcs	" 1 90	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
3, 3 1/4, 3 1/2 pcs	" 1 95	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
2 1/2 à 2 3/4	" 2 00	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
2 à 2 1/4	" 2 05	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
1 1/2 à 1 3/4	" 2 30	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
1 1/4	" 2 55	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Clous coupés à froid.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
De 1 1/4 à 1 3/4 pcs.	100 lbs. 2 35	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
1 1/4	" 2 35	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Clous à finir.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
1 ponce	100 lbs. 3 35	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
1 1/4	" 3 05	Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Métaux.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Lingots.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
En feuilles.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Lingots.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
En feuilles.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Lingots.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
En feuilles.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Lingots.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
En feuilles.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Lingots.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
En feuilles.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Lingots.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
En feuilles.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Lingots.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
En feuilles.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Lingots.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
En feuilles.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Lingots.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
En feuilles.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	
Lingots.		Cuir à remeller.		Cuir à remeller.		No 2	

ARCHITECTES ET MESUREURS

V. LACOMBE, 897, Ste-Catherine

GAMÉLIN & HUOT, 58 St-Jacques

PLOMBIERS ET COUVREURS

E. DOUVILLE, 137B rue St-Urbain

La Construction

M. E. Paquette a obtenu le contrat de la brique pour les quatre bâtisses devant être érigées rue Cherrier pour la succession Louis Tourville dont M. Chs. Chaussé était l'architecte.

M. G. A. Monette, architecte, est à préparer les plans et devis pour 2 maisons devant être érigées rue St Antoine à St Henri, M. A. Mongeau en sera propriétaire.

M. O. St Jean, architecte, recevra des soumissions jusqu'au 15 juillet prochain pour un château devant être érigé à St Antoine de Richelieu. M. L. J. Cartier en sera le propriétaire.

VENTES PAR LE SHÉRIF.

Du 13 juillet au 20 juillet 1897

DISTRICT DE MONTREAL

in re Dame Marie A. Pellerin, failli, épse de L. A. Houde, jr.

Montréal — Le 1/2 ind du lot No 44, du quartier Ste Marie, situé rue Notre-Dame, avec bâtisses.

Vente le 13 juillet, à 10h. a.m., au bureau du shérif à Montréal.

The James Smart Mfg Co vs P. D. McOng.

St Téléphore — Le lot 228, contenant 64 arpents, avec bâtisses.

Vente le 13 juillet, à 11 h. a.m., à la porte de l'église paroissiale.

Jos Quevillon vs J. B. Desnoyers.

St Vincent-de-Paul — Le lot 423, avec bâtisses, etc.

Vente le 19 juillet, à 11 h. a.m., à la porte de l'église paroissiale.

Revd. Ang. Provost vs Peter Jackson.

Côte St Paul — La partie du lot 3912, située le long du canal Lachine, contenant 1/2 d'un arpent, avec bâtisses.

Vente le 19 juillet, à 10h. a.m., au bureau du shérif à Montréal.

Chs Rinderman vs H. J. Gantvoost.

Montréal — Un lot composé de 3336a-10 pt nord-est, 3336a-9 pt nord-est, 3392-7 et 3392-8 et pt 3393-1 et 2, situé rue Knox avec bâtisses.

Vente le 19 juillet, à 11h. a.m., au bureau du shérif à Montréal.

M. Vineberg & Co vs Théophile Prud'homme.

Notre-Dame de Grâces — La jouissance d'une terre désignée sous le No 177, avec bâtisses.

Vente le 19 juillet, à 2 h. p. m., au bureau du shérif à Montréal.

DISTRICT DE KAMOURASKA

Dame Veuve Ludger Giroux vs Frs Blois

St Louis de Ha! Ha! — Le lot 40, situé au 2e rang, avec bâtisses.

Vente le 16 juillet, à 10h. a.m., à la porte de l'église paroissiale.

J. B. Cordeau dit Deslauriers vs Benjamin Dionne.

Fraserville — Le lot 424, avec bâtisses.

Vente le 14 juillet, à 10 h. a. m., au bureau du shérif.

DISTRICT D'IBERVILLE

La Ville de St Jean vs Arcade Decelles.

St Jean — Le lot 867, situé rue St Pierre, avec bâtisses.

Vente le 14 juillet, à 11 h. a.m., à la porte de l'église paroissiale.

Narcisse Demers vs Médard Brault.

St Sébastien — Le lot 135, situé rang des Irlandais, avec bâtisses.

Vente le 16 juillet à 11h. a.m. à la porte de l'église paroissiale.

J. P. Careau vs P. R. Merizzi ès-qual.

St Cyprien — Le lot 468, contenant 67 arpents et 75 perches.

Vente le 19 juillet, à 11 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE ST. FRANÇOIS

Mde J. P. Atkinson vs Josué Proulx.

Canton Ascot — Un lot contenant 85 acres, étant la 1/2 nord du No 6, avec bâtisses.

Vente le 16 juillet, à 10 h. a.m., à la porte de l'église St Roch d'Orford.

DISTRICT DE GASPÉ

Wm Fruing & Co (Ltd) vs Marie Constance alias Cleance Dunn.

Rivière aux Renard — 1o Les 26 45 ind. d'un morceau de terre de 1 arpent, avec bâtisses.

2o Les 26 45 ind. d'un lot du canton de Fox.

Vente le 13 juillet, à 11 h. a. m., au bureau d'enregistrement à Percé.

UN PEU DE TOUT

Quoi qu'on en dise, on fabrique bel et bien, et sur une assez vaste échelle, du faux café en grains qui ressemble malheureusement beaucoup au vrai: la forme des grains n'est pas toujours parfaite, on y aperçoit parfois des bavures qui révèlent l'emploi d'un moule, mais néanmoins on peut parfaitement se laisser tromper quand il y a mélange de vrai et de faux café. Pour déceler la fraude il suffit de jeter dans un flacon contenant de l'eau une certaine quantité du mélange suspect. On affirme qu'alors les grains factices tombent au fond, tandis que les autres surnagent. Le faux café doit être du reste assez innocent par lui-même, car il semble principalement fabriqué avec des farines plus ou moins grossières colorées par un caramel quelconque.

On nous signale le développement pris depuis quelque temps par la culture de la vanille à Tahiti, grâce aux prix avantageux que les producteurs trouvent à Bordeaux et à San Francisco. La colonie serait à la veille, grâce à cette culture, d'entrer dans une ère de prospérité dont les symptômes se manifestent déjà.

Pour des amateurs de jeux de mots, nous détachons de l'*Epicier*:

Nous avons reçu d'un plaisant la lettre suivante:

A M. Seigneurie, pour mettre dans son *Dictionnaire de l'Epicier*.

MACARONI—Tuyau de pâte comestible que l'on accomode avec du fromage de gruyère et de parmesan.

HISTORIQUE. — Le macaroni n'est pas d'origine italienne comme on le croit généralement. L'inventeur n'en est autre que Télémaque, le célèbre fils d'Ulysse et de Pénélope. Il fabriqua premièrement la pâte, mais ce qui lui donna le plus de mal, ce fut de fabriquer les trous autour desquels il put la mettre; ce n'est qu'après plusieurs années de travail qu'il y parvint.

Lors du voyage qu'il entreprit pour retrouver son père, Télémaque vint en France et fit construire à Rosny, près de Paris, deux usines qui servirent à la fabrication de cet aliment. Bien des gens connaissent du reste les usines de Télémaque à Rosny.

Il existe en Algérie une industrie de date récente, qui mérite une mention spéciale, car elle témoigne d'un esprit d'initiative tout à fait digne d'éloges. En pleine montagne de la Haute-Kabylie, un colon, M. Thomas, a entrepris, dans les environs d'Azazga, l'exploitation et la mise en valeur des immenses forêts, si délaissées jusqu'à ce jour. Il a fondé un établissement où le bois est taillé, façonné et débité sous toutes les formes qui le rendent vendable, depuis la futaie jusqu'aux pièces de carrosserie dont l'Autriche et l'Italie ont longtemps approvisionné l'Algérie. On compte une vingtaine de familles françaises et environ deux cents cinquante kabyles, groupés autour de l'usine, qui semble d'ores et déjà promettre de sérieux résultats. Cette entreprise atteste que l'industrie des bois, toute entière à créer en Algérie, y serait d'ailleurs appelée à un brillant avenir. Ce qui recommande, en outre, à l'attention celle de M. Thomas, c'est qu'elle est, non pas seulement une spéculation industrielle, mais aussi un excellent instrument de civilisation qui a fourni le plus utile emploi à l'activité des populations indigènes parmi lesquelles elle s'est établie.

Les journaux allemands reproduisent un rapport du Consul d'Angleterre à Chicago qui signale le développement que prend le commerce allemand dans les Etats de l'Union, au détriment du commerce britannique.

Le Consul estime les produits allemands inférieurs en qualité à ceux de la fabrication anglaise et il fait honneur du succès qu'ils obtiennent aux qualités d'énergie développées par les commerçants allemands. On essaie même d'introduire des cotonnades allemandes dans l'ouest; mais il semble que, pour cet article le produit anglais conserve encore la préférence.

Dans l'opinion du Consul, il faut attribuer le débit considérable des marchandises allemandes à l'activité des voyageurs de commerce, à la modicité des prix, à la présence sur le territoire de l'Union de dix-neuf Consuls allemands (alors que l'Angleterre n'est représentée que par huit agents), enfin aux frets avantageux dont profite la marchandise allemande en entrant par les ports du golfe du Mexique. Un tiers de la population totale de la grande République occupe la vallée du Mississippi; or, l'année prochaine une exposition doit avoir lieu à Omaha; le Consul d'Angleterre à Chicago engage fortement ses compatriotes à ne pas négliger cette occasion de chercher à reconquérir le terrain perdu.

BOIS DE CONSTRUCTION
FELIX DANSEREAU
MARCHAND DE BOIS DE SCIAGE
 819 Rue ONTARIO, (Coin Parthenais)
 Tél. Bell No 6212 MONTREAL.

BOIS DE SCIAGE ...
 Bureau : 512 Lagachetière
 MONTREAL.
D. PARIZEAU
 CLOS, Tél. Bell No 6867
 Canal Lachine
 BASSIN No 3.
 Via & via rue Ottawa.
 Tél. Bell No 8808.

T. PREFONTAINE H. BOURGOUIN

T. PREFONTAINE & CIE
Bois de Sciage et de Charpente
 GROS ET DETAIL
 Bureau : coin des rues NAPOLEON ET TRACY
 STE-CUNEGONDE

Clos à bois, le long du Canal Lachine, des deux cotés. Téléphone Bell 8111, Montreal.
 Spécialité : Bois préparés de toutes façons, assorti par longueurs et largeurs en grande quantité.

— TELEPHONE 328
John A. Bulmer & Co.
BOIS DE SERVICE
 EN GROS ET EN DETAIL

Les entrepreneurs et autres trouveront à nos clos toutes espèces de Bois Francs, ainsi que le Pin, l'Épinette, la Fruche, Lattes, Etc.
 Une de nos spécialités est l'Érable préparée pour plancher.

CLOS :
 Coin rues St-Charles Borromée et Dorchester, et au Canal, pied de la rue Guy.

BUREAU CENTRAL :
 No 571, RUE DORCHESTER

A VENDRE...

TERMES
 FACILES

La Bâtisse faisant le coin des rues
St-Gabriel et Ste-Thérèse,

ET PORTANT LES NUMEROS CIVIQUES :

25, RUE ST-GABRIEL,
 25, RUE STE-THERESE

Revenus : \$1000 par année.

S'adresser à A. LIONAIS.

Chambre 401, Bâtisse New York Life.

ALLEZ VISITER LES LOTS OFFERTS EN VENTE SUR LE

:: BOULEVARD ST-GERMAIN ::

Qui s'étend directement vis-à-vis la ville St-Laurent ou au Bois de Plaisance, situé sur les bords de la Rivière des Prairies, à Cartierville, (Back River). Ces lots sont couverts de superbes arbres.
Prix des lots : \$150, \$25 comptant ; la balance par versements annuels de \$25.
 Un service de tramways électriques qui permettra aux résidents de se rendre chez eux en 20 minutes, du centre de la ville, sera un fait accompli en deux mois ; on pousse activement les travaux sur cette ligne. En attendant et jusqu'à nouvel ordre, nous avons pourvu un service gratuit de voitures pour faciliter le trajet à ceux qui veulent voir et acheter. Ces voitures partiront du Bureau de Poste tous les samedis après-midi, à deux heures. Pour plus amples détails s'adresser en personne ou écrire à

L. COUSINEAU & E. GOHIER
 16, rue St-Jacques, MONTREAL

ARCHITECTES ET INGENIEURS
L. Z. GAUTHIER
 Cidevant de la société Roy & Gauthier
 Tél. Bell 2287 ...Architecte et Evaluator
 180, St-Jacques. Bâtisse Banque d'Epargne,
 Elevateur, 3me étage. Chambre 7

L. R. MONTBRIAND
 ARCHITECTE et MESUREUR
 230 - RUE ST. ANDRÉ - 230
 MONTREAL.

Joseph Perrault. Simon Lesage.
PERRAULT & LESAGE
 Architectes et Ingenieurs
 17, Cote de la Place d'Armes.
 Téléphone Bell, 1889.
 Spécialité : Evaluation pour Expropriation.

J. B. RESTIER & FILS
 ARCHITECTES,
 Chambre 13 | Bâtisse "Impérial"
 107 rue ST-JACQUES, - Montréal
 Téléphone 1800.

VICTOR ROY & ALP. CONTENT,
 Architectes et Evalueurs.
 No. 151, Rue Saint-Jacques
 CHAMBRE 1
 Elevateur. Téléphone 2113.

J. EMILE VANIER,
 Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, Ingenieur Civil et
 Arpenteur. No 107 rue St-Jacques
 En face du Carre de la Place d'Armes, Montréal.
 Je charge de plans de ponts, aqueducs, égouts, de
 traces de chemins de fer et routes, d'arpentages
 publics et particuliers, de demandes de brevets
 d'invention, etc. Téléphone No 1800.

E. L. de la VALLEE & Cie
 Ingenieurs Civils et Entrepreneurs
 17 Côte de la Place d'Armes, - MONTREAL.
 Travaux Municipaux, Etude et Installation de
 Distribution d'Eau, Ponts, Etc.

J. B. LAMONTAGNE, Architecte et
 Mesureur.
 1216, RUE DE MONTIGNY
 Albt Mesnard TEL. BELL 2452 Théo. Daoust.

Mesnard & Daoust
 ARCHITECTES MEMBRES A.A.P.Q.
 103, RUE ST-FRANÇOIS XAVIER, MONTREAL
 Bâtisse du Séminaire

...LOTS A BATIR..
 Dans la ville St-Louis (autrefois St-Louis du Mile-End), population 7700, sur les rues St-Urbain, Mance, Durocher, Hutchison et l'Avenue du Parc. Grandeur des lots, 25 par 88 pieds avec ruelle. Prix \$375 et au-dessus. Seulement \$25 comptant et la balance de \$5 à \$7 par mois. Ce sont les lots les plus beaux, les mieux situés et à meilleur marché que vous puissiez trouver. Les canaux, l'eau et la lumière électrique sont posés.

CLARENCE J. MCCUAIG
 45 Rue ST-JEAN, Coin Notre-Dame
 Bureau ouvert tous les jours et le vendredi soir.
 SUCCESSIONS :
 Coin des rues St-Laurent et St-Viateur et 7 St-Laurent

Ventes enregistrées
de Montréal.

Pendant la semaine terminée le 3 juillet 1897

MONTREAL EST

QUARTIER ST-JACQUES.

Ruelle St André, Lot 1780 ind. 880-22, 23, terrain 50 x 75 vacant. Louise Mitchell, Vve de Daniel McOlanaghan et al à Charles Gurd ; \$2,000 [44078].

Rue St Timothée, No 125. Lot 404 avec maison en brique, terrain 40 6 d'un côté, 49.6 de l'autre irrég, supr 3604 John H. Looby alias Luby à Lawrence A. Wilson ; \$2,000 [44083].

QUARTIER ST-LAURENT

Rue St Urbain, No 479. Lot 19-90-a, 19-91-b avec maison en pierre et brique, terrain 16 1 x 123, supr 21' 0. Wm Denoon et Wm Ross à Fredrick F. Powell ; \$3,200 [44063].

Rue Mance, No 83. Lot pt C 169-40 avec maison en pierre et brique, terrain 21 x 97, supr 2037. James O'Shaughnessy à Bell Simpson & Co. ; \$5,000 [44079].

QUARTIER ST-LOUIS.

Rues Ste Elisabeth, Nos 2-3, 189 à 193, 149 ; Gréthe. Nos 6 et 8 ; St Emery. Nos 30 et 32 ; Ste Montigny, Nos 1297 et 1299 ; Ave de l'Hôtel de Ville, No 266, Marie Louise, Nos 40 à 46 et Cadieux, Nos 119 et 121. Lot, No 466, 663, 662, 715, 667, 608, 317, 710, 233 et 658 avec 10 maisons en briques ; terrains d'une superficie totale de 25192 pieds. Alphonse Piché à Adèle Lord veuve de Prudent Jalbert ; \$5,000 et les hypothèques [44065].

Rue DeMontigny, Nos 1208 à 1218. Droits dans le lot pt 449 avec maison en brique, terrain 83 x 61.4, supr 5090. Benjamin Lamontagne et al à Joseph Edouard Robillard ; \$2,250 et autres considérations [44071].

Ave de l'Hôtel de Ville, Nos 19 à 21a. Lot 29 avec maison en brique, terrain 23.1 d'un côté et 23.6 de l'autre x irrég, supr 1700. Alcide Sourdif à Eucher Peltier ; \$3,000 [44087].

Rues St Norbert, Nos 60 à 68 et Cadieux Nos 435 à 441. Lot 756 et 757 avec maison en pierre et brique, terrain irrég, supr 3228 pour une partie et 4200 pour l'autre. Michel Lefebvre & Cie à The Montreal Loan & Mortgage Co. ; \$8,000 [44089].

MONTREAL OUEST

QUARTIER ST ANTOINE

Ave Summerhill, No 30. Lot pt 1726-y-6 et pt 1726 y-6 avec maison en pierre et brique, terrain supr 3358. Dame Victoria Martin épouse de Nap Legault dit Deslauriers à La Succession J. A. Massue ; \$22530 [129799].

Rue Sussex, No 4. Lot 1649 avec maison en pierre et brique, terrain 23 x 107.8 d'un côté et 57.8 de l'autre. Dame Fannie McLaren épouse de Joseph Ney Babson à Thomas W. Burdon Intrust ; \$1 et autres bonnes et valables considérations [129800].

Rue Sussex, No 4. Lot 1649-2 avec maison en pierre et brique, terrain 23 de front 17 6 en arrière x 107 8 d'un côté et 57 8 de l'autre. Thomas W. Bourdon à David W. McLaren \$1.00 et autres bonnes considérations [129805].

Rue St Antoine, No 423a 439. Lot 1639 5 avec maison en pierre et brique terrain 24 x 110 supr 2640. Le Shérif de Montréal à Charles A. Barbeau ; \$5,250 [129810].

Rue Belmont, No 51. Lot pt S. O. 1114

avec maison en pierre et brique, terrain 52 x 160. Dame Caroline M. Brown Vve de Evan F. Ames et al à Rév Archdeacon Thomas Frye Lewis Evans moyennant bonnes et valables considérations [129812].

Place Woodstock, Nos 11 à 21. Lot 1639-18 et 19 avec maison en pierre et brique, terrain 22 x 112 chacun. Cléophas Roussin à Louis Bourgeois; \$16,000 [129816].

HOCHELAGA ET JACQUES-CARTIER QUARTIER HOCHELAGA

Rues Malboro. No 86 et Robillard, Nos 24 et 28. Lot 122 avec mais en brique, terrain 50 x 100. Eugène Sauvageau à Adolphe Sauvageau; \$2,500 [67914].

Rues Stadacona, Duquette, Ontario. Lot 23 460, 512 et 567, terrain 25 x 110 supr 2750 pour le 1er 23 x 110 supr 2530 le 2e et 43 x 110 supr 2610 pour le 3e vacants. Onesime Martineau à Théodule Lessard \$2,000 [67992].

QUARTIER ST DENIS

Rues Resther, Ave Massue Perrault et St André. Lots 325-11 à 22, 325-24 et 25, 325 37, 38, 39, 325 102, 103, 2 terrains 28 x 72, supr 2016; 11 do 24 x 72, supr 1728 chacun; 1 do 22 x 72 supr 1584; 3 do 24 x 85, supr 2040 chacun; 1 do 25 x 94; 2 do 22 x 94 chacun. Succession J. A. Massue à Victoria Martin épouse de Napoléon Legault dit Deslauriers; \$8,000 [67901].

Rue St André. Lot 325-101 et 102, terrain 25 x 94 supr 2350 pour le 1er et 22 x 94 supr 2068 pour le 2e. Victoria Martin épouse Nap. Legault dit Deslauriers à Isai Préfontaine; \$800 [67902].

Ave Massue. 325-24 et 25, terrains 28 x 72 supr 2016 pour le 1er et 24 x 72 supr 1728 pour le 2e vacants. Victoria Martin épouse de Nap. Legault dit Deslauriers à Remi Gohier sr et Arthur Ed. Gohier; \$800 [67903].

Ave Massue. Lot 325 24 et 25, terrains 28 x 72, supr 2016 pour le 1er et 24 x 72, supr 1728 pour le 2e vacants. Rémi Gohier, sr et Arth. E. Gohier à Joseph Brouillette; \$1,200 [67904].

Rue Chambord. Lot 330 89 avec maison en brique, terrain 24 x 70, supr 1680. Joseph Brouillette à Rémi Gohier, sr et Arth. E. Gohier; \$3,500 [67905].

Rue St Hubert, No 1964. Lot 7 814, terrain 25 x 109, supr 2725. H. V. Meredith à Délima Beaudry épouse de Isidore Labelle; \$142.51 [67930].

Rues Seaton et Gilford. Lots 339 392 à 401, 595 à 604, 6 terrains 25 x 103, supr 2575; 4 do 26 x 103, supr 2678 chacun; 6 do 28 x 100; 4 do 25 x 100 chacun. Wm Francis Lewis à Léger Ed. et Onésime St Jean; \$4,917 39 [67933].

Rue St Denis. Lot 209-31, 32, 33, 196 138 à 143, 3 terrains 50 x 127 supr 6350 chacun vacants. Onésime Martineau à Théodule Lessard; \$1,500 [67991].

QUARTIER ST GABRIEL

Rue Grand Trunk, Nos 443 à 449. Lot 2916 avec maison en brique, terrain 48 x 119 9 supr 5748. Pierre Picard à Charles Charbonneau; \$3,129.60 [67979].

Rue St Patrick, Nos 314 et 316. Lot 2853 avec maison en brique, terrain 44 9 x 127 9, supr 5716. Johanna Thorbahn Vve de Wm Moeser à Patrick O'Brien; \$1,300 [67980].

Rue Charron. Lot S. O. 3239-191, terrain 20 x 80. Rév. Joseph Jacques Alph Desjardins et al à Elzéir Brabant; \$480 [67983].

Rue Liverpool. Lot 3239-25 à 28 et pt 3239 29 et 30, 4 terrains 22 6 x 80, supr

ENTREPRENEURS

JOS BINETTE
Constructeur-General

J. A. BOYER, ENTREPRENEUR
REPARATIONS EN TOUS GENRES
185 & 187, ST-CHAS.-BORROMEE
T. L. Bell 1712

A. CHENEVERT & CIE, ENTREPRENEURS
Specialité d'Escaliers et réparations de tous genres
Atelier 77 RUE CRAIG

COUVRETTE & FILS
Entrepreneurs Menuisiers et Charpentiers
ATELIERS No 80 RUE BERARD

D. HOULE, ENTREPRENEUR
Menuisier - Charpentier.
Ateliers 142 ST-CHAS.-BORROMEE. No 203 AVENUE LAYAL.

L. M. JETTE & FILS, ENTREPRENEURS,
Escaliers une spécialité
637 & 639 rue Beaudry Montreal

A. LATOUR
CONSTRUCTEUR
222 Av de l'Hotel de Ville

EUG. PAQUIN, ENTREPRENEUR
CHARPENTIER - MENUISIER
Reparations de tous genres à des prix défiant toute compétition
No. 1 Rue Calumet Ste un gonde

B. ROBERT
Constructeur-General
415, RUE ST ANDRE

J. SAUVAGEAU
ENTREPRENEUR REPARATIONS DE TOUS GENRES
110 rue St-Dominique, - Montreal.

SOUCISSE & BROUILLET, ENTREPRENEURS
TELEPHONE 6320
Atelier: St rue Ste-Elizabeth, Montreal

LETOURNEUX, FILS & CIE, Lim., MARCHANDS FERRONNIERS
Nos 259, 261, 263 ET 265 RUE SAINT-PAUL, MONTREAL.

MATERIAUX... DE CONSTRUCTION
+ METAUX DIVERS +

Tuyaux en Gres pour Canaux. Pavements Céramiques
Tuyaux de Drainage. Briques réfractaires.
Ciment de différent s marques. Pavés Céramiques.
Marbres divers. Briques pleines
Briques creuses. Briques pressées.

GHYSENS, De VILLERS & Cie
BUREAU ET MAGASIN...
Nos 13 et 15, rue St-Urbain, MONTREAL

BRICK YARD, A HAWKESBURY, ONT.

PLOMBIERS ET COUVREURS

ANT. BELANGER, Ferblantier, Plombier,
Couvreur, poseur d'appareils à gaz et à eau chaude, Corniches une spécialité. Tout ordre exécuté avec soin et à des prix modérés.
1268 RUE NOTRE-DAME

M. BONIN, PLOMBIER et COUVREUR
188, RUE ONTARIO
Tout ouvrage exécuté avec soin et à des prix défiant toute compétition

L. GIRARD & CIE, Ferblantiers,
Plombiers, Couvresse
Specialité: Corniches en tôle galvanisée
Tél. Bell 6729 350, ST LAURENT

L. LAPIERRE, PLOMBIER ET POSEUR D'APPAREILS A GAZ ET A EAU CHAUDE
FERBLANTIER ET COUVREUR
100 rue St Henri coin St-Aurice, Montreal

V. LAPOINTE & CIE, Ferblantiers, Plombiers et Couvresse.
No 1151, RUE ONTARIO
Réparations en tous genres. Prix modérés.

A. POITRAS FILS, Ferblantier, Plombier,
Couvreur, et Fabricant de Corniches, Poseur d'Appareils à Gaz et à Eau Chaud.
175 RUE SAINT-PHILIPPE S - HENRI.

T. POULIOT, Ferblantier, Plombier et Couvreur, Poseur d'Appareils à Gaz et à Eau Chaud.
No 226 RUE CRAIG. MONTREAL.

THE JAMES ROBERTSON CO., Ltd.
MARCHANDS DE METAUX,
FABRICANTS DE TUYAUX EN PLOMB.

Coules en plomb comprimé, Plomb de chasse, Mas
te, Blanc de plomb. Spécialité de l'enveloppe des
Fils Electriques avec du plomb; aussi des rondes,
Séries a moules, Godendards et autres séries.

Bureaux: 144 rue William,
Entrep. coin rues William et Dalhousie, MONTREAL

J. BENJ. DAGENAIS
ENTREPRENEUR
No 210, rue Guy, Montreal.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

Le Pedlar Metal Roofing Co., Oshawa, Ont.
Tel Bell 818.

1800 chacun, 1 do irrég sup 1762, vacants. Onésime Martineau & Théodule Lessard; \$3350 [67990].

QUARTIER ST JEAN-BAPTISTE

Ave Mont-Royal. Lot 6-170, terrain 24 x 100, sup 2400. Remi Goyer et Fils à Marie Rose Délima Bousquet, épouse de Louis Paquette; \$1150 [67886].

Ave Mont-Royal. Lot pt N.E. 6-171, terrain 56 x 100, sup 560. Edouard Roy à Marie Rose Délima Bousquet, épouse de Louis Paquette; \$100 [67887].

Rue Berri, Nos 1069 à 1091. Lot 15-18 à 22 avec maison en pierre et brique, terrain 20 x 80 chacun. Gaspard Deserre à Edmour A. Larose; \$21,000 [67897].

Rue Cadieux, No 1093. Lot 20-5 avec maison en pierre, terrain 17.3 x 72.3 sup 1246. James Manning à The Montréal Investment Freehold Co; \$2,500 [67910].

Ave Mont Royal, Nos 368 et 370. Lot 14-25 et 25a avec maison en brique, terrain 47.5 x 83 d'un côté et 83.6 de l'autre, sup 3957. Flore Martel épouse de Louis P. Dupré à Horace St Louis; \$5,500 [67915].

Ave Mont Royal, Nos 368 et 370. Lot 14-25 et 25a avec maison en brique, terrain 47.5 x 83 d'un côté et 83.6 de l'autre, sup 3957. Horace St Louis à Louis Philippe Dupré; \$5,500 [67916].

MONTREAL ANNEXE.

Rue Clark. Lot 1 N. 11-351, terrain 25 x 88, sup 2200. The Montreal Investment & Freehold Co. à Alphonse Paquin; \$357 [67908].

Rue St Urbain. Lot 1 S. 11-579, terrain 25 x 100. The Montréal Investment & Freehold Co à Généreux Forget; \$475 [67912].

Rue St Urbain. Lot 1 ind 11-646 et 647 terrain 50 x 100 pour le 1er et 47 x 100 pour le 2e. Azarie Brodeur à Louis Philippe Bérard; \$650.40 [67917].

Ave du Parc. Lot 12-9-1A, terrain 50 x 110, sup 5500. The Montreal Investment & Freehold Co à Edouard Etienne Laurent; \$1650 [67987].

ST-HENRI.

Rue St Jacques. Droits dans le lot 1649, avec maison en bois et brique, terrain, sup 14625. Hubert Beauchemin, exécut. testament. de Rose Délima Leblanc, son épouse et al à Aimé Leblanc; \$3300 [67918].

MAISONNEUVE

Ave Lasalle. Lot 8-430, terrain 25 x 100, vacant. Charles Henri Letourneux à J. Romuald Guillemette; \$350 [67894].

Lot 1 ind 14-182, 183, 192, 193, 14-258 à 261. Zaïde Paré, épouse de Louis A. Ed. Desjardins et al à Alph. Desjardins; \$2917.50 [67947].

COTE ST PIERRE

Rue St Jean. Lot 186 28 avec maison en bois, terrain 25 x 60. Alexandre Baril à Marceline Poirier Vve de J. B. Francœur; \$854 [67951].

VERDUN

Lot pt 3607 avec maison etc. H. V. Meredith à Alexandre Aubertin; \$30,000 [67928].

LONGUE-POINTE

Lot 465, terrain 1 arpent et 40 perches Charles Gagnon à Léon Léonard; \$200 [67932].

SAULT AUX RECOLLETS

* Rue St Hubert. Lot 489-297, terrain 25 x 86.10. Hortance Paquette veuve Siméon Dupuis à Guillaume Dupuis; \$50 [67907].

COTE ST. PAUL

Lot 3407-22, 48 49. Henry Hadley ex-testamentaire de Daniel Hadley & The School Commissioners of town of St-Paul; \$1460 [67965].

LACHINE

Lot 653, terrain 50 x 120 vacant. Hon. J. A. Boyer à Albert Scoville; \$250 [67940]. Lot pt. 745. Rae & Donnelly à John Neagle; \$2,700 [67994].

STE GENEVIÈVE

Lot pt 262. Ephrem Trottier à Alfred Trottier; \$21,000 [67970].

POINTE CLAIRE

Lot pt N. E. 55. Prescille Legault dit Deslauriers épouse de J. B. Leroux à Léon Hyacinthe alias Joseph Allard moyennant bonnes et valables considérations [67922].

Ventes d'immeubles par quartiers

Voici les totaux de ventes par quartiers:

St Jacques.....	2,100 00
St Laurent.....	82,000 00
St Louis.....	18,250 00
St Antoine.....	43,782 00
Hochelaga.....	4,500 00
St-Denis.....	23,859 90
St Gabriel.....	8,259 80
St Jean-Baptiste.....	35,750 00
Montréal Annexe.....	3,132 40
St Henri.....	3,300 00
Maisonnette.....	3,287 50
	\$154,401 40

Les lots à bâtir ont rapporté les prix suivants:

Rues Stadacona, Duquette et Ontario, quartier Hochelaga, 25c le pied.

Rues Resther, Perrault, St André et Avenue Massue, du quartier St Denis, 18c, 21c, 21½ et 32c le pied.

Rue St Hubert, quartier St Denis, 5c le pied.

Rues Seaton et Gifford, du quartier St Denis, 9½c le pied.

Rue St Denis, quartier St Denis, 23½c le pied.

Rue Charron, do St Gabriel, 30c le pied.

Rue Liverpool, do do, 37½c le pied.

Ave Mont-Royal, do St J. - Bte, 48c le pied.

Rue Clarke, Montréal Annexe, 16c l.p.

Rue St Urbain, do 19c "

Ave du Parc, do 30c "

PRÊTS ET OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES

Pendant la semaine terminée le 3 juillet 1897, le montant total des prêts et obligations hypothécaires a été de \$144,912 divisés comme suit, suivant catégories de prêteurs:

Particuliers.....	\$51 275
Oies de prêts.....	62,000
Successions.....	19,100
Assurances.....	11,100
Autres corporations...	1,537
	\$144,912

Les prêts et obligations ont été consentis aux taux de:

4½ p. c. pour \$4,000.

4½ p. c. pour \$7,000 et \$9,000 et \$10,000.

5 p. c. pour \$1,000; 1,500; \$6,000; 2 de \$10,000 et \$15,000.

5½ p. c. pour \$2,000; \$2,500; \$2,800.

Les autres prêts portent 6 et 7 pour cent d'intérêt.

VICTOR BOHEMIER TEL. MARCH 566
Manufacturier d'Ornements en Plâtre
No 168, RUE STE-ELISABETH

ARISTIDE BELAIR, CONTRACTEUR GENERAL
161, Av. Pie IX, Ville de Maisonneuve

W. D. RUFANGE Entrepreneur peintre de maisons, d'enseignes, décorateur, imitateur, tapissier vitrier et blanchisseur. Résidence: 109, St-Augustin.
ATELIER:
105 ST-AUGUSTIN, ST-HENRI.

Propriétaire de Carrières de Granit Rouge, Rose et Gris Bureau et Atelier: - - - COTE-DES-NEIGES, MONTREAL

J. BRUNET
Manufacturier et Importateur de MONUMENTS EN MARBRE ET GRANIT, OUVRAGES DE BATISSSES, en gros et en détail. Estimations données sur application. Téléphone Bell 4666. connection gratuite pour Montréal.

COTE-DES-NEIGES, MONTREAL

MARBRERIE CANADIENNE
T. ROCHON & FILS

(Successeurs de A. R. Côté)
Carrelage en Marbre et Mosaïque, Manteaux de Cheminées, Monuments, Tables pour Plombiers et Meubliers. Réparations de tous genres.
36 RUE WINDSOR. Tel. Bell 2973. March. 755.

WILFRID MERCIER

Entrepreneur Charp n ier - Menuisier
184, RUE ST-ANDRE, MONTREAL.
Toute entreprise ou réparation exécutée à court délai.

A. VAILLANCOURT,

PEINTRE-DECORATEUR
IMITATIONS, DORURES ENSEIGNES, une spécialité
Atelier: 535, rue St-André, Montreal.

CHS. HENDRICK
2504, rue Ste-Catherine

PEINTRE DE MAISONS ET DECORATEUR
SPÉCIALITÉ: Nettoyage de la pierre, et pointage de briques : : : : : :

J. A. ROBILLARD & CIE

MARCHANDS DE BRIQUE et SABLE DE GREVE
COIN NAPOLEON ET CANAL LACHINE

Tel. Marchands 1211. STE-CUNEGONDE

CAPITAINE TELLIER & CIE
- MARCHANDS DE -

SABLE DE GREVE

81, rue McCord, Montréal.

THEO. DAVID

PEINTRE-DECORATEUR : : : : : DE MAISONS ET D'ENSEIGNES
Enseignes sur bois, toile, coton, broche, cartes d'annonces, etc. Spécialité: Décorations d'églises, édifices publics, résidences privées.

69, RUE ST-LAURENT, MONTREAL

Entre les rues Vitre et Lagachetiere.

TELEPHONE BELL 7012

A. DEMERS & CIE

CI-DEVANT
DRAPEAU, SAVIGNAC & CIE
PLOMBIERS

Couvreurs, Poseurs d'Appareils à Gaz et à Vapeur, Electriciens, Etc.

Spécialité pour la pose des Appareils de Chauffage de toutes sortes.

Votre patronage est respectueusement sollicité, et nos prix sont modérés

No 386, rue St-Laurent

MONTREAL

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Le Prix Courant

Page(s) manquante(s)